

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE
EUROPÉENNE DE LA CONSTRUCTION



2016

RAPPORT ANNUEL

Inclus les rapports de



FIEC

Créée en 1905

Personne juridique de droit français

26 pays (23 États Membres de l'UE, la Suisse, la Norvège et la Turquie)

29 Fédérations Membres nationales représentant des entreprises :

- de toute taille (de la PME unipersonnelle à la très grande entreprise)
- de toutes les spécialités du Bâtiment et du Génie Civil
- pratiquant toutes les méthodes de travail (ex. aussi bien des entreprises générales que des entreprises sous-traitantes)

Membres Associés :

EFFC European Federation of Foundation Contractors

EQAR European Quality Association for Recycling e.V.

Accord de Coopération :

NFB National Federation of Builders (UK)

PARTENARIATS



Partenaire social dans le Dialogue social sectoriel Européen pour l'industrie de la construction avec la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois)

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=480>



Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes

<http://www.eic-federation.eu>



Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes

www.cica.net



Participant dans l'ECF (European Construction Forum)

www.ecf.be



Membre de ESF (European Services Forum)

www.europeanhousingforum.eu



Organisation partenaire du CEN (Comité Européen de Normalisation)

www.cen.eu



Membre d'ECCREDI (European Council for Construction, Research, Development and Innovation)

www.eccredi.org



Membre associé du « Enterprise Europe Network » de la Commission Européenne

<http://een.ec.europa.eu>



Membre associé de WorldSkills Europe

www.euroskills.org

CAMPAGNES & PORTAILS



Partenaire de la Renovate Europe Campaign

www.renovate-europe.eu



Partenaire de la campagne de l'OSHA (Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail) sur « les lieux de travail sains »

www.healthy-workplaces.eu



Partenaire de « BUILD UP » ("Le portail européen sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments")

www.buildup.eu

PROJETS



Partenaire du projet ChemXchange – Création d'une base de données pour les PME utilisant des substances chimiques dans le secteur de la construction

www.chemxchange.com



Siteweb FIEC-FETBB sur le détachement des travailleurs

www.posting-workers.eu



FIEC-EFBWW website on "Construction for youth"

www.construction-for-youth.eu

LE SECTEUR

3,2

MILLIONS D'ENTREPRISES

95 % de PME de moins de 20 salariés et
93 % de moins de 10

14,1

MILLIONS D'EMPLOIS

6,4%

DE L'EMPLOI TOTAL EN EUROPE

30,9%

DE L'EMPLOI INDUSTRIEL

42,3

MILLIONS DE TRAVAILLEURS

dans l' EU dépendent, directement ou indirectement, du secteur de la construction*

Effet multiplicateur :

1 emploi dans l'industrie de la construction

=

2 autres emplois dans d'autres secteurs*

* source : Communication de la Commission « La Compétitivité de l'Industrie de la Construction », COM(97) 539 du 4/11/1997, chapitre 2

43,5%

DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

SOMMAIRE

Message du Président	4
Comité de Direction de la FIEC 2014–2016	8
Organigramme de la FIEC	9
FIEC Team	10
Congrès de la FIEC 2015 - Bruxelles	11
Compétitivité	16
Actions conjointes FIEC/ EIC	20
Commission Économique et Juridique (ECO)	24
Commission Sociale (SOC)	34
Commission Technique (TEC)	44
Micro, petites, moyennes et grandes entreprises : une représentativité complète	54
Le Partenariat Euro-Méditerranéen (MEDA)	56
Groupe de travail « Logement »	57
European International Contractors (EIC)	58
Confederation of International Contractors' Associations (CICA)	64
European Construction Forum (ECF)	69
Communication	72
Fédérations membres de la FIEC	75

3

€ 1.241

MILLIARDS

Total construction
en 2015 (EU28)

8,5%

DU PIB EN 2015 (EU 28)

MESSAGE DU PRÉSIDENT



4

Au terme de ce mandat de 2 années en tant que Président de la FIEC, j'ai le grand plaisir de vous présenter la toute dernière version du Rapport Annuel de la FIEC. Le rapport présente les activités de notre fédération depuis l'Assemblée Générale 2015 de Bruxelles jusqu'à l'Assemblée Générale 2016, à nouveau organisée à Bruxelles. Comme toujours, la FIEC s'est évertuée à défendre, sans aucune discrimination, les intérêts des entreprises de construction de petite, moyenne et grande taille affiliées à nos fédérations membres. Conformément à une tradition établie de longue date, nos collègues des EIC (European International Contractors) et de la CICA (Confederation of International Contractor's Associations) nous présentent également leur rapport d'activités.

Le Plan pour l'investissement en Europe (également appelé le « Plan Juncker »)

LE temps fort de cette période a été sans nul doute la participation de Jean-Claude Juncker, Président de la Commission Européenne, au Congrès de la FIEC où il a en personne présenté son plan ambitieux devant une large audience de privilégiés regroupant des représentants de haut niveau, issus de tous les domaines du secteur de la construction couvrant ainsi la totalité de la chaîne de valeur. Jean-Claude Juncker a confirmé le rôle important que joue le secteur de la construction dans les efforts de l'Union Européenne pour créer de la croissance et de l'emploi, tout en respectant les critères de durabilité, d'efficacité énergétique et de production énergétique. Il en a appelé au secteur pour qu'il propose un nombre suffisant de projets adaptés à la prochaine « réserve de projets » du Portail européen des projets d'investissement (EIPP).

Le traditionnel leitmotiv de la FIEC « Pas d'investissement, pas de futur ! » semble avoir été pris en considération, du moins au niveau européen. Dans la plupart des États Membres il existe en effet des lacunes considérables au niveau de la maintenance, de la réparation et des nouveaux investissements dans les infrastructures et bâtiments.

L'appel de Jean-Claude Juncker a été suivi en 2016 par celui de Jyrki Katainen, Vice-Président de la Commission, qui a demandé à la FIEC d'attirer l'attention sur l'EIPP comme un moyen de relier les investisseurs mondiaux aux promoteurs de projets européens, dans le but d'attirer dès le départ un nombre suffisant de projets d'investissement de haute qualité.

Pour le Congrès de cette année, le Vice-Président Jyrki Katainen a accepté d'intervenir comme orateur principal et abordera « le Plan Juncker – un an après » avec une présentation des avancées réalisées jusqu'ici, il expliquera aussi très certainement ce que la Commission attend de notre secteur.



(de gauche à droite)
Tore Nilsson (SE), Svetoslav Glossov (BG), Georgios Romosios (GR), Costas Roushas (CY), Johan Willemen (FIEC), Maxime Verhagen (NL), Jean-Claude Juncker, Jacques Chanut (FR-FFB), Ulrich Paetzold (FIEC-DG), Ricardo Gomes (PT), Colette Golinvaux (BE), Robert de Muelenaere (BE-DG), Lars M. Carlsen (DK), Hans-Hartwig Loewenstein (DE-ZDB)

L'engagement de l'industrie de la construction pour l'avenir de notre planète

Un autre temps fort a été la participation active de la FIEC à Paris, dans le cadre de la COP21, la 21e Conférence mondiale des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Dans le sillage des événements organisés par le secteur privé parallèlement au programme officiel, la FIEC, ainsi que la FFB, la FNTP et la CICA, ont organisé ensemble une conférence spécifique à la construction qui a obtenu du gouvernement français le droit d'utiliser le label officiel de la COP21.

La FIEC a également présenté à cette occasion ses « 10 propositions pour faire face au changement climatique », qui mettent en avant les solutions que peut apporter l'industrie ainsi que ses revendications afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique et de s'y adapter.

Dans le même temps, la FIEC a rejoint l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (Global ABC), créée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'issue du tout premier « Buildings Day » organisé en marge de la COP. Ce « Buildings Day » est amené à devenir un événement régulier des prochaines réunions de la COP.



'COP21 – Buildings Day' – Paris
M. Willemen a signé la déclaration commune, ainsi que le Président de la CICA, M. Aykar



Présentation du Manifeste de la FIEC "10 Propositions pour faire face au changement climatique" par le Président de la FIEC à l'occasion de la Conférence FIEC-FNTF-FFB-CICA tenue à Paris le 4/12/2015

La mobilité des travailleurs

6

La mobilité de nos travailleurs est l'un des thèmes de prédilection. En effet, de récents développements ont conduit à des situations, parfois dramatiques, qui doivent être abordées afin de garantir une concurrence loyale et basée sur le respect des lois. Il convient de consolider l'équilibre fragile entre la mobilité et la durabilité à long terme des modèles socio-économiques nationaux.

La FIEC et la FETBB, les deux partenaires sociaux du Dialogue social sectoriel européen, ont collaboré sur cette question dès la préparation de la directive sur le détachement des travailleurs. C'est pour cette raison que les institutions européennes, dont la présidence néerlandaise du Conseil de l'Union européenne, travaillent étroitement avec les deux organisations sur ces questions. Dans ce contexte, j'ai eu l'honneur de représenter la FIEC lors d'une réunion récente du Conseil des ministres de l'EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) à Amsterdam où j'ai présenté aux ministres des 28 États Membres le point de vue de la FIEC sur le sujet.

La proposition récente de la Commission au sujet d'une révision ciblée de la directive sur le détachement des travailleurs a soulevé certaines préoccupations. Nous devons suivre cela de près tout au long de la procédure législative et entreprendre les démarches nécessaires en cas de besoin. Lutter contre la fraude sociale, en particulier dans les opérations transfrontalières, et assurer des conditions de concurrence équitables pour nos entreprises, tout en garantissant une protection adéquate des droits des salariés, doivent rester une priorité pour la FIEC.

“ La FIEC a toujours fait office de miroir pour le développement de l'Union Européenne. Nous assistons actuellement au sein de l'UE à de nombreux débats animés, exprimant des convictions, questions et doutes sur ses futures orientations, parfois même sur un sujet aussi fondamental que la sortie de l'UE. Cette situation a évidemment un certain impact sur les organisations européennes telles que la FIEC. Il s'agit d'un défi constant pour moi, Président de la FIEC, mais aussi pour mes collègues du Comité de Direction, l'équipe de la FIEC et nos fédérations membres, de convaincre nos membres sur la nécessité d'une Europe compétitive et sur le besoin d'avoir des organisations professionnelles de plus en plus fortes pour la défense de nos intérêts collectifs. ”



Réunion informelle du Conseil EPSCO à Amsterdam (19/4/2016) sur la mobilité et le détachement des travailleurs. Johan Willemen et Marianne Thyssen, Commissaire européenne pour l'Emploi, les Affaires Sociales, Compétences et Mobilité des Travailleurs

Remerciements

J'adresse mes remerciements à tous ceux qui, pendant la période de mon mandat, ont participé de manière active et par leurs conseils à nos travaux ou avec qui j'ai travaillé sur des problématiques spécifiques :

- mes collègues du Comité de Direction, les présidents et membres de nos commissions, sous-commission et groupes de travail, l'ensemble des entrepreneurs et collaborateurs de nos fédérations membres,
- notre partenaire social, la FETBB (Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois),
- nos interlocuteurs du Parlement Européen, de la Commission européenne et du Comité Economique et Social Européen,
- nos collègues de l'ECF (Forum européen de la construction),
- l'équipe de la FIEC à Bruxelles, dirigée par notre Directeur Général, Ulrich Paetzold.

Nous souhaitons à ceux qui quittent ces organismes tout le succès possible pour leurs nouveaux défis, et j'aimerais assurer ceux qui continuent ou commencent, de notre entière collaboration. Nous nous réjouissons de travailler avec eux.

Nous accordons une grande attention à votre avis !

Nous attendons impatiemment de recevoir vos commentaires ou questions à propos des thématiques abordées dans le Rapport Annuel 2016, ou sur tout autre sujet relatif à l'industrie de la construction. N'hésitez pas à nous contacter. Nous répondrons au meilleur de notre connaissance. Notre site Web, www.fiec.eu, fournit également une mine d'informations, ainsi que toutes nos prises de position.

Johan Willemen
Président de la FIEC

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FIEC 2014–2016

Johan Willemen, BE
Président



Jean-Louis Marchand, FR
Vice-Président
ECO
(FR)



Maxime Verhagen, NL
Vice-Président
SOC
(BE-LU-NL)



Kjetil Tonning, NO
Vice-Président
TEC
(DK-EE-FI-LT-NO-SE)



Alexander Pongratz, AT
Vice-Président
Trésorier
(AT-CH-HR-HU-SI-SK)



Paolo Astaldi, IT
Vice-Président
Compétitivité
(IT)



Michail Daktylidis, GR
Vice-Président
ECF
(BG-CY-GR-RO)



Guillermo Aparicio, ES
(-12/2015)
Vice-Président
MEDA
(ES)



Frank Dupré, DE
Vice-Président
PME
(DE)



Emre Aykar, TR
Vice-Président
Président CICA
(TR)



Philippe Dessoy, BE
Vice-Président
Président des EIC



Ricardo Gomes, PT
Vice-Président
Communication
(PT-IE)



ORGANIGRAMME DE LA FIEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conseil

Comité de direction

Commission Économique et Juridique (ECO)

Président :
Jean-Louis Marchand, FR
Rapporteur :
Christine Le Forestier, FIEC

Groupe de travail

Infrastructure & Financement
Président : Jean François Ravix, FR

Groupes de travail temporaires

Règles comptables internationales
Président : N.N.

**Marché intérieur -
Marchés porteurs**
Président : Wolfgang Bayer, DE

Marchés publics
Chairman: Jan Wierenga, NL

Commission Sociale (SOC)

Président :
Maxime Verhagen, NL
Rapporteur:
Domenico Campogrande, FIEC

SOC-1 : Formation professionnelle

Président : Alfonso Perri, IT
Président exécutif : Jacques Lair, FR

SOC-2 : Santé et sécurité

Président :
Cristina García Herguedas, ES

SOC-3 : Aspects économiques et sociaux de l'emploi

Président : Michel Gili, FR

Compétitivité

Président : Paolo Astaldi, IT
Rapporteur: Ulrich Paetzold, FIEC

Groupe de Travail Logement

Président : Martin Lemke, BFW
(-12/2015)

EIC – European International Contractors e.V.

Président : Philippe Dessoy, BE
Directeur : Frank Kehlenbach, EIC

CICA – Confederation of International Contractors' Associations

Président : Emre Aykar, TR
Directeur Général : Roger Fiszelson, CICA

Commission Technique (TEC)

Président :
Kjetil Tønning, NO
Rapporteur:
Sue Arundale, FIEC

TEC-1 :
Directives, normes et assurance qualité
Président : Jan Coumans, BE

TEC-2 :
Recherche, développement et innovation
Président : Bernard Raspaud, FR

TEC-3 :
Environnement
Président : Lennart Henriz, SE

Groupes de travail temporaires

Critère de fin de statut des déchets
Président : Chris Harnan, EFFC
Réseaux énergétiques
Président : Daniel Bosdari, FR

FIEC TEAM

Ulrich Paetzold
Directeur Général



Christine Le Forestier
Directeur Commission Économique
et Juridique (ECO)



Domenico Campogrande
Directeur Commission Sociale (SOC)



Sue Arundale
Directeur Commission Technique (TEC)



Yasmina Koeune
Assistante



Joëlle Caucheteur
Assistante



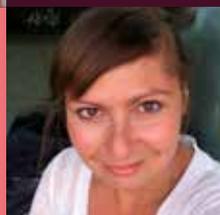
Sylvie Masula
Assistante



Muriel Lambelé
Comptable



Tina Van Roeyen
Chargée de Communication -
Webmaster'
(1/6/2016 -)



Le Secrétariat de la FIEC assure une double fonction : interne, vis-à-vis de ses fédérations membres, et externe, vis-à-vis des Institutions Européennes et d'autres organisations, aussi bien au niveau européen que mondial, dans le but de défendre et de promouvoir les intérêts des entreprises du secteur de la construction.

En ce qui concerne le rôle « interne », il s'agit d'une part d'assurer la coordination et le bon fonctionnement des structures et des organes internes de la fédération (Assemblée Générale, Conseil des Présidents, Comité de Direction, Commissions, Sous-commissions et groupes de travail, etc.) et, d'autre part, d'assurer la communication avec les fédérations membres de même que leur consultation pour toute action de la part des Institutions Européennes qui concerne directement ou indirectement le secteur de la construction.

En ce qui concerne le rôle « externe », il s'agit d'une part de représenter le secteur dans les débats avec les Institutions Européennes, dès les premières phases consultatives, d'en assurer le suivi et le bon déroulement et de proposer des initiatives, pouvant aller de l'action ponctuelle spécifique à l'organisation de séminaires/conférences. D'autre part, le Secrétariat assure aussi la coordination des contacts et des actions auprès d'autres organismes tels que les EIC (European International Contractors) et la CICA (Confederation of International Contractors' Associations).

CONGRÈS DE LA FIEC 2015 - BRUXELLES

« Plan Juncker » et « Construction 2020 » - Priorités de l'industrie de la construction pour la compétitivité

Discours d'ouverture
Jean-Claude Juncker,
Président de la
Commission Européenne



Cérémonie d'ouverture 5/6/2015

Le Président Juncker a indiqué qu'il était primordial que l'Europe soit capable de faire face au manque d'investissements. Pour cette raison, sa Commission a essayé de mettre en place un cercle vertueux fondé sur des réformes structurelles de consolidation budgétaire et des investissements orientés vers la croissance et l'emploi.

Il n'existe aucune autre alternative pour parvenir à des budgets publics plus sains. Si les dettes publiques pouvaient pallier le problème de l'emploi, celui-ci aurait disparu depuis longtemps, compte tenu de l'ampleur de la dette de nos pays. Pour le président Juncker, la voie à emprunter passe par la réduction des dettes, la consolidation des budgets et les réformes structurelles.

Pour cette raison, il a présenté le Plan pour l'investissement en Europe, également appelé « Plan Juncker », s'élevant à 315 milliards d'euros, réalisé en étroite collaboration avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) afin de dépolitiser le processus de prise de décision.

Ce plan vise aussi à activer les capitaux privés qui ne sont actuellement pas utilisés dans l'UE. Il est important que le secteur privé s'engage autant que le secteur public pour simplifier l'accès au crédit pour les PME.

L'efficacité énergétique est une question qui revêt une importance toute particulière pour l'industrie de la construction, étant donné que 75 % des bâtiments de l'UE ne sont pas performants au plan énergétique. Dès lors, il est nécessaire de réaliser des investissements considérables dans le domaine de la construction, qui créeront aussi des emplois qualifiés, estimés à environ 2 millions d'euros. La Commission Juncker envisage d'accroître les investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments.

Enfin, le Président Juncker a expliqué la raison pour laquelle, selon lui, le Pacte de stabilité devrait devenir plus souple : l'investissement est une forme intelligente de dépenser de l'argent, qui diffère beaucoup de la consommation.

Il a conclu son intervention par l'expression suivante, qui est devenue le principal leitmotiv de sa Commission « La Commission européenne doit voir grand pour les grandes questions et rester petite et modeste pour les questions petites et modestes. Il faut concentrer notre attention sur l'essentiel. »

Le Président de la FIEC, Johan Willemen, a déclaré que l'UE devrait passer d'une politique d'austérité « aveugle » à « intelligente » pour parvenir à une croissance durable à long terme dans l'économie et à la création d'emplois. Il a ajouté que l'industrie de la construction saluait le Plan Juncker et avait besoin d'une véritable approche collaborative entre les entreprises de construction, le secteur public et le secteur financier.



1er rang de gauche à droite : Philippe Dessoy (EIC Président), Emre Aykar (CICA Président), Ricardo Gomes (Président FEPIOP), MEP Danuta Jazłowiecka, Jean-Claude Juncker, Colette Golinvaux (Présidente, Confédération Construction belge), Maxime Verhagen (Président Bouwend Nederland), Svetoslav Glossov (Président BCC), Costas Roushas (Président OSEOK), Hans-Hartwig Loewenstein (Président ZDB)

Conférence 5/6/2015

I. Table ronde n°1 « Des règles équitables pour la croissance » - les facteurs socio-économiques de la compétitivité

Comme beaucoup d'autres secteurs, l'industrie de la construction a, elle aussi, été durement touchée par la crise économique actuelle. Alors qu'elle représentait près de 11 % du PIB et près de 8 % de l'emploi total de l'UE juste avant la crise, elle constituait moins de 9 % du PIB et à peine plus de 6 % de l'emploi total de l'UE au moment de la conférence. La croissance de l'industrie de la construction fait l'objet d'une lutte perpétuelle et dépend de la croissance de l'économie générale et des investissements du secteur public.

Dans le même temps, les besoins de l'UE en termes d'infrastructures (nouvelles, rénovées et entretenues), de logement et d'efficacité énergétique dans l'environnement bâti sont énormes.

Voilà pourquoi la FIEC a salué le plan d'investissement de 315 milliards d'euros présenté par le Président Juncker en novembre 2014, et en particulier les priorités d'investissement dans l'avenir de l'UE, à savoir les secteurs clés tels que l'énergie, le transport, la large bande, l'innovation, etc.

En juin 2015, une réserve de 2.000 projets avait déjà été présentée par les États membres et la Commission européenne, et un nouveau fonds européen d'investissement stratégique (EFSI) était sur le point d'être adopté. Une plate-forme consultative conçue pour l'identification, la sélection et le suivi des projets avait également été envisagée.

Cependant, lors de la conférence, de nombreuses questions sans réponses ont été posées pour être clarifiées !

Jean-Louis Marchand, le Vice-Président de la FIEC chargé des affaires économiques et juridiques, a notamment expliqué que les entrepreneurs devaient saisir cette opportunité ! Ils doivent ainsi passer d'une approche attentiste à une attitude très proactive. Ils doivent générer de l'argent et lancer des projets. Il a ajouté que, compte tenu des besoins en termes d'entretien, de rénovation et de construction des infrastructures de l'UE et du manque d'investissement public, il est essentiel de fournir aux investisseurs privés les investissements adéquats et un environnement favorable aux affaires ! Dans ce contexte, les normes prudentielles existantes sont inappropriées... De plus, les règles du Pacte de stabilité et de croissance devraient être plus souples afin de stimuler l'investissement public et ainsi favoriser la croissance. Enfin, les règles relatives aux aides d'État doivent, elles aussi, être adaptées afin de ne pas compromettre les objectifs mêmes du plan d'investissement !

Gauthier Boulard, membre du conseil d'administration de la BEI, a déclaré que la BEI soutenait les projets d'infrastructure de l'UE depuis longtemps. En effet, près de 70 milliards d'euros sont investis chaque année. Ici, la différence tient au fait que la garantie de l'UE aide à obtenir les investissements habituels de la BEI pour des projets plus petits et risqués et à attirer les investisseurs privés vers ces projets.

Alessandro Carano, Conseiller du Directeur Général adjoint à la DG ECFIN de la Commission européenne, a souligné que la Commission prévoyait un effet de levier de 1 à 15, c'est-à-dire qu'un euro investi par la BEI mobiliserait 15 euros auprès d'investisseurs privés. Il a ajouté que la plate-forme de conseils et le portail de projets viendraient s'ajouter à la garantie de l'UE afin d'aider toutes les parties prenantes à mettre en place et à promouvoir de bons projets.



De gauche à droite : Ricardo Gomes (FIEC VP), MPE Danuta Jazłowiecka, Johan Willemens (Président de la FIEC), Jean-Claude Juncker, Colette Golinvaux (Présidente de la fédération belge hôte accueillant le Congrès)

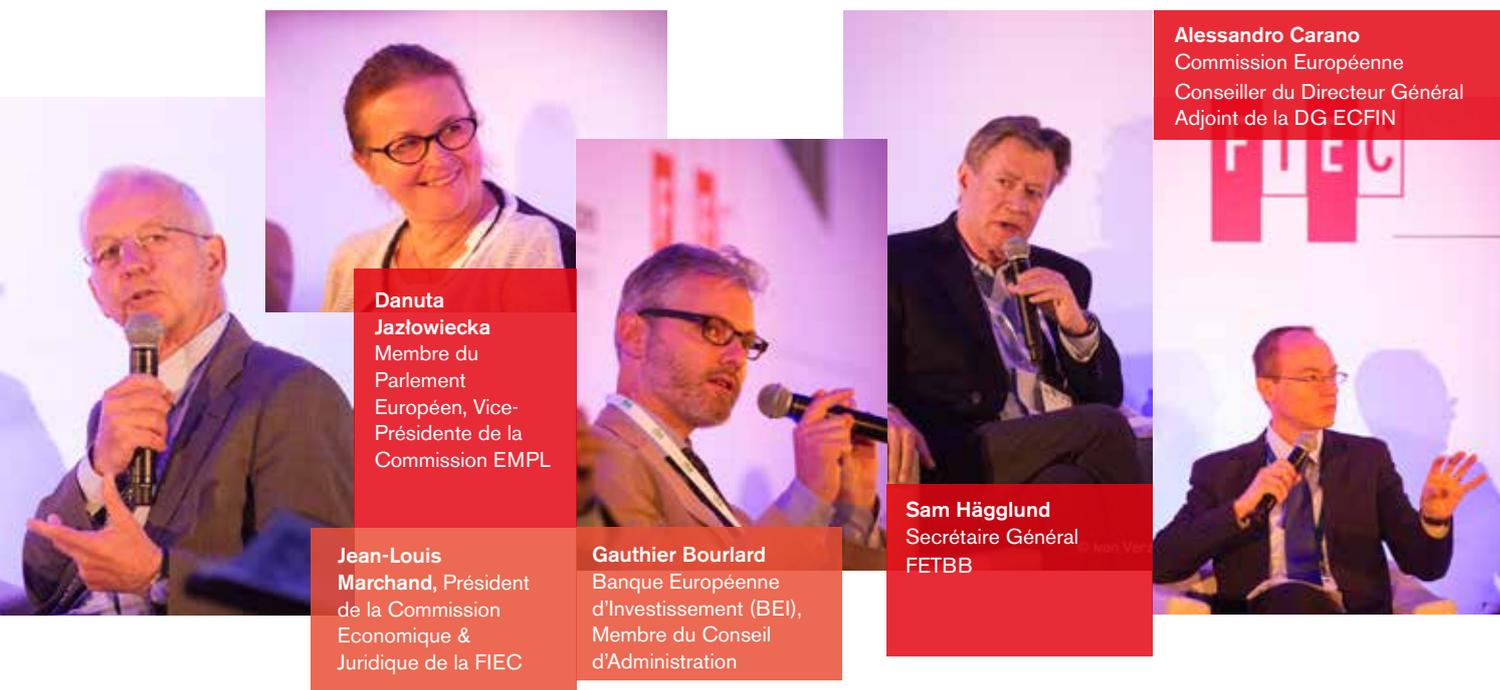
En ce qui concerne les défis spécifiques auxquels les PME de construction sont actuellement confrontées, **Jean-Louis Marchand** a souligné que ces entreprises font généralement preuve d'innovation (par exemple dans le domaine de l'efficacité énergétique, des nouvelles technologies comme la BIM, etc.). Elles peuvent donc espérer bénéficier du plan d'investissement Juncker. Le tout est de savoir comment accéder au fonds.

Alessandro Carano et **Gauthier Boulard** ont tous deux expliqué que le FEI fournirait 75 milliards d'euros aux PME (soit les entreprises réunissant jusqu'à 250 travailleurs) via des intermédiaires nationaux, publics ou privés (comme les banques commerciales). Cependant, le plan d'investissement répondait à la logique du « premier arrivé, premier servi ». Dès lors, les entreprises, et notamment les PME, étaient parfois forcées de contacter

directement la BEI et, en particulier, la plate-forme de conseils afin de vérifier ce qui était disponible.

Évoquant l'association nécessaire de l'investissement public et privé dans la plupart des projets soutenus dans le cadre du plan d'investissement, **Alessandro Carano** a confirmé que les modèles de PPP seraient certainement utilisés en priorité, bien que les aspects de partage des risques puissent se montrer délicats.

Jean-Louis Marchand a répondu sur ce point que, outre des PPP stricto sensu, les acteurs publics et privés devaient trouver de nouvelles façons de collaborer dans le cadre de ce plan d'investissement, pour le bénéfice de tous, y compris des utilisateurs finaux ! Ces nouveaux modèles collaboratifs devraient également mieux intégrer les PME, qui ne devraient pas toujours être cantonnées au rôle de sous-traitantes.



Danuta Jazłowiecka
Membre du Parlement Européen, Vice-Présidente de la Commission EMPL

Jean-Louis Marchand, Président de la Commission Economique & Juridique de la FIEC

Gauthier Boulard
Banque Européenne d'Investissement (BEI), Membre du Conseil d'Administration

Sam Hägglund
Secrétaire Général FETBB

Alessandro Carano
Commission Européenne
Conseiller du Directeur Général Adjoint de la DG ECFIN



Assemblée Générale de la FIEC
 Hotel Radisson Blu Royal – Bruxelles
 (5/6/2015)

De gauche à droite :
 Alexander Pongratz (Trésorier), Johan Willemen (Président), Ulrich Paetzold (Directeur Général)

Avec les interventions de la Députée européenne **Danuta Jazłowiecka** (PL-PPE) et de **Sam Hägglund**, Secrétaire Général de la FETBB (Fédération européenne des travailleurs du bois et du bâtiment), les discussions ont également porté sur le fait que la construction est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre qui se caractérise, entre autres choses, par l'extrême mobilité de cette dernière. Par conséquent, les facteurs sociaux jouent également un rôle essentiel dans la compétitivité globale du secteur, à l'exception de ses aspects économiques.

La crise économique et financière, qui a considérablement augmenté la pression concurrentielle et amplifié certaines lacunes de la législation en cours, a conduit à une augmentation de la fraude et des abus sociaux (les entreprises dites « boîtes aux lettres », le faux travail indépendant, l'abus des paiements de sécurité sociale, etc.) au détriment des entreprises authentiques et honnêtes.

L'une des principales difficultés des contrôles dans le cadre d'une prestation transfrontalière de services est la suivante : les inspecteurs du travail n'étant pas toujours au courant de la présence d'entreprises étrangères, la vérification de l'authenticité des données auprès des administrations d'autres pays peut s'avérer compliquée, etc.

L'ouverture du marché intérieur et la mobilité entre ses frontières ne doivent pas être remises en question, mais s'effectuer dans un cadre capable de garantir des conditions équitables pour les entreprises et le respect des droits des travailleurs.

Dîner de bienvenue
 Musée de la Bande Dessinée, Bruxelles
 (4/6/2015)



© Ivan Verzar



Colette Golinvax, Didier Reynders – Vice-Premier Ministre belge et Ministre des Affaires Etrangères et Européennes, Johan Willemen



Manfred Fuchs European Commission Européenne, DG GROW/ Dir G Croissance durable et EU2020



Lennart Henriz Sveriges Byggindustrier (SE), Président de TEC-3 "Environnement"



Claude Loréa CEMBUREAU, Association Européenne du Ciment



Josefina Lindblom Commission Européenne, DG Environnement

II. Table ronde n°2 « Efficacité des ressources » - les facteurs techniques de la compétitivité

Le thème de la deuxième table ronde portait sur l'efficacité des ressources dans la construction et leur impact potentiel sur la compétitivité. Ce thème était placé dans le contexte de la communication de la Commission européenne du mois de juillet 2014 sur les possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction (COM 2014/445).

La table ronde a débuté par un message enregistré par **Sirpa Pietikäinen, MPE**. Elle y a déclaré que la compétitivité dépendait de plus en plus de l'efficacité des ressources et que l'Europe était la région la plus dépendante des importations de ressources. Elle a précisé que les anciennes méthodes ne pouvaient plus être utilisées à l'avenir et que la société avait besoin de consommer de façon durable, motivée par des lois. Elle a conclu en ajoutant que la rénovation des bâtiments était essentielle.

Les intervenants de la table ronde, à savoir **Josefina Lindblom**, DG ENV - Commission Européenne, **Claude Loréa**, Construction Products Europe et CEMBUREAU, **Manfred Fuchs**, DG GROW - Commission Européenne et **Lennart Henriz**, Président de TEC-3, ont ensuite examiné la signification d'une utilisation efficace des ressources pour l'industrie de la construction.

Josefina Lindblom a commencé par expliquer pourquoi la Commission avait d'abord élaboré un cadre d'évaluation volontaire du bâtiment. Elle a ensuite décrit les travaux en cours et le délai estimé. Claude Loréa et Lennart Henriz ont tous deux réclamé une définition de « l'utilisation efficace des ressources » et ont insisté sur le fait que l'évaluation devrait porter sur le bâtiment et non les produits de construction.

Pour conclure, ils ont tous plus ou moins convenu de la nécessité d'améliorer les installations de recyclage et d'adopter des lignes directrices claires à propos du traitement des déchets sur les chantiers de construction. En outre, il a été reconnu que les propriétaires d'immeubles, les clients et les citoyens en général devaient accepter l'utilisation de matériaux recyclés dans le but d'améliorer l'efficacité des ressources des bâtiments.

Les messages principaux de la FIEC sur l'utilisation efficace des ressources sont disponibles dans sa prise de position de septembre 2014

<http://www.fiec.eu/extranet/library/position-papers.aspx>



Soirée de Gala Palais d'Egmont (5/6/2015)

Johan Willemen, Président de la FIEC, félicite Thomas Schleicher, Président Honoraire de la FIEC

COMPÉTITIVITÉ

Paolo Astaldi, IT
Président

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



“Construction 2020”: une autre année d'études et de préparation d'actions

Suite à l'aperçu présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Tajani, lors du Congrès de la FIEC d'Istanbul en 2012, le Forum de Haut Niveau (HLF) et ses Groupes Thématiques (GT) ont continué à travailler pendant une autre année sur les cinq domaines prioritaires, assistés par un nombre impressionnant d'études et d'actions. La réunion HLF du 14/4/2016 s'est concentrée sur la préparation des points de discussion à la Conférence ministérielle sur la construction organisée par la présidence slovaque les 15 et 16/9/2016.

Ce chapitre reprend des extraits de documents et rapports présentés à cette réunion du HLF.

16

“

Le secteur de la construction est extrêmement important

Les performances de ce secteur ont un impact important qui se répercute au-delà de son propre domaine sur des éléments tels que les objectifs climatiques et énergétiques, l'utilisation efficace des ressources, la sécurité et la qualité de vie. Le secteur de la construction est essentiel et je vous félicite pour le travail accompli au cours des dernières années.”

(Mme Lowrie Evans, Directrice Générale de la DG GROW, concluant la réunion du HLF du 14/4/2016)

A) Structure de travail et gouvernance

La structure de gouvernance globale élaborée par la Commission est restée inchangée :

- **Le Forum stratégique tripartite de Haut Niveau (HLF)**, qui contrôle la progression de la mise en œuvre du plan d'action et de ses objectifs, émet des avis et suit les recommandations des cinq Groupes Thématiques.
- **Les cinq Groupes Thématiques (GT)**, qui traitent des 5 objectifs stratégiques majeurs.
- **Le Secrétariat**, dirigé par l'« unité construction » de la Commission (DG GROW.G.1) avec l'aide du consultant externe ECORYS.

La FIEC et les EIC participent activement au HLF mais aussi aux GT et études connexes (la FIEC aux 5 GT et les EIC au GT 5, « Compétitivité internationale ») et contribuent aussi aux travaux de préparation et de suivi.

B) Dans les Groupes Thématiques

I. GT 1 : Promouvoir les investissements

L'« Observatoire sectoriel européen de la construction » (ECSO *)

visé à recueillir des données et analyses de tendances économiques, des développements nationaux, etc. Jusqu'à présent, le consultant a préparé des documents pilotes pour 5 pays : Italie, Irlande, Pologne, Suède et Royaume-Uni. D'autres pays suivront. Chaque document pilote national se compose d'un « profil de pays » et d'une « fiche de mesure politique ».

Parmi les profils des premiers pays, celui de la Pologne n'était pas représentatif de la réalité. Cependant, grâce aux efforts conjoints de la FIEC et des fédérations polonaises des entrepreneurs (PZPB) et des ingénieurs-conseils (ZPBUI), ces erreurs ont pu être corrigées.

II. GT 2 : Compétences et qualifications

Dans le cadre d'un contrat de service, la FIEC apportera son aide à la Direction générale du « Marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME » (« DG GROW ») pour une action spécifique « engagements à la construction » (<http://ec.europa.eu/growth/construction-apprenticeships>) liée à l'action organisée par la DG « Emploi, affaires sociales et inclusion »

1. *Remarque : « ECSO » ne doit pas être confondu avec « ESCO » Cette dernière est la « Classification européenne des compétences, qualifications et emplois », qui est gérée par la Direction générale de l'emploi et des affaires sociales sur une série de professions, dont certaines du domaine de la construction.

(« DG EMPL »), « l'Alliance européenne pour l'apprentissage (EAfA) » (<http://ec.europa.eu/apprenticeships-alliance>)

L'EAfA a été créé par la Commission en juillet 2013 à l'occasion du « WorldSkills » à Leipzig. Le but de l'EAfA est d'améliorer la qualité, la quantité et l'image de la formation en apprentissage en Europe, entre autres grâce à la participation des entreprises, associations, institutions de formation professionnelle et syndicats à certaines actions dans le domaine du double cursus et de l'éducation.

Afin d'accroître la visibilité de l'industrie, la DG GROW a lancé une campagne de construction dans le cadre de « Construction 2020 ». Des « engagements » sont publiés sur les sites de la DG GROW et de l'EAfA (voir ci-dessus).

Le formulaire de soumission de ces engagements, joignant quelques explications, est disponible en 6 langues sur <http://www.fiec.eu/en/news/news-2015/apprenticeships-for-the-construction-industry-of-tomorrow.aspx> et à la DG GROW (voir ci-dessus).

Nous sommes impatients de recevoir votre engagement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



Evènement EAfA à Riga (22/6/2015) au centre de la photo : Marcus Lehnhardt, un apprenti maçon et étudiant en ingénierie allemand (PME Construction Koch, Wuppertal) répond aux questions du modérateur pendant l'évènement organisé par l'EAfA à Riga.



«Promouvoir l'Alliance Européenne pour l'Apprentissage» (22/6/2015 à Riga)
Evènement EAfA (Alliance Européenne pour l'Apprentissage) avec Mme Marianne Thyssen, Commissaire Européenne pour l'Emploi, les Affaires Sociales, les Compétences et la Mobilité des Travailleurs.
La FIEC était représentée par Ulrich Paetzold, Directeur Général, et Marcus Lehnhardt.



Réunion du Forum Stratégique Tripartite de Haut Niveau 14/4/2016 (Bruxelles)
La FIEC était représentée par Ulrich Paetzold, Directeur Général

La conférence de la DG EMPL à Riga le 22 juin 2015, dressant le bilan de l'EAfA, avec la participation de la construction :

- les partenaires sociaux européens de la FIEC et de la FETBB s'engagent conjointement.
- Marcus Lehnhardt, apprenti maçon et étudiant en ingénierie (PME Koch Construction, Wuppertal) présente les avantages de ce « double cursus ».
- Le Directeur Général de la FIEC présente l'industrie de la construction lors d'une table ronde.

- promotion de bâtiments sains et économes en énergie

Les marchés publics écologiques

La Commission élabore des critères pour les bâtiments administratifs et la construction routière.

Pour plus de détails sur certains de ces articles, n'hésitez pas à consulter le chapitre Commission technique du présent rapport.

III. GT 3 : Utilisation durable des ressources naturelles

Audit de pré-démolition/pré-rénovation

- Cette étude (consultant : « Risk Policy Analysis ») se penche sur la question de savoir, avant la démolition ou la rénovation, comment définir l'endroit et la façon dont les déchets doivent être traités pour améliorer le potentiel de recyclage.

Le groupe de travail « Construction européenne/ protocole de gestion des déchets de démolition »

- Ces travaux entrepris par le Secrétariat technique des GT (consultant Ecorys) préparent un protocole qui propose un système de gestion de la qualité. Il veillera à ce que les produits recyclés répondent convenablement à l'usage auxquels ils sont destinés et augmente la confiance dans toute la chaîne de valeur.

Impact des déchets de construction sur l'environnement

Cette étude (consultant : BIO Intelligence Service, Deloitte) pour la DG ENV, se penche sur la question de savoir comment réduire les déchets et atteindre l'objectif du recyclage de 70 % des déchets de construction.

Les études menées par le Centre Commun de Recherche (JRC) de la Commission :

- Définition des indicateurs pour l'utilisation efficace du matériel de construction

IV. GT 4 : Marché intérieur

Le « bilan de qualité » (« Fitness Check »)

La Commission prépare un « bilan de qualité » qui se concentre sur 15 textes législatifs européens (2004-2014) dans les secteurs politiques du marché intérieur, de l'efficacité énergétique, de l'environnement, la santé et la sécurité et, plus précisément, sur les dispositions des textes de l'UE qui peuvent avoir un impact sur le secteur de la construction (hormis le génie civil).

Deux études préparatoires ont été menées par les consultants Economisti Associati et Risk Policy Analysis. Un « atelier d'évaluation » sur les résultats préliminaires de ces études est prévu pour le 26/5/2016.

Étude « La simplification et la reconnaissance mutuelle dans le secteur de la construction en vertu de la directive sur les services »

La Commission a présenté récemment une étude (consultant : Ecorys) sur la directive sur les services (2006/123/EC), l'un des 15 textes législatifs du « bilan de qualité ». L'étude vise à identifier les lacunes et les obstacles qui subsistent, ainsi qu'à évaluer l'impact de la directive sur les services sur les régimes d'autorisation imposés aux fournisseurs de services de construction. L'étude conclut qu'il existe « une multitude d'obstacles à la fourniture d'établissements et de services transfrontaliers temporaires au niveau réglementaire et administratif ».

Selon la stratégie du marché unique de 2015, la Commission prépare actuellement une action législative. Ainsi, « la réduction des obstacles

administratifs et réglementaires à la prestation de services de construction dans les pays de l'UE permettre aux fournisseurs de services de bénéficier plus largement des avantages du marché unique. »

Vous pouvez télécharger l'étude (224 pages) via le lien suivant http://bookshop.europa.eu/is-bin/INTERSHOP.enfinity/WFS/EU-Bookshop-Site/en_GB/-/EUR/ViewPublication-Start?PublicationKey=ET0116073

La consultation publique

Dans le cadre du « bilan de qualité », la Commission a lancé une consultation ouverte pour recueillir l'expérience, l'avis et les opinions des parties intéressées et du public sur l'impact de la législation actuelle de l'UE pour le secteur de la construction. La participation à cette consultation est ouverte jusqu'au 20/6/2016 sur le site Web http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=8725&lang=en&title=Consultation%2Don%2Dthe%2DFitness%2DCheck%2Dfor%2Dthe%2DConstruction%2DSector

V. GT 5 : Compétitivité internationale

Le thème principal de ce GT a été l'initiative des EIC concernant la combinaison de subventions européennes et de prêts européens à taux bonifiés pour des projets d'infrastructures du secteur public « non commercialement viables » en Afrique (« Blending 1.0 ») avec un financement de banques commerciales couvert par des capacités d'assurance-crédit à l'exportation européenne (« Blending 2.0 »).

Pour plus de détails, consultez le chapitre sur les EIC dans ce rapport, point V (page 58).

C) La vision de la Commission pour la construction

Dans ses conclusions de la réunion du HLF du 14/4/2016, Mme Lowrie Evans, Directrice Générale de la DG GROW, a présenté certains aspects de la vision de la Commission concernant l'avenir de l'industrie, par exemple :

- Il est reconnu à l'unanimité que la construction est extrêmement importante pour l'Europe.
- Une chose est sûre : le plein potentiel de la construction visant à générer sans tarder plus de croissance et d'emplois n'est pas exploité convenablement.
- Tant la chaîne de valeur de la construction que le secteur public doivent creuser le processus

de modernisation pour exploiter ce potentiel.

- Des politiques différentes et plus appropriées sont attendues au niveau national et européen.
- La valeur du secteur est nettement supérieure à l'image communément perçue. Il convient, dès lors, de rectifier cette perception erronée.
- Une solution doit être apportée à la pénurie de compétences.
- La transformation numérique permettra au secteur de mieux répondre aux nouvelles exigences du marché et de renforcer sa compétitivité à l'international.
- L'objectif de la Commission est de partager la même vision que les États membres sur la façon dont nous pouvons soutenir le processus de modernisation de la chaîne de valeur de la construction et aider les entreprises de construction de l'UE à saisir les opportunités du marché unique.
- L'investissement est nécessaire dans le secteur de la construction, de l'entretien et de la rénovation des infrastructures et bâtiments, ainsi que dans la construction intelligente et la conception numérique. Le plan d'investissement pour l'Europe (EFSI) permet d'aider à financer des investissements plus risqués.
- La formation professionnelle et les études universitaires doivent évoluer rapidement afin de s'adapter aux avancées technologiques, sur la base d'une coopération plus étroite avec les entreprises de construction et les professionnels de la formation.
- Les contraintes législatives et administratives excessives, les pratiques discriminatoires et les restrictions injustifiées à la prestation de services dans l'UE doivent être réduites avec, par exemple, un « passeport services » qui éliminerait les nombreuses demandes de documents permettant de travailler dans un autre pays.

D) Conférence ministérielle sur la construction

Cette conférence, qui devrait avoir lieu à Bratislava les 15 et 16/9/2016, est organisée par la présidence du Conseil slovaque et la Commission autour de deux rubriques principales :

- les interrelations du secteur de la construction avec les initiatives de politiques intersectorielles au niveau de l'UE,
- le renforcement de l'environnement des affaires pour la construction, afin de soutenir l'amélioration de ses performances et d'accroître la compétitivité du secteur.

ACTIONS CONJOINTES FIEC/EIC



Complémentarité : la FIEC et les EIC regroupent leurs forces et leur savoir-faire

L'importance des questions internationales ayant un impact direct sur le Marché Intérieur de l'UE a augmenté depuis quelques années. Étant donné que les intérêts internationaux des fédérations membres de la FIEC et de leurs entreprises membres sont défendus par l'organisation sœur de la FIEC, les EIC (European International Contractors), combiner les forces, le savoir-faire et les efforts des deux fédérations est le meilleur atout pour avancer efficacement sur ce sujet.

Les activités internationales statutaires des EIC sont exposées dans le chapitre sur les EIC qui commence à la page 56.

“

Concurrence loyale sur des marchés ouverts

Afin d'éviter tout malentendu, la FIEC et les EIC aimeraient rappeler qu'ils sont fermement opposés à toute forme de protectionnisme et qu'ils sont en faveur d'une concurrence équitable sur des marchés symétriquement ouverts. La concurrence, à condition qu'elle soit équitable et saine, mais aussi fondée sur des conditions contractuelles qui répartissent les risques équitablement, contribue au progrès et à l'innovation, tandis qu'une concurrence déloyale et malsaine, basée uniquement sur le prix le plus bas, met l'économie et la société de l'UE en péril.

La FIEC et les EIC sont favorables à des opportunités d'accès aux marchés réellement réciproques/ symétriques ainsi qu'à des mesures incitatives correspondantes (par ex. des instruments de défense commerciale) au niveau de l'UE, si des négociations internationales ne permettent pas de réaliser des progrès tangibles. ”

A) Entreprises publiques de pays tiers sur le marché intérieur de l'UE

L'accès des entreprises publiques de pays tiers aux marchés publics de l'UE reste un problème persistant et il est essentiel de ne pas s'en désintéresser, simplement parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de nouveaux cas observés au cours des 12 derniers mois, excepté quelques projets impliquant des entreprises de dragage. La crise économique et les problèmes budgétaires que subissent de nombreux États membres risquent de conduire les pouvoirs adjudicateurs à prendre sérieusement en compte des contrats de construction et de financement combinés offerts par des entreprises publiques de pays tiers.

Par ailleurs, les efforts déployés pour attirer les investissements étrangers en Europe, comme le « Plan Juncker » ou d'autres projets nationaux, pourraient inciter davantage d'entreprises de constructions de pays tiers à venir travailler au sein de l'UE, bien que, en pratique, leurs marchés nationaux sont fermés aux entrepreneurs étrangers.

B) Règlement « Accès aux marchés »

Suite à la situation de blocage au Conseil et à la décision de la nouvelle Commission du mois de décembre 2014 : « Une proposition à modifier conformément aux priorités de la nouvelle

Commission afin de simplifier les procédures, en raccourcissant les délais des enquêtes, et en réduisant le nombre d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre.¹», une proposition amendée a été publiée en date du 29/1/2016. The Commission summarises its amended proposal on an "International Procurement Instrument" (IPI) as follows (extracts):

1. Suppression de la possibilité de fermer le marché et limitation d'éventuelles mesures restrictives quant aux pénalités pécuniaires, désormais appelées « mesures d'ajustement des prix ».

Contrairement à la proposition initiale, les soumissionnaires étrangers peuvent remporter le marché si, malgré l'ajustement du prix, l'offre reste compétitive en termes de prix et de qualité.

2. Élimination de la possibilité pour les pouvoirs adjudicateurs de décider de manière autonome d'interdire les soumissionnaires étrangers de participer aux appels d'offres en supprimant le pilier décentralisé (ancien article 6).
3. Les soumissionnaires de pays tiers doivent prouver que moins de 50 % de la valeur totale de leur appel d'offres se compose de biens et de services non couverts, provenant de ce pays tiers. Cela constitue un véritable changement par rapport à la charge de la preuve, en comparaison avec la proposition d'origine.
4. La mesure d'ajustement des prix ne serait pas applicable pour les petites et moyennes entreprises (PME) et soumissionnaires européens, ainsi que pour les produits provenant de pays en développement soumis au régime SGP (Système généralisé de préférences), conformément à la politique européenne d'échange et de développement qui leur est appliquée. Il en va de même pour l'exclusion de l'instrument des PME, qui garantit la cohérence de l'Instrument international sur les marchés publics avec la politique européenne au sens large dans ce domaine.
5. Une nouvelle disposition permettrait également de cibler des territoires au niveau local ou régional, comme des états, des régions, voire des municipalités.
6. Il a été proposé de réduire la durée de l'enquête de la Commission dans la

procédure centralisée, en plus de supprimer entièrement le pilier décentralisé.

7. Conformément à l'approche de la Commission en matière de transparence dans la politique d'échange, il a été proposé de publier les résultats des enquêtes de la Commission qui a identifié certains obstacles aux appels d'offres dans des pays tiers.
8. Il a été précisé que l'instrument s'appliquera à tout marché public et à toute concession couverts par les directives européennes sur les marchés publics et les concessions adoptées en février 2014 (qui excluent, par exemple, les concessions en matière de services d'approvisionnement en eau).

Dans leur prise de position commune initiale du 29/2/2016, la FIEC et les EIC ont demandé le retrait/refus de cette proposition amendée, étant donné que « la proposition amendée est bien trop fiable et n'atteint pas le résultat escompté d'ouverture réciproque des marchés publics de pays tiers ».

En ce qui concerne le contenu de la proposition amendée, la FIEC et les EIC rejettent l'élimination de la « procédure décentralisée » (article 2 ci-dessus) et proposent de limiter les éventuelles mesures restrictives aux pénalités pécuniaires inefficaces. Les pouvoirs adjudicateurs des États membres doivent pouvoir être en mesure de décider de manière autonome d'interdire aux soumissionnaires étrangers de prendre part à leurs appels d'offres, ce qui devrait constituer un droit légal de par l'adhésion de l'UE à l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC.

C) Conditions contractuelles équitables dans des projets financés par l'UE

Alors que, par le passé, le problème des conditions contractuelles (FIDIC) déloyales était surtout préoccupant pour les entrepreneurs internationaux d'Europe qui travaillent sur des marchés étrangers, les problèmes rencontrés avec les conditions contractuelles modifiées « Red Book » et « Yellow Book » de la FIDIC se sont prolongés au sein de l'Union européenne, principalement dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est, où ils avaient été « importés » par des institutions de financement internationales pendant de la période de pré-adhésion.

1 Programme de travail de la Commission pour l'année 2015 [COM(2014)210], Annexe II, point 50

2 COM(2016)034

Le fait qu'il existe des directives européennes relatives à l'attribution de marchés publics et non aux conditions de ces contrats permet difficilement d'inclure la Commission européenne ou d'autres institutions aux discussions portant sur les conditions contractuelles déloyales.

Ainsi, le seul texte européen à ce sujet est le considérant 65 du règlement (1316/2013) établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) : « Afin de garantir que les projets bénéficiant de fonds du MIE donnent lieu à une concurrence large et équitable, la forme du contrat devrait correspondre aux objectifs et aux circonstances du projet. *Les clauses contractuelles devraient être établies de telle sorte que les risques liés au marché considéré soient répartis de manière équitable, afin d'obtenir le meilleur rapport coût/efficacité et de garantir que le marché est exécuté de la manière la plus efficiente.* Ce principe devrait s'appliquer indépendamment du fait que le modèle de contrat utilisé soit national ou international ».

GT « Pologne »

À la demande des fédérations polonaises PZPB (entrepreneurs) et ZPBUI (ingénieurs-conseils), la FIEC et les EIC ont continué à joindre leurs forces et leur savoir-faire au cours de la période sous revue.

En se référant au considérant 65 du règlement MIE, la FIEC et les EIC se sont entretenus avec la Commissaire chargée des transports, Violeta Bulc, son cabinet et les services de la DG MOVE (Mobilité et Transport) afin d'aborder des problèmes découlant de projets financés par le MIE en Pologne, comme l'autoroute S61, « Via Baltica ». Lors de cette réunion avec le cabinet, la FIEC et les EIC étaient accompagnés des organisations des ingénieurs-conseils de la FIDIC/EFCA, dans le but de démontrer que les entrepreneurs et les ingénieurs ont intérêt à ce que les conditions contractuelles équitables constituent la base d'un travail efficace et de qualité.

L'état actuel des choses peut se résumer comme suit :

- La Commission souhaite réellement s'assurer que l'argent des contribuables européens est correctement dépensé.
- Cependant, elle constate les limites de ce qui est véritablement faisable.
- Jusqu'à présent, en ce qui concerne les directives sur les marchés publics et le droit européen en général, la Commission dispose de la base juridique qui lui permet, si nécessaire, de prendre des mesures.

- En ce qui concerne les conditions contractuelles, la Commission considère qu'elle pourrait être en mesure de se référer au considérant susmentionné, mais qu'elle ne disposerait pas de la base juridique nécessaire pour prendre des mesures plus sévères.

La FIEC et les EIC poursuivront leurs actions communes pour favoriser des conditions contractuelles équitables, tant en Pologne que dans d'autres pays européens, avec la FIDIC et l'EFCA, le cas échéant.

D) « Éthique » (combattre les comportements non-éthiques dans les marchés publics)

Ce groupe de travail conjoint, présidé par Per Nielsen (Trésorier des EIC, ancien Vice-Président de la FIEC), a été relancé, étant donné que la voix des entrepreneurs doit encore jouer un rôle plus important dans toutes ces discussions, conférences et autres actions dans lesquelles la construction a tendance, à tort ou à raison, à être citée parmi les premiers secteurs à risque.

I. ISO 37001 : norme de gestion anticorruption (PC/278)

Cette initiative repose sur la norme britannique BSI 10500 relative au management anticorruption qui était une réponse à la « UK Bribery Act 2010 » (entrée en vigueur en juillet 2011), qui était à son tour la réponse britannique à l'UNCAC, la Convention des NU contre la corruption de 2003. Il est intéressant de souligner que la norme BSI est aussi utilisée comme document de base pour la norme ISO.

Le 9/9/2014, la FIEC a officiellement reçu le « statut de liaison » avec l'ISO PC/278, de sorte que le représentant FIEC/EIC, Per Nielsen, a pu assister aux réunions en 2014, 2015 et 2016. En n'étant que le seul représentant de l'activité de construction privée, il est parvenu à contribuer à un nombre impressionnant d'améliorations reposant sur son expérience pratique.

3. Définition de l'ISO pour les "PC"- **Comité de Projet**: les Comités de Projet sont des structures créées pour répondre à un besoin ponctuel de Norme internationale sur un sujet très spécifique qui ne relève pas du domaine des travaux d'un comité technique existant. Ces comités de projet sont dissous une fois que la Norme internationale pour laquelle ils ont été créés est publiée.

Le Projet de Norme Internationale (DIS) a été communiqué aux organismes nationaux membres de l'ISO en indiquant que le 06/04/2016 serait l'échéance finale du vote et a été approuvé par une large majorité des membres de l'ISO. Le comité PC/278 tiendra une réunion finale afin d'apporter les dernières touches et la norme ISO 37001 devrait être publiée et pourra être utilisée en septembre 2016.

La FIEC et les EIC accueillent favorablement cette publication et suggèrent que cette norme soit utilisée dans l'industrie de la construction, non seulement dans le secteur privé, c'est-à-dire les entrepreneurs et les ingénieurs-conseils, mais aussi par les clients du secteur public. D'une part, le secteur public pourrait donner le bon exemple et, d'autre part, cela permettrait d'augmenter les effets globaux visés par cette norme.

II. Initiative de Transparence dans le Secteur de la Construction (CoST)⁴

« CoST est une initiative multipartite centrée sur les pays visant à promouvoir la transparence et la responsabilisation dans des projets de construction financés par des fonds publics », axée au départ sur les marchés de construction internationaux, dans laquelle Per Nielsen est le représentant de l'industrie au Conseil.

« L'initiative CoST se fonde sur l'idée selon laquelle les processus impliqués dans la construction

d'infrastructures publiques doivent être rendus plus transparents. Le public doit disposer des informations dont il a besoin pour demander des comptes aux décideurs et pour garantir un meilleur rapport qualité-prix dans le secteur de la construction.

CoST fait de cet idéal une réalité. Elle travaille avec des agences gouvernementales pour collecter, vérifier et divulguer des informations dans la sphère publique.

Créer un secteur plus transparent conduit à terme à de meilleures infrastructures publiques, offrant des avantages potentiellement importants pour les individus et les communautés du monde entier. Elle réduit aussi le gaspillage dans les budgets publics, permet une concurrence plus équitable dans le secteur privé et offre davantage d'opportunités aux investisseurs. »⁵

Dans ce contexte, la FIEC et les EIC ont apporté leur soutien à l'initiative CoST en attirant l'attention de la Commission européenne (DG DEVCO, DG REGIO) sur cette initiative et sur les bénéfices potentiels pour la construction sur les marchés internationaux, mais également sur le marché intérieur.

CoST entreprend actuellement un processus de révision stratégique afin d'évaluer comment elle pourrait accroître son impact et amener plus de pays et d'organisations à supporter cette initiative. Dans ce processus de révision, la FIEC et les EIC sont représentés par le Directeur des EIC, Frank Kehlenbach.



Audition publique organisée par la Sous-commission Routes du Comité Infrastructure du Parlement Polonais ("Sejm"), présidée par le député Jerzy Szmit. Le Groupe de Travail "Pologne" FIEC/EIC a participé activement à cette réunion tenue à Varsovie le 30/9/2015 et y a défendu les principes de conditions de contrat équitables pour les contrats de marchés publics.

4. <http://www.constructiontransparency.org/home>

5. <http://www.constructiontransparency.org/the-initiative?forumboardid=1&forumtopicid=1>

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE (ECO)

Jean-Louis Marchand, FR
Président



Christine Le Forestier, FIEC
Rapporteur (Congé de maternité: du 2 au 5/2016, remplacement
Marie-Lorraine Bareth (BE – Confédération Construction)
& Nicolas Gaubert (FR – FNTP)

GRUPE DE TRAVAIL "INFRASTRUCTURE & FINANCEMENT" :



Jean-François Ravix, FR
Président

Nicolas Gaubert, FR
Rapporteur



Vincent Piron, FR
Vice-Président



Daniel Boscarri, FR
Vice-Président

24

GROUPES DE TRAVAIL TEMPORAIRES :

MARCHÉS PUBLICS

Jan Wierenga, NL
Président

Dick Van Werven, NL
Rapporteur



DROIT EUROPÉEN DES CONTRATS

Wolfgang Bayer, DE
Président

Christine Vöhringer-Gampper, DE
Rapporteur



A) Infrastructures et financement

L'Europe traverse une période marquée par une forte diminution des investissements depuis le début de la crise économique et financière de 2008. Cette situation particulièrement préoccupante concerne à la fois l'investissement public et privé. Or les conséquences sont lourdes en termes de compétitivité de l'Union européenne et de création d'emplois. L'enjeu est donc d'insuffler une dynamique positive susceptible de contribuer à une reprise économique durable de l'Union européenne.

I. Le Plan d'investissement pour l'Europe

Le « plan d'investissement pour l'Europe » (appelé « plan Juncker ») est l'une des principales initiatives politiques de la Commission européenne. Dévoilé à la fin de l'année 2014 par le Président Juncker, le Plan d'investissement pour l'Europe a vocation à mobiliser au moins 315 milliards d'euros d'investissements publics et privés pour l'économie réelle au cours des trois prochaines années.

Le plan Juncker comporte trois piliers :

- la mise en place d'un instrument de garantie, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), rattaché à la Banque européenne d'investissement (BEI) et ayant pour finalité de financer des projets de long terme dans les infrastructures et d'apporter du financement aux PME ;
- le lancement d'une réserve de projets d'investissements identifiés au niveau européen, auquel est adossé un « hub » (de la Plateforme européenne de conseil en investissement, EIAH) regroupant la Commission et la BEI, pour fournir aux investissements européens toute l'assistance technique nécessaire ;
- l'instauration d'un cadre plus favorable à l'investissement, grâce à des réformes structurelles en matière de réglementation, le développement de nouvelles sources de financement à long-terme et l'élimination de certaines barrières au sein du marché unique.

“ *Si une évaluation socio-économique rigoureuse est effectuée en amont, la FIEC considère que la création de réserves de projets peut effectivement aider le secteur privé à identifier des projets et, le cas échéant, contribuer à exploiter les synergies entre différentes sources de financement.* ”

1. La mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)

Initiative conjointe du Groupe BEI (Banque européenne d'investissement et Fonds européen d'investissement) et de la Commission européenne, le fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) a pour but d'aider à combler le déficit d'investissements que connaît actuellement l'UE en mobilisant des financements privés. Le FEIS est doté d'une garantie de 16 milliards d'euros sur le budget de l'UE, complétée par une contribution de 5 milliards d'euros de la BEI sur son propre capital. Sur la base de cette garantie, la BEI a vocation à émettre des obligations supplémentaires pour un montant trois fois supérieur (60 milliards d'euros). Les fonds ainsi levés doivent ainsi permettre de couvrir les premières pertes des projets soutenus par la BEI. Les ressources mobilisées dans le cadre de la garantie du FEIS permettent ainsi à la BEI de mener des projets plus risqués, sans remettre en cause la solidité financière du groupe BEI.

Adopté en juin 2015, le règlement instaurant le FEIS permet d'apporter un soutien au financement de projets économiquement viables, dans des domaines où il apporte une valeur ajoutée. Les infrastructures (transports, énergie et réseaux numériques) mais aussi les projets dans le domaine de l'efficacité énergétique le soutien aux PME et aux ETI sont concernés.

Si la FIEC a regretté qu'une partie de cet instrument de garantie soit issue de l'enveloppe allouée à l'instrument budgétaire dédié aux grandes infrastructures européennes (Mécanisme pour l'interconnexion en Europe), elle a néanmoins salué l'effort pour mobiliser davantage l'investissement privé. En effet, une des particularités de l'économie européenne est l'abondance de



Workshop européen "Politique de cohésion et opportunités de financement pour un développement urbain dans les villes de second rang" (13/10/2015 – Bruxelles)

De gauche à droite : Mark Duncan (Manchester City Council), Antonio Paparella (DG GROW), Fulvia Raffaelli (DG GROW), Colin Wolfe (DG REGIO), Gerry Muscat (EIB) et Daniel Boscarri Vice-Président du GT FIEC "Infrastructures & Financement")

l'épargne privée placée sur le court terme, au moment où de fortes contraintes pèsent sur les finances publiques des États membres.

Afin d'échanger sur les premières expériences du FEIS, la FIEC a organisé en janvier 2016 un atelier dédié au « Plan Juncker ». Outre un échange entre les différentes fédérations membres de la FIEC sur la nature des projets lancés, cette journée a aussi mobilisé des intervenants de la DG MOVE (volet « Infrastructures et innovation » du FEIS) et de la DG GROW (volet PME). De plus, un cas d'opération de rénovation énergétique menée en Picardie (France) avec le soutien de la BEI a permis de présenter un cas concret de projets financés grâce à un instrument de garantie.

Près d'un an après son entrée en vigueur, le premier bilan du plan d'investissement pour l'Europe est relativement satisfaisant. Une cinquantaine de projets a été approuvée dans le volet « Infrastructures et innovation » et plus de 150 opérations ont été approuvées dans le volet « PME ». Un effort doit néanmoins être mené dans la coordination entre les différentes sources de financements publics en Europe (BEI, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, fonds structurels et d'investissement européens), de façon à renforcer l'effet de levier de ces instruments financiers.

Par ailleurs, une autre condition de succès réside dans la capacité à structurer, sur le terrain, des plateformes d'investissements, structures ad hoc destinées à agréger des projets de petite taille afin d'obtenir un volume suffisant (condition indispensable pour bénéficier de la garantie du FEIS).

Enfin, un cadre réglementaire plus propice à l'investissement de long terme contribuera

également au succès du FEIS. L'entrée en vigueur, en avril 2016, d'une modification d'un acte délégué Solvabilité II afin de rendre plus attractif et moins cher pour les assureurs les investissements dans des projets d'infrastructures est une première étape.

2. La préparation des projets et leur montage financier

La préparation des projets susceptibles de bénéficier de l'intervention du FEIS est une condition importante de la réussite du plan d'investissement. À cet égard, la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH) aide à la préparation, au montage et à la mise en œuvre de projets éligibles au FEIS. Opérationnelle depuis septembre 2015, cette assistance aux promoteurs de projets permet de les orienter vers le soutien de la BEI le plus adapté, sur la base de l'expertise acquise sur ces instruments financiers. La FIEC a établi des contacts réguliers avec les services en charge de cette plateforme de conseil (qui a déjà apporté son soutien à une centaine de porteurs de projets à travers toute l'Europe), de façon à diffuser auprès de ses membres la nature des prestations offertes.

Elle a ainsi rencontré les interlocuteurs responsables de cette plateforme en décembre 2015, de façon à fournir des informations précises et détaillées lors de la journée sur le Plan Juncker qui s'est tenue en janvier 2016.

Par ailleurs, la FIEC a suivi étroitement les développements du portail européen de projets d'investissement dont la vocation est d'assurer un lien entre les opportunités d'investissement et les investisseurs potentiels. Lancé au printemps 2016, ce portail a pour mission d'accroître la visibilité de projets en aidant les investisseurs potentiels à trouver des informations détaillées et des possibilités

¹ L'Article 209 du TFUE donne aux co-législateurs du Parlement et du Conseil la possibilité suivante: 1. un acte législatif peut déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels de l'acte législatif. éléments non-essentiels de l'acte législatif.

d'investissement. Si une évaluation socio-économique rigoureuse est effectuée en amont, la FIEC considère que la création de réserves de projets peut effectivement aider le secteur privé à identifier des projets et, le cas échéant, contribuer à exploiter les synergies entre différentes sources de financement.

II. Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe est l'instrument budgétaire pour les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications pour la période 2014-2020. Il vise à soutenir les projets d'intérêt commun réalisés dans le secteur des infrastructures de transport, des télécommunications et de l'énergie. Le budget total alloué au MIE pour la période 2014-2020 (revu à la baisse après une amputation pour alimenter le Fonds européen pour les investissements stratégiques) est de 30,4 milliards d'euros. Près de 80 % de l'enveloppe totale (24 milliards, dont 11,3 milliards sont fléchés en faveur des pays bénéficiaires du Fonds de cohésion) sont consacrés aux infrastructures de transport, dans le cadre du réseau transeuropéen de transport.

Un premier appel à propositions a été lancé en septembre 2014 par la Commission européenne (DG MOVE) et clôturé en février 2015. Représentant un montant total de 12,7 milliards d'euros, 263 projets d'infrastructures de transport ont fait l'objet de conventions de financement signées par l'Agence exécutive pour le réseau et l'innovation (INEA). Un deuxième appel à propositions a été lancé en septembre 2015 et clôturé en février 2016, d'un montant de 7,6 milliards d'euros. L'importance des propositions déposées (427, pour un montant estimé à près de 13 milliards d'euros) auprès de la Commission européenne illustre la forte demande, au moment où les sources publiques de financement se tarissent.

Des appels à propositions ont également été lancés, au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, dans les secteurs de l'énergie (à hauteur de 200 millions d'euros, dans le cadre d'un appel à propositions lancé au début de l'année 2016) et du numérique.

La FIEC continuera à suivre de près ces développements tout au long de la période de financement pluriannuelle actuelle.

III. L'Intergroupe du Parlement européen pour "l'Investissement de long terme et la Réindustrialisation"

Créé au sein du Parlement européen pour la législature 2014-2019, grâce au soutien actif de 65 députés européens, l'intergroupe « Investissement de long terme et la réindustrialisation » a vocation à promouvoir les réflexions sur le financement de long terme, facteur clé de la reprise économique. Cette initiative a reçu le soutien de nombreux acteurs privés et publics du secteur financier et de l'économie réelle, dont la FIEC.

De nombreux événements ont ponctué les activités de l'intergroupe, particulièrement dans le domaine du financement des infrastructures (transport, énergie et numérique). Par ailleurs, dans le prolongement de la COP 21, organisée à Paris en décembre 2015, un événement s'est tenu en février 2016 pour identifier les prochaines étapes dans la lutte contre le changement climatique. Le Vice-Président de la FIEC, Kjetil Tønning, est intervenu à cette conférence en rappelant notamment les solutions apportées par le secteur de la construction aux enjeux du changement climatique.

La FIEC travaille à la mise en place d'un événement consacré aux investissements dans les infrastructures de transport qui sera organisé à l'automne 2016, en partenariat avec Insurance Europe et l'association des investisseurs de long terme dans les infrastructures (Long Term Infrastructure Investors Association).



Workshop d'information FIEC sur le Plan d'Investissement Juncker pour l'Europe (21/1/2016 - Bruxelles)

De gauche à droite : Jean-Louis Marchand, Stéphane Ouaki (EU Commission-DG MOVE), Drazen Budimir (EU Commission-DG GROW), Elodie Denizart (European policy officer-Region Nord-Pas-de-Calais-Picardie)

IV. Le futur paquet sur la «Tarification routière»

La Commission européenne devrait présenter en 2016 un nouveau cadre permettant de reporter sur les usagers des transports le coût des effets négatifs qu'ils engendrent (pollution de l'air, émissions de CO2 et congestion routière). En raison du caractère sensible de ce dossier, l'adoption d'un paquet sur la tarification routière a été maintes fois reportée.

La FIEC reste fortement mobilisée sur ce sujet et défend, depuis la mise en œuvre de la directive «Eurovignette», les principes de «l'utilisateur-payeur» et du «pollueur-payeur», estimant que les revenus générés devraient être consacrés à des infrastructures de transport durables. Elle a ainsi rappelé cette position à l'occasion des réunions organisées par la DG MOVE en septembre-octobre 2015, en amont de l'initiative attendue pour 2016.

La FIEC suivra de près les propositions de la Commission européenne.

B) Marchés publics

I. Suivi de la transposition

L'année 2016 marque la fin de la période de transposition des trois directives en matière de marchés publics. Dans ce contexte, la FIEC organise des réunions de suivi consacrées au processus de transposition, qui permettent aux fédérations membres d'échanger des informations sur la situation à leur niveau national et d'exposer les problèmes spécifiques auxquels elles sont confrontées. Par ailleurs, la FIEC collabore avec la Commission européenne afin d'obtenir une interprétation plus claire du texte et d'évaluer la stratégie de la Commission.

Cette dernière a bel et bien confirmé à la FIEC son intention d'encourager une plus large utilisation des critères d'attribution par les pouvoirs adjudicateurs sur la base du meilleur rapport qualité/prix, au détriment du prix le plus bas.

Par ailleurs, la Commission rédige actuellement plusieurs initiatives visant à aider les États membres à améliorer les performances de l'administration et des bénéficiaires au moment de répondre aux appels d'offres, pour les investissements européens prévus entre 2014 et 2020.

II. Règlement «Accès aux Marchés»

Dans un contexte d'ouverture du secteur des marchés publics européen au reste du monde, alors que, parallèlement, les entreprises européennes sont confrontées à différents obstacles dans bon nombre de pays tiers, la Commission européenne a présenté, le 29 janvier, une proposition visant à décourager la discrimination face aux entreprises européennes.

Son objectif premier consiste à permettre aux opérateurs économiques européens d'accéder plus facilement aux contrats du secteur public dans des pays tiers, en imposant des pénalités pécuniaires atteignant jusqu'à 20 % sur les appels d'offres provenant de pays dans lesquels il existe des mesures ou des pratiques restrictives ou discriminatoires à l'encontre des opérateurs européens.

Pour imposer ces sanctions, la Commission pourrait mettre en place un mécanisme permettant de démarrer des enquêtes en cas de suspicion de discrimination. Dans le cas où une discrimination était avérée, les entreprises européennes pourraient ainsi entamer une consultation avec le pays concerné. Aussi, si cette consultation n'entraînait aucune mesure corrective, la Commission européenne pourrait décider d'imposer des « mesures d'ajustement des prix », à condition que le contrat porte sur des biens et des services provenant du pays en question. Cependant, ces mesures ne seraient applicables qu'à des contrats dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 5 millions d'euros. Dès lors, il serait interdit aux États membres et aux entités adjudicatrices/pouvoirs adjudicateurs d'appliquer d'autres mesures restrictives à l'encontre de l'opérateur économique du pays tiers.

La FIEC et les EIC reconnaissent la nécessité de donner les moyens à la Commission européenne de prendre des mesures restrictives généralement applicables à propos de l'accès au marché par des opérateurs tiers. Néanmoins, cette proposition dote la Commission de pouvoirs exclusifs et discrétionnaires. Par ailleurs, par rapport à la proposition de règlement concernant un instrument facilitant l'accès au marché, publiée en 2012, cette proposition semble n'être qu'un moindre effort d'établir l'égalité des conditions d'accès international aux marchés publics.

Par conséquent, la FIEC et les EIC demandent le retrait de la proposition, à moins qu'elle ne soit considérablement amendée.

Voir aussi le chapitre «Actions conjointes FIEC/EIC» page 20)

III. Marchés publics électroniques

La FIEC constate avec joie la volonté que déploie la Commission européenne pour simplifier les procédures et pour réduire les frais encourus par les entreprises, et plus particulièrement par les PME. Toutefois, il semble que le projet de Document Unique de Marché Européen (DUME) ne soit pas suffisamment simple et court pour avoir une véritable incidence.

1. Document Unique de Marché Européen

La directive sur les marchés publics demande aux États membres de simplifier les formalités administratives et d'encourager la division des contrats en lots afin de favoriser la participation des PME. Cependant, la directive adoptée à l'été 2013 impose également à la Commission européenne d'élaborer un formulaire type qui permettra aux entreprises de toute taille de confirmer qu'elles remplissent toutes les conditions nécessaires pour soumissionner pour le marché considéré.

En effet, l'article 59 de la directive sur les marchés publics précise « Lors de la présentation de demandes de participation ou d'offres, les pouvoirs adjudicateurs acceptent le Document Unique de Marché Européen (DUME) consistant en une déclaration sur l'honneur actualisée à titre de preuve a priori en lieu et place des certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que l'opérateur économique concerné remplit les conditions [nécessaires] ».

L'objectif de ce formulaire standard de déclaration de respect des conditions nécessaires consiste à réduire la charge administrative des entreprises, et plus particulièrement des PME, tout en mettant en avant leurs qualifications pour répondre aux appels d'offres.

D'ici à 2018, ce nouveau document permettra à toutes les entreprises de déclarer par voie électronique qu'elles remplissent les critères réglementaires requis ou les conditions de capacité commerciale. Seule l'entreprise désignée devra fournir tous les documents attestant qu'elle répond à tous les critères nécessaires pour le contrat. Le Document Unique de Marché Européen peut être imprimé, complété manuellement, numérisé et envoyé par voie électronique jusqu'au 18 octobre 2018.

La FIEC se réjouit de la volonté que déploie la Commission européenne pour simplifier les procédures et pour réduire les frais encourus par les entreprises, et plus particulièrement par les PME. Toutefois, il semble que le projet

de Document Unique de Marché Européen (DUME) ne soit pas suffisamment simple et court pour avoir une véritable incidence.

2. Facturation électronique

Le 16 avril 2014, les colégislateurs sont parvenus à un accord sur la directive relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics. Cette directive prévoit une norme européenne pour la facturation électronique. L'objectif étant d'harmoniser les différents formats de factures électroniques utilisés dans l'Union européenne afin de réduire la charge administrative et le coût élevé pour les entreprises et les pouvoirs publics.

Après l'établissement d'une norme interopérable commune par les organisations européennes de normalisation, les entreprises auront l'obligation d'accepter des factures électroniques dans le formulaire standard. Par ailleurs, les règles nationales spécifiques resteront d'application, ce qui signifie que les entreprises ne seront pas obligées d'utiliser la facturation électronique.

Le 9 septembre 2015, le CEN a mis en place un comité de projet dont la mission est de définir des normes encourageant la facturation électronique européenne. La FIEC s'est vu octroyé le statut de liaison et aura un représentant au sein de ce comité de projet.

“

La FIEC se réjouit de la volonté que déploie la Commission européenne pour simplifier les procédures et pour réduire les frais encourus par les entreprises, et plus particulièrement par les PME. Toutefois, il semble que le projet de Document Unique de Marché Européen (DUME) ne soit pas suffisamment simple et concis pour avoir une véritable incidence. ”

La FIEC a salué cette nouvelle directive qui réduit la charge administrative et les frais qui y sont liés à charge des entreprises, sans leur imposer des règles trop strictes.

IV. Secrets d'affaires

En l'absence de conséquences juridiques sévères suite à la violation des règles de confidentialité, il arrive souvent que des informations confidentielles ayant une grande valeur commerciale que des entrepreneurs fournissent dans le cadre de marchés publics ou privés soient utilisées illégalement ou divulguées par des clients ou des concurrents.

C'est dans ce contexte qu'à l'automne 2013, la Commission européenne a publié une proposition de directive sur la « protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites », visant à aligner les législations nationales contre le détournement de secrets d'affaires au sein de l'Union européenne.

Dans ce contexte qui voyait le Parlement européen déchiré entre la protection des informations et le droit à l'information, la FIEC a préconisé que les informations confidentielles fournies dans le cadre de marchés publics ou privés soient également couvertes par cette directive, en tant que protection complémentaire pour les entrepreneurs.

Le 15 décembre 2015, les équipes de négociation du Parlement et du Conseil européens se sont accordées sur le texte de la directive, approuvé par la suite par la commission parlementaire compétente. L'accord de trilogue a tenu compte des demandes formulées par la FIEC pour que les informations confidentielles des entrepreneurs fournies dans le cadre de marchés publics ou privés soient couvertes par cette directive.

Cet accord recevra l'approbation du Parlement européen lors de sa réunion plénière du 13 avril 2016. Par la suite, les États membres auront deux ans pour le transposer dans leur législation nationale.

V. Approvisionnement responsable en minerais

En mars 2014, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement instaurant un « mécanisme européen d'autocertification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs

responsables d'étain, de tantalite, de tungstène, d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque ». Ce règlement vise essentiellement à empêcher les entreprises d'utiliser des matières premières dont le commerce finance des conflits régionaux.

Bien qu'à première vue cette proposition n'ait aucun impact direct sur les entreprises de construction, la FIEC était préoccupée par certaines mesures d'accompagnement spécifiques. Plus particulièrement :

- L'intégration d'une clause d'exécution dans ses propres marchés publics, de manière à ce qu'il incombe aux soumissionnaires qui répondent aux avis de marchés publics de la Commission européenne de prouver que leurs produits ou services ne contiennent pas de « minerais de conflit ».
- L'intégration par les États membres d'une telle clause d'exécution dans leurs marchés publics et d'un guide spécifique à cet effet afin que les soumissionnaires soient touchés de la même manière lorsqu'ils participent à des marchés publics nationaux.

Au cours des mois suivants, les craintes de la FIEC ont été renforcées lorsque le Parlement européen a réitéré sa position en faveur d'un mécanisme obligatoire plus strict. De même, le Parlement européen a voté en faveur de l'extension de la proposition à l'ensemble de la chaîne logistique, et non uniquement à la partie en amont, comme l'avait précédemment suggéré la Commission, ainsi que de l'élargissement du champ d'application du produit à toutes les matières premières.

Les négociations du trilogue semblent cependant avoir pris une orientation positive grâce à la communication de la FIEC avec la Commission européenne (DG TRADE et DG GROW), le Parlement européen et les autorités nationales, par le biais de ses fédérations membres. En effet, les parties aux négociations semblent s'être accordées sur la proposition de compromis de la Commission européenne, qui limite l'attention à la seule partie en amont de la chaîne logistique et le champ d'application du produit à l'étain, au tantalite, au tungstène et à l'or.

Les négociations du trilogue devraient se poursuivre au printemps, pour finalement aboutir à un accord avant le terme de la présidence néerlandaise du conseil, comme le souhaitait ce dernier.

C) Sociétés à responsabilité limitée à un seul associé (SUP)

Suite au retrait de sa proposition sur le "statut de société unipersonnelle à responsabilité limitée (SPE)", la Commission européenne a décidé de se pencher à nouveau sur l'une de ses marottes, à savoir l'activité transfrontalière des PME. C'est dans ce contexte que la Commission européenne a adopté, en septembre 2014, une proposition de directive sur la « société à responsabilité limitée à un seul associé (SUP) », en vue de simplifier la constitution de sociétés n'ayant qu'un actionnaire unique en Europe.

La Commission propose la création d'une forme de société qui serait identique dans tous les États membres, en vue de réduire les coûts liés au lancement et au fonctionnement par le biais des éléments ci-dessous :

- La simplification de la procédure d'enregistrement, en permettant de mener à bien l'intégralité du processus en ligne ;
- Un capital minimum de 1 € et une interdiction des exigences nationales quant à la constitution d'une réserve légale ;
- La possibilité de séparer le siège administratif et le siège social.

La FIEC a rapidement réagi à cette proposition, étant donné qu'elle contient de nombreuses lacunes et de risques d'abus, comme la création d'entreprises dites « boîtes aux lettres ».

En outre, la proposition a suscité des réactions mitigées du Parlement européen, étant donné que presque toutes les fractions politiques représentées à la commission EMPL ont voté en faveur de son retrait. Les discussions ont également été reportées au sein de la commission JURI (la commission saisie au fond), suite à une lettre envoyée par la fraction politique de gauche du Parlement européen (GUE/ NGL, les Verts/Alliance libre européenne et le Groupe S&D) demandant le retrait de la proposition. Par ailleurs, le Groupe PPE éprouve des difficultés à fédérer ses membres, ce qui a suscité des rumeurs quant à un éventuel retrait par la commission saisie.

D) Directive sur les retards de paiement

Comme indiqué dans la directive sur les retards de paiement, la Commission européenne va tenir les co-législateurs informés de sa mise en œuvre pour mars 2016. La FIEC a suivi la procédure d'évaluation de près, étant donné que ce sujet revêt une importance capitale pour le secteur de la construction.

Peu d'éléments attestent que la directive a eu une réelle incidence sur le comportement de paiement et l'exercice des droits conférés par la directive n'est pas étendu, principalement en raison de la crainte de détériorer les relations commerciales. Par conséquent, une sensibilisation à l'impact des retards de paiement sera effectuée et certains aspects de la directive seront clarifiés (notamment le calcul des modalités contractuelles et la définition de l'expression (« extrêmement injuste »).

Ainsi, l'évaluation de la directive met l'accent sur le fait que le secteur de la construction est celui qui pâtit le plus des retards de paiement, en raison de la hausse de la concurrence, du manque de crédit et de la structure du secteur, qui implique une longue chaîne de valeur des opérateurs économiques.

E) La stratégie du Marché Unique

Le 28 octobre 2015, la Commission européenne a publié une communication visant à évaluer les entraves au Marché Unique, et la possibilité d'en venir à bout. La FIEC et la Commission ECO suivront attentivement l'évolution des mesures suivantes attendues, qui devront être prises par la Commission européenne au cours de l'année 2016 :

- L'initiative sur le passeport de services, qui vise à simplifier la charge administrative des entreprises dans le cadre de la fourniture de services transfrontaliers, en se basant sur le principe de « reconnaissance mutuelle » ;
- Les différentes actions législatives visant à éliminer les obstacles réglementaires dans le secteur de la construction ;
- Le plan d'action sur la TVA, y compris un ensemble de simplifications pour les PME et la révision des règles sur les taux de TVA ;
- Les différentes initiatives dans le domaine du droit des sociétés, y compris un ensemble de simplifications pour les PME et une proposition de loi sur l'insolvabilité des entreprises ;
- Une initiative sur les professions réglementées, visant à améliorer la pratique et l'accès aux professions exigeant un minimum de qualifications techniques, juridiques ou managériales.



Assemblée Générale de la FIEC
(5/6/2015 – Bruxelles)
Jean-Louis Marchand,
Vice-Président de la FIEC,
présente les activités de
la Commission ECO

Voici quelques exemples du travail accompli par la Commission Économique et Juridique au cours de l'année écoulée :

- Elle a réaffirmé tout au long de l'année, dans toutes les prises de position et dans tous les communiqués de presse pertinents, que l'on ne pouvait pas obtenir de croissance ni d'emplois sans investir dans la construction.
- Elle a en particulier participé activement au suivi du plan d'investissement Juncker.
- Elle a servi de plateforme d'échange d'informations sur l'activité de la construction et les mesures sectorielles mises en œuvre dans les différents États membres.
- Elle a apporté son soutien aux fédérations membres pour l'application à l'échelle nationale des nouvelles directives sur les marchés publics..

Prises de position

Prise de position de la FIEC concernant la proposition de directive sur les sociétés à responsabilité limitée à un seul associé (SUP) (8/6/2015)

Communiqués de presse

Communiqué de presse de la FIEC – Industrie de la construction : premiers signes d'espoir après avoir atteint le fond (8/6/2015)

Communiqué de presse de la FIEC – La FIEC rencontre la Commissaire aux transports : « Trouvons une solution pour la maintenance de l'infrastructure » (13/4/2015)

Réponse aux consultations publiques

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur les solutions en matière de marchés publics (17/7/2015)

Contribution de la FIEC à la consultation publique de la Commission européenne sur les droits de la propriété intellectuelle et les secrets commerciaux dans les marchés publics (7/7/2015)

Intervention à des événements publics

Présentation de D. Boscardi, Vice-président du groupe de travail « Infrastructures & Financement » – « La politique de cohésion et les opportunités de financement pour le développement urbain dans les villes de second rang, le point de vue des entrepreneurs » (13/10/2015, Bruxelles)

Participation d'U. Paetzold, Directeur Général de la FIEC, lors de la conférence de la FFSA – Débat sur la responsabilité décennale française des constructeurs européens (23/9/2015, Bruxelles)

Présentation d'U. Paetzold, Directeur Général de la FIEC – « Questions pratiques sur le fonctionnement des réformes de l'UE - Les perspectives de l'industrie de la construction » (15/6/2015, Nottingham)

Participation de C. Le Forestier, Directrice des Affaires économiques et juridiques de la FIEC, au séminaire de la FETBB sur les marchés publics – Débat sur les questions sociales en matière de marchés publics (28/5/2015, Francfort)

Présentation de V. Detemmerman, Directeur à la Confédération belge de la construction – « Le marché européen de la construction et les questions liées à l'énergie » (28/4/2015, conférence d'European Lift Association, Paris)

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la FIEC : www.fiec.eu



SE © christian42 - fotolia.com

COMMISSION SOCIALE (SOC)

Maxime Verhagen, BE
Président

Domenico Campogrande, FIEC
Rapporteur



SOUS-COMMISSION SOC-1

SOUS-COMMISSION SOC-2

SOUS-COMMISSION SOC-3

“FORMATION PROFESSIONNELLE”

“SANTÉ ET SÉCURITÉ”

“EMPLOI”

34



Alfonso Perri, IT
Président

Rossella Martino, IT
Co-Rapporteur



Cristina García Herguedas, ES
Présidente

Ricardo Cortes, ES
Rapporteur



Michel Gili, FR
Président

Maud Curie, FR
Rapporteur



Jacques Lair, FR
Président exécutif

François Falise, FR
Co-Rapporteur

A) Formation, emploi des jeunes, amélioration de l'image du secteur : un investissement pour l'avenir.

Malgré les mesures prises par l'Union européenne et ses États membres, les perspectives en matière d'emploi des jeunes sont mornes. Un sur cinq des moins de 25 ans à la recherche d'un emploi ne trouve pas d'engagement. Environ 7,5 millions de jeunes de moins de 24 ans sont sans emploi, et ils ne sont pas non plus étudiants ou en formation.

De plus, l'industrie de la construction souffre encore dans la plupart des États membres d'une image négative, qui affecte son attractivité, ce qui explique, dans une certaine mesure, les difficultés rencontrées pour recruter et garder des jeunes ainsi que des travailleurs qualifiés.

Et donc, le fait d'attirer des jeunes vers l'industrie de la construction, qui représentait en 2014 8,8% du produit intérieur brut de l'Union des 28, et qui demeure une activité à fort coefficient de main d'œuvre, peut représenter une contribution importante au combat engagé contre les taux extrêmement élevés de chômage des jeunes auxquels l'Union européenne fait face à l'heure actuelle.

Le nombre élevé, sans précédent, de réfugiés et de demandeurs d'asile au sein de l'UE, et leur intégration, représente également un enjeu majeur pour l'industrie de la construction. Cette question sera abordée dans le cadre du Dialogue Social, de manière à identifier, et à promouvoir, des opportunités d'intégration de ces populations au sein du marché de l'emploi de l'UE, parmi d'autres, à travers la mise en place de schémas de formation et d'éducation ciblés.

I. Attirer les jeunes dans l'industrie de la construction, et les y maintenir : un enjeu majeur pour l'avenir.

C'est pour les raisons exposées ci-dessus, entre autres, que la FIEC et la FETBB ont lancé un projet commun dans le cadre de leur Dialogue Social, cofinancé par la Commission européenne, qui est destiné à présenter des bonnes pratiques en matière d'outils et d'initiatives au niveau national qui visent à promouvoir l'emploi des jeunes et l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie de la construction. Ceux-ci peuvent constituer un apport très utile pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles initiatives ciblées, en mettant en

évidence la manière dont d'autres acteurs ont fait face à ces préoccupations dans d'autres pays.

Le site internet (www.construction-for-youth.eu) a été lancé en janvier 2015. Il rassemble des informations sur plus d'une quarantaine d'initiatives différentes dans 13 pays. Il sera régulièrement mis à jour, au fur et à mesure que se développeront de nouvelles initiatives au niveau national.

Toujours dans l'esprit de promouvoir une image positive du secteur auprès des jeunes, la FIEC poursuit son partenariat (partenaire associé) avec 'WorldSkills Europe' (www.euroskills.org), un organisme qui s'occupe de promouvoir l'excellence dans le domaine du développement du savoir-faire et des compétences à travers l'UE.

La FIEC concentre également son activité sur l'apprentissage et l'enseignement en milieu de travail, en tant que moyen de faciliter la transition de l'éducation et de la formation vers l'emploi. L'une des principales raisons du choix de cette approche est le fait que les preuves démontrent que les pays qui disposent de solides systèmes de d'enseignement et de formation professionnels (EFP) enregistrent des taux de chômage des jeunes moins élevés que les pays qui n'en ont pas.

Les étudiants et apprentis en EFP pourront acquérir des compétences utiles dans un milieu de travail professionnel, ce qui leur garantira à l'avenir un degré d'employabilité plus élevé. Les entreprises qui engagent des apprentis vont pouvoir bénéficier d'un véritable retour sur investissement, éventuellement déjà pendant l'apprentissage, ou bien peu de temps après, grâce à l'emploi de travailleurs pleinement qualifiés.

La FIEC assure actuellement la promotion de l'apprentissage dans le cadre d'une initiative soutenue financièrement par la Commission européenne (DG GROW), et elle s'efforce d'obtenir des engagements de la part d'entreprises de construction et d'autres intervenants concernés.

De tels engagements pourraient concerner : la promotion, l'introduction et le développement de formations de type 'apprentissage' dans des entreprises qui n'ont pas encore développé de tels schémas ; le transfert de schémas d'apprentissage qui ont fait leurs preuves dans certains pays et/ou régions à d'autres pays et/ou régions dans lesquels ces schémas ne sont pas d'usage à l'heure actuelle ; l'examen de modèles existants d'apprentissage, aussi bien des schémas généraux en usage dans certains pays et/ou régions, et des schémas spécifiques en usage dans des entreprises individuelles, en vue



Conférence "Promouvoir des conditions de travail décentes"
(8/2/2016 – Amsterdam)
organisée par le Ministère néerlandais pour les Affaires Sociales et l'Emploi - Présidence néerlandaise de l'UE 2016



Panel de discussion avec les partenaires sociaux (Geopa, FNV, ETUC, BusinessEurope, FETBB et FIEC)

Maxime Verhagen, Vice-Président de la FIEC



d'explorer de quelle manière des capacités adaptées pourraient être garanties, et comment il serait possible d'augmenter la qualité, l'efficacité et la visibilité de tels modèles d'éducation et d'apprentissage.

36

La FIEC et la FETBB ont également signé un engagement sur l'apprentissage, soulignant ainsi leur volonté de s'engager de concert pour :

- encourager des partenariats d'apprentissage « de qualité » parmi leurs membres respectifs, en vue d'accélérer la création et l'amélioration de systèmes EFP là où cela s'avère nécessaire,
- promouvoir l'échange d'exemples de bonnes pratiques, en vue d'étendre les connaissances sur des systèmes EFP à succès et de diffuser de bonnes idées sur la manière de créer et d'améliorer leurs systèmes EFP,
- continuer à traiter les questions d'EFP dans les relations industrielles au niveau européen et à travers leurs organisations membres au niveau national, de manière à augmenter les chances de parvenir à une réelle amélioration dans la pratique.

II. Développer les compétences entrepreneuriales : établir les fondements pour l'employabilité

L'éducation à l'esprit d'entreprise consiste à développer les compétences et les mentalités de façon à être en mesure de transformer des idées créatrices en action entrepreneuriale. Il s'agit d'une compétence-clé pour toutes les personnes en formation, et elle est pertinente au cours du processus

d'apprentissage tout au long de la vie, dans toutes les disciplines et dans toutes les formes d'éducation et de formation (formelles et informelles) qui contribuent à créer un esprit d'entreprise. Cette compétence est ainsi définie au niveau européen : "Le sens de l'initiative et de l'entrepreneuriat se réfère à la capacité d'un individu de transformer des idées en actions. Cela inclut la créativité, l'innovation et la prise de risque, de même que la capacité à planifier et à gérer des projets en vue d'atteindre des objectifs".

La promotion de l'entrepreneuriat dans les systèmes d'éducation et de formation est l'une des priorités, tant de l'UE, qu'au niveau national et régional, soulignant le besoin d'une collaboration efficace entre différents niveaux d'instruction, et la vie au travail, avec pour objectif d'aider à la promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise dans toutes les formes d'éducation.

Dans ce contexte, il est important de souligner que les bienfaits de l'éducation et de la formation à l'esprit d'entreprise ne se limitent pas à la création d'entreprises, de projets innovants et d'emplois nouveaux. Comme il a été dit plus haut, l'esprit d'entreprise concerne la capacité de la personne à traduire des idées en actions et il s'applique dès lors à tout un chacun et peut aussi aider les jeunes à devenir plus créatifs et à augmenter leur employabilité. C'est donc plus que le seul fait de mettre l'accent sur l'entreprise, c'est aussi le fait d'être capable de faire face à des enjeux, de gérer le changement, et de prendre des responsabilités.

L'industrie de la construction offre des opportunités et des perspectives non négligeables et à cet égard, pourrait contribuer de manière efficace à créer plus d'emplois dans le secteur.

La FETBB et la FIEC vont donc mettre l'accent sur l'entrepreneuriat et elles vont évaluer les initiatives nationales existantes, et envisager d'éventuelles actions communes.

B) Améliorer la Santé et la Sécurité (S&S) au bénéfice des entreprises et de leurs travailleurs.

Malgré la réduction globale du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles, l'amélioration de la santé et de la sécurité reste un important domaine d'action pour le secteur de la construction et par conséquent, l'une des principales priorités de la FIEC.

L'amélioration de la santé et de la sécurité peut aussi être obtenue en encourageant le développement d'une véritable culture de la santé et de la sécurité au sein de chaque entreprise, avec l'implication de tous les acteurs concernés.

I. Coopération entre employeurs et travailleurs pour encourager une culture de la santé et de la sécurité (S&S).

Dans le cadre du Dialogue Social et avec le soutien financier de la Commission européenne, la FIEC et la FETBB ont élaboré un Guide européen destiné à encourager et à aider les entreprises à développer et mettre en œuvre un système de gestion en matière de S&S. Un tel système, qui devrait être adopté sur base volontaire, prendrait en considération les besoins et les capacités des PME, et serait suffisamment flexible de façon à prendre en compte des mesures déjà existantes au niveau national.

Un système formel de gestion de S&S n'est pas une fin en soi, mais il pourrait être d'une grande utilité pour les entreprises pour prévenir et résoudre les problèmes majeurs de santé et de sécurité, d'une manière plus simple, plus pratique et plus systématique.

La taille de l'entreprise ne devrait pas être un obstacle à la création d'une politique de gestion de S&S de cette nature. Il est du devoir et de la responsabilité de chaque entreprise, indépendamment de sa

taille, de se préoccuper de la santé et de la sécurité de ses salariés. Bien entendu, chaque approche devrait être fonction des possibilités de l'entreprise concernée. Ainsi, l'approche retenue pour une petite entreprise familiale ne sera pas la même que celle utilisée pour une grande multinationale.

Le Guide ne prétend pas remplacer les législations S&S existantes au niveau européen et/ou national, qui doivent être respectées en toute circonstance, et donc il devra être considéré comme un outil complémentaire, compatible avec les normes ILO OSH 2001 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi qu'avec la législation de l'UE en matière de S&S.

De façon à promouvoir efficacement une culture de S&S au sein des entreprises de construction et en particulier, au sein des PME, il est important de continuer à diffuser ce Guide aussi largement que possible.

II. Travailler en sécurité avec les engins de terrassement.

Un chantier de construction est un lieu de changement permanent, qui voit s'opérer l'interaction entre de nombreux intervenants différents. Ces caractéristiques ont d'importantes implications sur la sécurité et la santé au travail, en particulier en ce qui concerne les engins de terrassement, qui peuvent être la source d'accidents sérieux, voire mortels. Les sources de danger potentiel incluent la machine elle-même, très lourde, la quantité de terre ou de matériaux déplacés, l'interaction avec d'autres éléments ou types de machines, une éventuelle utilisation inadéquate de la machine, et la sécurité globale sur le chantier de construction. Les questions de conception, tout spécialement l'ergonomie de la machine elle-même, jouent également un rôle important (accès à la machine, sièges des conducteurs, ergonomie générale de la machine). Le champ de vision dont dispose l'opérateur autour de la machine joue aussi un rôle crucial.

À cet égard, chaque intervenant a un rôle important à assumer. Les employeurs doivent mettre en place des mesures de sécurité adéquates. Les travailleurs doivent comprendre les risques, leurs conséquences, et les précautions qu'ils doivent prendre afin d'assurer une utilisation sécurisée des équipements de construction. Les fabricants d'équipements de construction et de machines s'efforcent de livrer sur le marché des produits qui génèrent la meilleure productivité, l'impact environnemental le plus réduit possible, ainsi que les normes les plus élevées de sécurité pour les travailleurs et ceux qui évoluent à proximité des équipements.

Les normes de sécurité des machines peuvent aussi contribuer à diminuer le nombre d'accidents et de dangers au travail. Les fabricants, à travers le CECE (Comité Européen d'Equipements de Construction), ainsi qu'à travers les organismes européens de normalisation, travaillent de façon régulière à la transposition, à la mise à jour et à l'amélioration des réglementations et des normes européennes. Le soutien et la contribution de tous les intervenants concernés au processus de normalisation sont essentiels en vue de poursuivre les améliorations en matière de sécurité dans le secteur de la construction.

Dans ce contexte, la FIEC et la FETBB ont décidé de lancer un projet commun, soutenu financièrement par la Commission européenne (DG EMPL), qui vise à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité pour les travailleurs qui utilisent des engins de construction. Le but est, comme première étape, d'établir un meilleur dialogue entre toutes les parties concernées, à savoir : les utilisateurs et les fabricants de ces engins. Le dialogue ainsi instauré entre eux devrait permettre d'identifier les préoccupations des partenaires, d'échanger des informations, afin d'examiner les solutions possibles, et explorer les voies et moyens pour améliorer la conception et la configuration actuelles des machines et des processus d'établissement de normes.

Les partenaires du projet estiment qu'un meilleur dialogue entre eux devrait également les aider à mettre en place un échange d'informations plus structuré et une meilleure compréhension mutuelle. En particulier, ceci devrait profiter au processus d'établissement de normes, en termes de qualité et de crédibilité, ainsi que du point de vue de la rapidité et de la mise en œuvre.

Le projet a démarré début 2016 et il se poursuivra jusqu'en juillet 2017. Il sera fondé sur des ateliers ciblés, qui seront organisés tout au long du déroulement du projet.

La FIEC et la FETBB rencontrent le Ministre Lodewijk Asscher, NL (9/12/2015 – La Haye)



III. Gestion des risques de psychosociaux sur le lieu de travail : améliorer la qualité et la productivité au travail.

L'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) a démontré que plus de 40% des employeurs considèrent que les risques psychosociaux sont plus difficiles à gérer que les risques 'traditionnels' de santé et sécurité au travail (SST). En outre, selon l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA) de Bilbao, une enquête réalisée parmi les managers seniors a déterminé que près de la moitié d'entre eux pensent qu'aucun de leurs travailleurs ne risque de souffrir d'un problème mental à aucun moment pendant la durée de sa vie au travail. La réalité est que pas moins d'un sur dix d'entre eux souffrira un jour ou l'autre de maladies psychosociales. Cependant, il est difficile de déterminer de manière certaine lesquelles parmi ces maladies sont exclusivement liées au travail.

Selon certaines études, 50 à 60 % de l'ensemble des journées de travail perdues peuvent être attribuées au stress lié au travail et aux risques psychosociaux. C'est le deuxième problème lié au travail le plus fréquemment rapporté en Europe après les troubles musculo-squelettiques.

En Europe, les employeurs ont l'obligation d'évaluer et de gérer les risques psychosociaux sur le lieu de travail, et on les encourage à mettre en œuvre des mesures additionnelles, de nature volontaire, en vue de promouvoir le bien-être mental. Des obligations légales et des initiatives volontaires de cette nature sont indispensables pour l'exploitation d'une entreprise prospère et pour maintenir en poste des effectifs motivés et sains.

La FIEC et la FETBB ont déjà collaboré sur ce sujet en 2004, en liaison avec la publication par le CLR (Construction Labour Research) de l'ouvrage intitulé « Stress in the European construction sector up-to-the-minute? ».

La FIEC et la FETBB comptent maintenant lancer un nouveau projet dans le cadre du Dialogue Social dans le but d'évaluer les principaux facteurs de risques psychosociaux sur le lieu de travail, de rassembler et de partager des exemples de bonnes pratiques au niveau national et, enfin, de développer une méthodologie commune pour le traitement de risques de cette nature, adaptée aux besoins et aux circonstances du secteur de la construction. Il est prévu de lancer ce projet à la fin de 2016.

C) Du besoin de garantir des conditions de concurrence équitables dans un Marché Unique ouvert.

I. Un équilibre délicat à établir entre la mobilité et la durabilité à long terme des modèles socio-économiques.

Les entreprises de construction sont confrontées à une pression concurrentielle croissante, en liaison avec laquelle on constate des cas de pratiques frauduleuses et des formes de concurrence déloyale. Cela est dû, entre autres, au manque de clarté parfois du cadre législatif, à des difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre, ou à la difficulté de pratiquer des contrôles adéquats, en particulier dans les opérations transfrontalières. Mais à cause des grandes différences qui existent dans les systèmes de sécurité sociale nationaux dans le cadre législatif actuel, qui sont susceptibles de devenir une préoccupation supplémentaire sérieuse dans de telles opérations.

La liberté de circulation et de prestation de services au sein du Marché Intérieur est l'un des principaux piliers de la compétitivité européenne et il faut donc la promouvoir. Cependant, ceci doit être fait au regard des modèles économiques et sociaux en place dans les différents États membres, de façon à ne pas mettre en danger leur durabilité à long terme.

C'est pour ces raisons, entre autres, que la Commission européenne a annoncé en 2015 un Paquet «mobilité des travailleurs» dans le cadre de son programme de travail 2016, qui a conduit à une révision ciblée de la Directive sur le détachement de travailleurs (96/71/CE), adoptée le 8 mars 2016, et à la révision partielle du règlement sur la coordination de la sécurité sociale (883/2004/CE), dont l'adoption est prévue après le référendum au Royaume-Uni. L'objectif principal de cette initiative est de combattre de manière plus efficace le 'dumping' social et la fraude dans ce domaine, et de parvenir ainsi à l'instauration de conditions de concurrence équitables fondées sur la compétitivité réelle des entreprises.

Au vu de cette initiative, la FIEC et la FETBB ont établi des propositions communes, qui ont été présentées à la Commissaire européenne chargée de l'emploi, les affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs, Madame Marianne Thyssen, et discutées avec elle, ainsi qu'avec les Ministres des Affaires sociales du Grand-Duché de Luxembourg, M. Nicolas Schmit, et son homologue néerlandais, M. Lodewijk Asscher, au début de la

“ La liberté de circulation et de prestation de services au sein du Marché Intérieur est l'un des principaux piliers de la compétitivité européenne et il faut donc la promouvoir. Cependant, ceci doit être fait au regard des modèles économiques et sociaux en place dans les différents États membres, de façon à ne pas mettre en danger leur durabilité à long terme. ”

Présidence de l'Union exercée par leur pays respectif.

Ces propositions et demandes ont mis l'accent sur des mesures pratiques, comme par exemple :

- assurer la mise en œuvre et l'application correctes de la Directive « Exécution » (2014/67/EC) concernant le détachement de travailleurs, en assurant l'implication directe des partenaires sociaux au niveau national ;
- améliorer la fiabilité des formulaires A1 ;
- améliorer la collecte des contributions de sécurité sociale dans le cas de prestations de services transfrontalières temporaires ;
- apporter une clarification juridique en ce qui concerne la situation des agences de travail temporaire dans le cadre de la Directive « Détachement ».
- encourager le renforcement de la coopération bilatérale ou multilatérale entre les administrations publiques dans ce domaine.

39



Maxime Verhagen remet la prise de position conjointe FIEC-FETBB contre la fraude sociale au Ministre néerlandais pour les Affaires Sociales, Lodewijk Asscher, Présidence néerlandaise de l'UE 2016

Du point de vue de la FIEC, toutes les mesures proposées peuvent être mises en place sans devoir modifier la Directive « Détachement », et donc en évitant les dangers d'un débat politique sans fin entre les pays « destinataires » et « d'origine », ou le fait de mettre en doute les dispositions et la crédibilité de la Directive relative à l'exécution de cette Directive (2014/67/UE), adoptée en mai 2014, qui est en cours de mise en œuvre au niveau national.

La FIEC et la FETBB ont affirmé leur volonté de collaborer avec la Commission européenne pour la mise en œuvre de ces demandes et propositions, de façon à garantir à long terme le développement durable et l'emploi dans l'industrie de la construction.

II. Lutter contre le travail non déclaré au moyen d'une plateforme établie au niveau européen.

En 2014, la Commission européenne a proposé de créer une plateforme européenne destinée à lutter contre le travail non déclaré, un phénomène complexe, qui détériore sensiblement les conditions de travail, la concurrence loyale et les budgets publics ; les caractéristiques de cette proposition correspondent tout à fait aux demandes exprimées par la FIEC au cours de la phase de consultation initiale.

Cette nouvelle plateforme réunirait les organismes chargés de la lutte contre le travail non déclaré au niveau national, notamment les inspections de la sécurité sociale, les autorités chargées des impôts, etc., ainsi que d'autres intervenants, tels que les représentants au niveau de l'UE des employeurs et des travailleurs.

Elle deviendrait un forum à travers lequel les intervenants pourront échanger des informations et des bonnes pratiques, explorer les outils nationaux et européens pour faire face à des problèmes communs, comme, par exemple, les « faux indépendants », explorer les voies et moyens qui permettront d'améliorer l'échange de données entre les administrations nationales, et de renforcer la coopération.

Le processus législatif menant à la création d'une telle plate-forme a abouti au début de 2016 et son lancement est prévu dans le courant du premier semestre.

Le succès d'une telle plateforme dépendra surtout de la volonté et de l'engagement des intervenants concernés, en particulier des représentants des États membres, de vouloir réellement s'attaquer à ce phénomène au niveau de ses racines.

III. « Passeport Services » : valeur ajoutée ou menace ?

Une étude a été menée tout au long de l'année 2015 pour le compte de la Commission européenne par un consultant extérieur, intitulée : « Simplification et reconnaissance mutuelle dans le secteur de la construction dans le cadre de la Directive sur les Services » [MARKT/2014/087/E]. Cette étude faisait partie de l'initiative de la DG GROW « Construction 2020 », en particulier du Groupe Thématique 4 : « Marché Intérieur ».

La Commission européenne a aussi publié à la fin de 2015 sa 'Stratégie du Marché Intérieur', sous la forme d'une Communication intitulée « Améliorer le marché unique: de nouvelles opportunités pour les citoyens et les entreprises » [COM(2015)550], qui a pour but d'évaluer les obstacles et/ou barrières récurrents, en vue de les éliminer si possible. Certains éléments de cette étude ont été incorporés dans la Stratégie du Marché Intérieur.

L'un des principaux résultats de la Communication et de l'étude est que le secteur de la construction, comparé à d'autres secteurs, apparaît comme l'un de ceux dans lesquels les « barrières » restent les plus persistantes. La conclusion qui en a été tirée est qu'il faut faire quelque chose.

Afin de surmonter les barrières potentielles qui persistent au sein du Marché Intérieur, et afin de réduire le fardeau administratif pour les entreprises qui souhaitent offrir leurs services dans d'autres pays que leur pays d'origine, la Commission européenne a indiqué dans la Communication précitée son intention de : « ... lancer une initiative législative visant à créer un « passeport services », doté d'un formulaire de notification harmonisé et d'un référentiel de documents électroniques, de manière à accroître le niveau de certitude et à réduire les barrières pour les prestataires de services qui souhaitent avoir accès à d'autres marchés au sein de l'UE, pour y étendre leurs activités ».

À ce jour, il n'existe pas de proposition spécifique concernant ce qu'un tel « passeport » devrait, ou pourrait contenir, et la Commission a fait part de sa volonté d'en discuter directement avec les Partenaires Sociaux, à savoir s'agissant de l'industrie de la construction, la FIEC et la FETBB.

Un tel « Passeport Services », incontestablement, pourrait être bénéfique pour les entreprises en termes de réduction du fardeau administratif, mais le fait qu'il fonctionnerait sur la base du principe du pays d'origine pourrait aussi potentiellement soulever certaines préoccupations.

Prises de position

Position commune par les partenaires sociaux des secteurs de l'agriculture, du nettoyage, de la construction, de l'Horeca et des services de sécurité en faveur d'une décision sur la mise en place d'une plate-forme permettant d'améliorer la coopération en matière de prévention et de dissuasion du travail non déclaré (20/4/2015)

Position de la FIEC sur la proposition de directive sur les sociétés à responsabilité limitée à un seul associé (SUP – COM(2014)212) (8/6/2015)

Lettre commune de différentes organisations patronales sectorielles à l'attention de la Commission européenne, au sujet de la « silice cristalline alvéolaire » (11/3/2016)

Communiqués de presse

Communiqué de presse commun FIEC-FETBB – Les partenaires sociaux de l'industrie de la construction, la FETBB et la FIEC présentent leur avis à propos de la fraude sociale au Ministre Schmit (Lux) (22/5/2015)

Communiqué de presse de la FIEC – La représentativité de la FIEC en sa qualité de partenaire social dans le cadre du Dialogue social sectoriel européen « Construction » à nouveau confirmée par une étude européenne (8/10/2015)

Communiqué de presse commun FIEC-FETBB – Les partenaires sociaux de l'industrie de la construction, la FETBB et la FIEC demandent au Ministre Asscher (NL) de faire de la lutte contre la fraude sociale l'une des principales priorités de la prochaine présidence de l'UE (10/12/2015)

Communiqué de presse de la FIEC – Proposition d'amendements de la directive « détachement » : plus de difficultés que de solutions réelles ? (8/3/2016)

Communiqué de presse de la FIEC – Mobilité de la main d'œuvre et détachement de travailleurs : message de la FIEC aux ministres du conseil de l'EPSCO (21/4/2016)

Participation aux événements publics

Conférence du CESE (Comité économique et social européen) et du Comité des régions (CdR) sur le thème « Désamianter l'Europe en toute sécurité » Bruxelles, BE (24/6/2015)

Participation au débat de Mme Cristina Garcia Herguedas, Présidente de la sous-commission Santé et sécurité de la FIEC

« Les conditions de travail de demain » - Conférence organisée par le Grand-Duché de Luxembourg lors de la présidence du Conseil européen Mondorf-les-Bains, LU (11/9/2015)

Voici quelques exemples du travail que la Commission SOC a accompli au cours de l'année écoulée, seule ou conjointement avec la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) dans le cadre du Dialogue social sectoriel européen.

- Site Internet FIEC-FETBB sur des « Initiatives pour l'emploi des jeunes dans l'industrie de la construction » (www.construction-for-youth.eu)
- Propositions communes FIEC-FETBB contre la fraude sociale présentées à la Commissaire Thyssen, au Ministre Schmit (Ministre luxembourgeois des Affaires sociales, de l'Emploi et de la Solidarité) et au Ministre Asscher (Vice-premier Ministre et Ministre néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi)
- Promotion commune de l'initiative « Apprenticeship Pledge » pour l'action « European Alliance for Apprenticeship »
- Partenaire au projet « Améliorer la coopération administrative par le biais d'actions transnationales coordonnées » coordonné par INTEFP et ASTREES (FR)
- coordinated by INTEFP and ASTREES (FR)

Table ronde « Agir en faveur de conditions de travail équitables dans le secteur de la construction »

Présentation de la position commune de la FIEC/FETBB par Maxime Verhagen, Vice-Président de la FIEC, Président de la Commission Sociale de la FIEC

Atelier sur la mobilité du travail d'Eurociett (Confédération européenne des agences d'emploi privées)

Bruxelles, BE (15/9/2015)

« Activités et expérience liées au détachement des travailleurs »

Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Forum européen de l'éducation, de la formation et de la jeunesse 2015 – Nouvelles priorités, Forum organisé par la DG EAC (Éducation et Culture)

Bruxelles, BE (19-20/10/2015)

Initiatives en faveur de l'emploi des jeunes

dans l'industrie de la construction

Présentation (EN) de Domenico Campogrande,

Directeur des Affaires Sociales

Conférence « Promotion d'un travail décent », organisée par le Ministre néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi – Amsterdam 8-9/2/2016)

Participation au débat de Maxime Verhagen, Vice-Président

de la FIEC, Président de la Commission Sociale

Réunion informelle du conseil de l'EPSCO sur la mobilité de la main d'œuvre et le détachement des travailleurs - Amsterdam (19-20/4/2016) – Intervention de Johan Willemen, Président de la FIEC

FIEC is the European Construction Industry Federation, representing via its 29 National Member Federations in 26 countries (23 EU & EFTA and Turkey) construction enterprises of all sizes, i.e. small and medium-sized enterprises as well as "global players", carrying out all forms of building and civil engineering activities.



EUROPEAN CONSTRUCTION
INDUSTRY FEDERATION

Press Contact: Domenico Campogrande
FIEC / Avenue Louise 225, BE-1050 Brussels
Tel. +32-2-514 55 35 / Fax +32-2-511 02 76 / e-mail: info@fiec.eu

Communiqué de Presse FIEC

08-10-2015

La représentativité de la FIEC en tant que Partenaire Social dans le Dialogue Social sectoriel européen "Construction" à nouveau confirmée par une étude européenne.

Après plus de deux ans de recherches, 'Eurofound' a publié son étude sur la « représentativité » concernant le Comité de Dialogue Social Européen dans le secteur de la construction. Cette étude, qui relève du processus régulier d'évaluation mis en place par la Commission européenne, englobe les partenaires sociaux au niveau européen (la FIEC et la FETBB) et au niveau national, ainsi que d'autres organisations qui avaient souhaité être consultées. L'étude présente une analyse approfondie de l'Europe des 27.

Dans ses conclusions, l'étude confirme : "du côté des employeurs, la FIEC, en raison du large éventail de ses membres dans le secteur de la construction et de sa force organisationnelle proportionnelle par rapport à l'ensemble du secteur, peut être considérée comme le principal représentant de l'ensemble des entreprises du secteur".

Cette étude souligne notamment qu'à travers ses membres affiliés dans les différents États membres, la FIEC représente, sans discrimination, des entreprises de construction de toutes tailles, y compris des micro-entreprises, des PME, des entreprises familiales et des grandes entreprises, couvrant 56,1% de l'ensemble des employés et travailleurs de l'industrie de la construction.

La FIEC se félicite de la publication de cette étude factuelle, qui devrait permettre de clarifier certaines déclarations erronées régulièrement énoncées à ce sujet. La FIEC considère aussi que cette confirmation renouvelée de son rôle dans le cadre d'études européennes de représentativité constitue une reconnaissance, ce qui souligne la valeur des initiatives et des actions prises depuis plus de 25 ans dans ce qui est ensuite devenu le Dialogue Social Sectoriel de l'UE, de concert avec son homologue représentant les travailleurs, la Fédération Européenne du Bâtiment et du Bois (FETBB). En même temps, cette confirmation motive également la FIEC et ses Fédérations membres nationales à poursuivre cette collaboration fructueuse au profit de l'industrie européenne de la construction.

FIEC - European Construction Industry Federation

Avenue Louise 225, BE-1050 Brussels / Tel. +32-2-514 55 35 / Fax +32-2-511 02 76 / e-mail: mailto:info@fiec.eu / www.fiec.eu

Transparency Register: 92221016212-42

EFBWW (European Federation of Building and Woodworkers) is the European Industry Federation for the construction industry, the building materials industry, the wood and furniture industry and the forestry industry. The EFBWW has 76 affiliated unions in 34 countries and represents a total of 2,000,000 members.



Press Contact: Rolf Gehring
EFBWW / Rue de l'Hôpital 31, BE-1000 Bruxelles
Tel. +32-2-227 10 40 / Fax +32-2-219 82 28
e-mail : info@efbh.be / www.efbww.org

FIEC is the European Construction Industry Federation, representing via its 29 National Member Federations in 26 countries (23 EU & EFTA and Turkey) construction enterprises of all sizes, i.e. small and medium-sized enterprises as well as "global players", carrying out all forms of building and civil engineering activities.



Press Contact: Domenico Campogrande
FIEC / Avenue Louise 225, BE-1050 Brussels
Tel. +32-2-514 55 35 / Fax +32-2-511 02 76
e-mail: info@fiec.eu / www.fiec.eu

Communiqué de Presse FIEC/EFBWW

10-12-2015

Les Partenaires Sociaux de l'industrie de la construction, la FIEC et la FETBB, demandent au Ministre Asscher (Pays-Bas), d'inscrire la lutte contre la fraude sociale comme priorité majeure de la prochaine présidence de l'Union Européenne.

Les Partenaires Sociaux européens de l'industrie de la construction ont rencontré hier M. Lodewijck Asscher, le Ministre des Affaires Sociales des Pays-Bas, afin de s'assurer que les propositions communes qu'elles ont présentées pour la lutte contre la fraude sociale, soient incluses dans les priorités de l'Union européenne.

Au début de janvier 2016, les Pays-Bas prendront la présidence du Conseil européen pour le premier semestre de l'année, et ce pays sera amené à traiter des questions importantes et sensibles comme, par exemple, le Paquet « Mobilité des travailleurs » qui devrait mettre fin aux pratiques de 'dumping' social, comme promis par le Président de la Commission Européenne, M. Jean-Claude Juncker.

Le Ministre Asscher a félicité la FETBB et la FIEC pour les efforts qu'elles ont entrepris pour essayer d'apporter des réponses communes à des sujets complexes comme la lutte contre la fraude sociale, qui sape la compétitivité et l'accès social de l'UE, et il a aussi encouragé d'autres secteurs à suivre leur exemple.

Maxime Verhagen, Vice-Président de la FIEC, a souligné que « nous devons éviter une division entre les États membres de l'Ouest et de l'Est, en apportant des solutions pragmatiques, qui permettront d'obtenir de réelles conditions de concurrence équitables pour les entreprises et une protection adéquate des droits de leurs salariés ».

Janna Mud, responsable de la FNV qui représentait la FETBB, a déclaré : « Il est crucial d'obtenir des conditions de concurrence équitables et que la législation européenne existante soit claire, mise en œuvre de manière adéquate, et qu'elle soit effectivement appliquée. En outre, nous devons veiller à ce que toute solution européenne ne porte pas atteinte à l'autonomie des partenaires sociaux au niveau européen et au niveau national ».

Parmi leurs propositions communes, la FETBB et la FIEC ont souligné à l'attention du Ministre Asscher qu'il est nécessaire :

- d'assurer une mise en œuvre appropriée et une application efficace de la Directive « Exécution » (2014/67/EC, relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs), avec l'implication directe des partenaires sociaux au niveau national.
- d'améliorer la fiabilité des formulaires A1, entre autres en fixant une durée maximum.
- d'améliorer la collecte des contributions de sécurité sociale en matière de prestations de services temporaires transfrontalières.
- de créer un numéro européen unique pour les entreprises et un numéro de sécurité sociale uniforme pour tous les travailleurs.

La FETBB et la FIEC ont souligné l'urgence de traiter ces questions et elles ont fait part de leur volonté de collaborer avec la présidence du Conseil de l'Union européenne pour une approche pragmatique de la lutte contre la fraude sociale, ainsi qu'avec les autres Institutions européennes, en vue de la mise en œuvre de ces demandes et propositions.

EFBWW – European Federation of Building and Wood Workers
Rue de l'Hôpital 31, BE-1000 Bruxelles
Tel. +32-2-227 10 40 / Fax +32-2-219 82 28
e-mail : info@efbh.be / www.efbww.org

FIEC - European Construction Industry Federation
Avenue Louise 225, BE-1050 Brussels
Tel. +32-2-514 55 35 / Fax +32-2-511 02 76
e-mail: mailto:info@fiec.eu / www.fiec.eu
Transparency Register: 92221016212-42

Tous ces documents sont disponibles
sur le site de la FIEC www.fiec.eu

COMMISSION TECHNIQUE (TEC)

Kjetil Tønning, NO
Président

Sue Arundale, FIEC
Rapporteur



SOUS-COMMISSION TEC-1

SOUS-COMMISSION TEC-2

SOUS-COMMISSION TEC-3

“DIRECTIVES, NORMES ET
ASSURANCE QUALITÉ”

“RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET
INNOVATION”

“ENVIRONNEMENT”

44



Jan Coumans, BE
Président

Eric Winnepenninckx, BE
Rapporteur



Bernard Raspaud, FR
Président

Pascal Lemoine, FR
Rapporteur



Lennart Henriz, SE
Président

Marianne Hedberg, SE
Rapporteur

Une année consacrée à la planète – COP21

2015 fut l'année au cours de laquelle les leaders mondiaux ont abouti à un accord historique lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21)¹. Les mesures adoptées comprennent, entre autres choses, un accord visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète « nettement en dessous de » 2°C et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C.

A) Questions réglementaires

I. Règlement sur les produits de construction (RPC)

Dans le droit fil de la consultation organisée en novembre 2014, la Commission européenne a commencé à envisager son propre rapport sur le RPC (prévu dans le règlement même), qui devrait être publié au printemps 2016. À l'occasion de diverses réunions de TEC-1, la FIEC s'est sérieusement penchée sur l'orientation générale du RPC et a entamé des travaux portant sur une prise de position relative au RPC et à la normalisation dans l'optique d'aboutir en fin de compte à une prise de position commune avec Construction Products Europe.

1. Rapport sur le RPC – Risk and Policy Analysts (RPA)

La Commission européenne a chargé le RPA de produire un rapport sur la mise en œuvre du RPC. Le rapport final a été publié le 31 juillet 2015, soit à une période peu propice pour que les fédérations concernées puissent donner une réponse formelle, vu que la longue pause estivale avait déjà débuté. Il n'en demeure pas moins que ledit rapport a été débattu lors du Comité permanent de la construction de septembre (voir infra). Qui plus est, la FIEC a communiqué une réaction informelle lors d'un workshop organisé en mars 2015 à propos du rapport intermédiaire.

En résumé, la FIEC regrettait que le rapport en question semble fortement privilégier les fabricants et, dans une certaine mesure, les autorités publiques

concernées. Ces intervenants semblaient apprécier ce rapport intermédiaire, qui concluait notamment que le marquage CE avait accru la crédibilité du RPC, alors qu'il n'avait en fait pas eu le moindre impact sur la libre circulation des produits de construction.

Il y a également lieu de souligner la participation particulièrement faible des entrepreneurs à la consultation précédant le rapport. De toute évidence, cela n'a pas franchement contribué à garantir une certaine proportionnalité dans les résultats des opinions exprimées par les entrepreneurs.

Le rapport final de RPA peut être téléchargé ici : <http://rpald.co.uk/reports>

2. Comité permanent de la construction (SCC) – Sous-groupe sur la révision du RPC

Faisant suite à la publication du rapport précité, la Commission a identifié, au cours de la réunion du Comité permanent de la construction qui s'est tenue en septembre 2015, trois questions du rapport considérées comme requérant une attention de toute urgence, à savoir :

- Le marquage CE réduit
- La qualité/les marques nationales
- L'article 5 et les procédures simplifiées

Un sous-groupe a été constitué dans l'optique d'aborder les problèmes précités ; il s'est réuni en novembre 2015. Quoiqu'il en soit, bien que la Commission ait reçu une contribution des États membres ainsi que d'autres intervenants au cours de la réunion, aucune conclusion ne s'est dégagée. Cela étant, il a été demandé à la FIEC d'envisager une définition commune du terme « entrepreneur » et, suite à la consultation des fédérations membres, TEC-1 a, par conséquent, abordé cette question lors de sa réunion de novembre. Elle est arrivée à la conclusion – sur la base du feedback donné par les fédérations membres – qu'il était impossible d'aboutir à une définition commune, vu les différences inhérentes aux contextes nationaux. En revanche, la FIEC a envoyé quelques exemples à la Commission dans l'optique de défendre la position adoptée durant la réunion (non seulement par la FIEC, mais aussi par la Commission), qui prônait l'exemption pour les entrepreneurs du marquage CE lorsqu'ils n'agissent pas en qualité de fabricants en vertu du RPC (ce qui est le cas la plupart du temps).

3. Position commune sur le RPC et la normalisation – Construction Products Europe

Dès le début du mois d'avril 2015, la FIEC et Construction Products Europe (CPE) ont commencé à discuter de leurs intérêts communs concernant le RPC et la normalisation, et la FIEC a partagé avec

¹ Conférence des parties – 21^e session annuelle

CPE le contenu de son projet de prise de position sur le sujet. Au terme de nombreux mois de travail et de plusieurs réunions, au cours desquelles les fédérations membres de la FIEC ont été informées et consultées à chaque étape appropriée, la FIEC et CPE ont publié une position commune en avril 2016.

4. Position commune sur la surveillance du marché – Construction Products Europe

En guise de résultat à ce qui précède, une prise de position commune sur la surveillance du marché a été publiée en avril 2016.

II. Contrefaçon de produits de construction

Faisant suite à une requête introduite par une fédération membre de la FIEC et en collaboration avec ECO, TEC-1 a abordé cette question et la FIEC a, par conséquent, consulté ses membres au moyen d'une enquête, afin de déterminer dans quelle mesure la contrefaçon de produits de construction représente un problème à l'échelon national. Cette question a trait à la sécurité, la qualité et la concurrence déloyale.

Une réunion s'est de même tenue avec l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur, qui contrôle notamment certains produits en vue de déterminer le degré de contrefaçon.

Cette question fera l'objet d'un suivi en 2016.

III. Etiquetage énergétique pour les fenêtres (NB : thème également abordé par TEC-3)

En 2015, Glass for Europe a produit une vidéo soutenant fortement la proposition d'étiquetage énergétique pour les fenêtres. La vidéo en question suggérait que ce genre d'étiquetage énergétique serait particulièrement profitable aux consommateurs. En raison de sa prise de position initiale largement en défaveur d'un étiquetage énergétique pour les produits de construction (voir la prise de position du 15/5/2014 sur l'écoconception et les étiquetages énergétiques <http://www.fiec.eu/en/fiec-positions/position-papers.aspx>), la FIEC a réagi en contactant Glass for Europe pour lui faire part de sa préoccupation. La FIEC estime en effet que l'étiquetage énergétique proposé ne fournira jamais aux consommateurs toutes les informations requises pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause sur les fenêtres répondant au mieux à leurs besoins.

² Forum de consultation sous l'article 18 de la directive 2009/125/CE sur les produits liés à l'énergie.

Cette question a été débattue en septembre, lors d'un Forum de consultation impliquant divers intervenants concernés, avec la DG Energy de la Commission européenne². Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune conclusion ne s'est dégagée et la question fera l'objet d'un suivi ultérieur en 2016.

B) Questions de normalisation

I. Revue indépendante du Système de normalisation européen

Suite à une étude d'envergure commanditée par la DG GROW, Ernst and Young a publié un rapport sur le système de normalisation européen. La FIEC a accueilli favorablement les conclusions et recommandations qui portaient sur les domaines suivants :

- La rapidité et le respect des délais
- Le soutien à la compétitivité des entreprises européennes
- Le soutien à la législation et aux politiques de l'UE
- L'intégration
- Le soutien à la compétitivité des entreprises européennes à l'échelle mondiale

Le rapport intégral peut être téléchargé ici : ec.europa.eu/DocsRoom/documents/10444/attachments/2/translations/en/renditions/pdf

Cette étude a mis l'accent sur certaines préoccupations partagées par la FIEC, qui a rédigé un projet de prise de position commune avec Construction Products Europe sur le RPC et la normalisation (voir la section précédente).

II. Comités Techniques du CEN

Depuis son dernier rapport annuel, la FIEC a sollicité le statut d'organisation de liaison dans plusieurs Comités Techniques du CEN (TC) dans le cadre de son accord avec le CEN en tant qu'organisation partenaire. Parmi ces TC :

- CEN/TC 434 Facturation électronique dans les marchés publics (pour ECO)
- CEN/TC 135/WG15 Champ d'application de l'EN 1090
- CEN/TC 442 Modélisation des données du bâtiment (BIM)
- CEN/TC 440 Comité de projet sur les marchés publics électroniques



Assemblée Générale de la FIEC (5/6/2015 – Bruxelles)
Kjetil Tønning, Vice-Président FIEC, présente les activités de la Commission TEC

Au moment de la rédaction du présent rapport, tout ce qui précède n'a pas encore été confirmé.

En 2015, l'excellente candidature de la FIEC en 2014 au statut d'organisation de liaison sur le CEN/TC 89 – Performance thermique des bâtiments et éléments de construction, a été finalement approuvée. Au moment de la rédaction du présent rapport, la FIEC est toujours en train de rechercher un représentant qui prendra part à ce Comité Technique.

Dans le cadre de son implication permanente dans d'autres CEN/TC, la FIEC a continué à être représentée dans :

- CEN/TC 104 Béton et produits apparentés
- CEN/TC 135 Exécution de structures en acier et en aluminium
- CEN/TC 250 Eurocodes structuraux
- CEN/TC 292 Caractérisation des déchets
- CEN/TC 350 Durabilité des ouvrages de construction

III. Normes d'exécution

Ce sujet a été longuement discuté en 2015 par TEC-1, et à différentes reprises. Certaines fédérations membres ont exprimé leurs préoccupations quant au fait que ces normes, qui portent plutôt sur l'installation que sur les produits, et qui s'appliquent aux fabricants, vont trop loin et elles estiment que la FIEC doit s'y opposer fermement. Certaines normes d'exécution européennes existent certes déjà, mais les fédérations membres qui s'y opposent avancent notamment l'argument que l'exécution est réglementée au niveau national. D'autres fédérations membres estiment, elles, que les normes d'exécution

sont inévitables et que la FIEC doit adopter une approche pragmatique en expliquant quelles normes en particulier posent problème, tout en acceptant la mise en place un peu partout de normes d'exécution.

Afin de mieux appréhender les problèmes pouvant survenir à l'échelon national, la FIEC a réalisé une étude au début 2016. Malheureusement, la participation à cette étude ayant été particulièrement faible, les résultats se sont avérés non concluants. Qui plus est, il n'existe pas de définition européenne du concept de « norme d'exécution ».

Le CEN/TC 250 a mis sur pied un Groupe de travail ad hoc sur le sujet et la FIEC a été consultée. Elle suit dès lors actuellement cette question à travers ledit Groupe.

C) Encourager l'innovation et la recherche

I. ECCREDI

La FIEC – occupant la Vice-présidence du Conseil Européen pour la Recherche, le Développement et l'Innovation dans la Construction (ECCREDI) – a appuyé le développement d'une nouvelle stratégie et d'une brochure expliquant les missions de l'ECCREDI et fournissant des informations à propos de ses membres. Ladite brochure sera publiée en 2016.

II. Horizon 2020

TEC-2 a suivi de près les évolutions d'ECTP, E2BA, ReFine et Horizon 2020. En 2015, ECTP, E2B, E2BA, ReFine et les groupes de travail d'ECTP ont fusionné et pris la forme d'une Association belge internationale, « ECTP a.i.s.b.l. ». Cette nouvelle organisation se composera de cinq comités, à savoir Énergie, Infrastructure et Mobilité, Vieillesse, Matériaux et Durabilité, et Héritage.

Horizon 2020 fera l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2017, dont les résultats serviront par ailleurs à l'élaboration du prochain programme.

III. Forum de l'innovation

Le Forum de l'innovation s'est réuni en mai 2015. Cette réunion a également accueilli deux invités de la Commission européenne, en l'occurrence de la DG RTD et de la DG GROW.

IV. Modélisation des données du bâtiment (BIM)

Au début de l'année 2016, la FIEC a réalisé une étude de ses fédérations membres en vue de se faire une idée de la façon dont la BIM est utilisée en Europe et par qui. Vous trouverez les résultats infra.

- La prise de conscience dans le secteur varie en fonction du pays
 - Il y avait autant de réponses « Faible », « Moyen » et « Élevé »
- Au cours des deux prochaines années, l'utilisation de la BIM connaîtra une hausse modeste
- Au cours des cinq prochaines années, l'utilisation de la BIM connaîtra une hausse considérable
- Parmi les principaux obstacles, on trouve :
 - Manque de connaissances (principal obstacle)
 - Aucune demande
 - Prix trop élevé
 - Avantages pas clairs
- Les mesures proposées par la FIEC les plus souvent demandées par les fédérations membres :
 - Sensibiliser
 - Adhérer à des comités/groupes pertinents
- au niveau européen

En réponse au Plan d'action, la FIEC a publié sa prise de position en janvier 2016, dans laquelle elle réserve un accueil largement favorable au dit Plan, tout en soulignant la nécessité d'encourager la demande de matières premières secondaires.

La FIEC appuie sans réserve le nouveau Plan d'action sur l'Économie circulaire ainsi que les documents apparentés sur les déchets, en ce compris les propositions d'amendements à la législation existante. Nous estimons que le secteur de la construction joue un rôle clé dans la réalisation de l'économie circulaire et nous sommes disposés à nous investir avec les institutions européennes dans l'accomplissement de l'économie circulaire, sans impact préjudiciable sur la santé économique des entrepreneurs. L'économie circulaire a été présentée comme une opportunité et la FIEC appelle les institutions européennes à collaborer avec elle afin de convertir cette opportunité en de nouveaux emplois et une croissance réelle au sein de l'UE.

48

D) Économie circulaire

I. Plan d'action sur l'Économie circulaire

1. Position de la FIEC

Après le retrait par la Commission européenne du Paquet sur l'Économie circulaire de son programme de travail pour 2015, marquant ainsi son intention d'améliorer ledit Paquet avant de le représenter, le Plan d'action sur l'Économie circulaire a été publié en décembre 2015. Décrit comme « ambitieux » par la Commission, ce nouveau Paquet comprend des propositions législatives révisées sur les déchets de même qu'un programme d'action incluant des mesures qui ont trait à l'ensemble du cycle, depuis la production et la consommation jusqu'à la gestion des déchets, et s'adresse au marché des matières premières secondaires.

Vous trouverez plus d'informations en cliquant sur le lien suivant :
http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm

2. Déchets de construction et de démolition

En 2015, la Commission européenne, sous la direction de la DG GROW et avec l'appui de la DG ENV, a mis sur pied un groupe de travail chargé d'appuyer le développement d'un Protocole sur les déchets de construction et de démolition. Il se compose de deux groupes : le groupe de travail 1 s'occupe des questions techniques, tandis que le groupe de travail 2 traite les questions politiques. La FIEC est représentée au sein des deux groupes.

Un workshop se tiendra en juin 2016 afin de valider le texte définitif du Protocole, dont l'utilisation se fera sur base volontaire. Les fédérations membres sont consultées au fur et à mesure de l'évolution du texte, à des étapes prédéterminées par les consultants (Ecorys).

En parallèle des travaux entrepris par le groupe de travail, une étude technique et économique a été lancée au sujet d'un audit préalable à la démolition. Ce faisant, l'intention marquée par la Commission est que cette étude débouche sur l'élaboration d'outils et/ou de directives spécifiques sur l'évaluation des flux des déchets de construction et de démolition préalablement à la démolition ou la rénovation de bâtiments et d'infrastructures. La FIEC était représentée à la réunion de lancement en janvier 2016.

3. Révision des directives sur les déchets

Dans sa prise de position sur le Plan d'action sur l'Économie circulaire, la FIEC a réagi spécifiquement sur les propositions relatives aux directives sur les déchets.

Directives sur les déchets

Restriction progressive de l'accès aux décharges

Si la FIEC accepte le principe de la restriction progressive de l'accès aux décharges, elle souligne néanmoins que des alternatives viables doivent être disponibles pour éliminer les déchets réels.

Déchets de construction et de démolition

La FIEC est entièrement d'accord avec la nécessité de formuler une définition univoque des déchets de construction et de démolition.

La FIEC marque son plein accord sur la promotion par les États membres de systèmes de tri des déchets de construction et de démolition, du bois, des granulats, du métal, du verre et du plâtre, en tenant compte des conditions techniques, économiques et environnementales.

Définition du remblayage

Le remblayage doit être spécifiquement mentionné à l'Annexe II de la Directive-cadre relative aux déchets, qui comprend une liste d'opérations de valorisation³. En outre, les traductions dans d'autres langues européennes de la définition du remblayage doivent expliquer avec précision le sens initial, et, ce, afin d'éviter toute confusion.

Indicateurs communs et comparables

La FIEC est entièrement d'accord sur l'absolue nécessité de ces indicateurs pour pouvoir mesurer les résultats de façon crédible.

La FIEC soutient pleinement le nouveau Plan d'action sur l'Économie circulaire ainsi que ses documents apparentés.

E) Utilisation efficace des ressources

I. Possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction

1. Groupes des intervenants – Macro-objectifs

Consécutivement à la Communication COM (2014) 445 'Possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction', la DG ENV

a mis en place plusieurs groupes d'intervenants afin, en premier lieu, de définir certains macro-objectifs relatifs à l'utilisation efficace des ressources dans les bâtiments et, finalement, de travailler sur des indicateurs spécifiques pour le cadre d'évaluation volontaire, attendu en 2017.

Au fil de l'évolution de ce travail, la DG ENV a désormais opté pour la terminologie « performance environnementale » des bâtiments.

La FIEC était présente à l'une des réunions des intervenants en 2015, au cours de laquelle se sont tenues les premières discussions sur les macro-objectifs. Les travaux ont ensuite été entrepris par le Joint Research Centre ainsi qu'un groupe plus restreint d'intervenants, et un rapport expliquant les six macro-objectifs choisis en fin de compte a été récemment publié. Ledit rapport est consultable ici : <http://www.fiec.eu/extranet/cust/listfolder.aspx?FolID=2325>

F) Énergie et changement climatique

I. Changement climatique : les solutions du secteur de la construction

La fin de l'année 2015 a été en particulier marquée par les négociations internationales qui se sont déroulées pendant deux semaines au Bourget, à Paris durant la COP21, la 21^e Conférence mondiale des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Pendant que les leaders mondiaux et leurs équipes s'affairaient à l'atteinte d'un accord, dont un accord contraignant visant à contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 2°C, la FIEC, en compagnie de la FNTP et la FFB, ses fédérations membres françaises, tenait une conférence dans les bureaux tout proches de la FNTP, à proximité des Champs-Élysées. Cet événement s'est vu octroyer le droit par le Gouvernement français d'arborer le label officiel de la COP21.

Cette conférence, intitulée *Changement climatique: les solutions du secteur de la construction*, a réuni des hommes politiques, des chargés de mission de la Commission européenne, des représentants du secteur public, des entrepreneurs ainsi que des fédérations membres de la FIEC. Les participants ont écouté la vision actuelle de l'édification d'une société à faibles taux d'émission de carbone et entendu des exemples de solutions pratiques mises en œuvre par des entrepreneurs pour lutter contre le changement climatique.

3. Directive 2008/98/CE. Nous proposons l'amendement suivant : R 14 Remblayage

Au moment de clore la conférence, le Président de la FIEC, Johan Willemen, a procédé au lancement du manifeste intitulé *10 propositions pour faire face au changement climatique* (voir le communiqué de presse ci-dessous).

Ce document, ainsi que d'autres informations sur la conférence, en ce compris les présentations données par les entrepreneurs, sont accessibles sur notre site Web : <http://www.fiec.eu/en/library-619/other-publications.aspx>

La FIEC soutient les objectifs de la COP21 10 propositions forment le manifeste de la FIEC sur le changement climatique

« Le changement climatique est le défi majeur de notre époque ! » souligne le Président de la FIEC, M. Johan Willemen, au moment du lancement du manifeste de la FIEC intitulé *10 propositions pour faire face au changement climatique*, ce matin à Paris. Et M. Johan Willemen de poursuivre : « Nous sommes réunis ici pour apporter notre contribution à ce sommet international d'envergure, pour montrer au monde entier ce que le secteur de la construction peut mettre en œuvre pour régler ce phénomène planétaire et complexe ».

S'exprimant lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à mi-chemin de la conférence internationale, et intitulée « *Changement climatique: les solutions du secteur de la construction* » – l'un des événements sur le changement climatique se tenant en marge de la COP21 à s'être vu octroyer par le Gouvernement français le droit d'arbore le label officiel de la COP21 – M. Willemen explique que, comme la construction consomme 40 % de toute l'énergie utilisée au sein de l'UE, une amélioration de son efficacité énergétique peut contribuer à l'atteinte de l'objectif clé de la COP21, à savoir, une élévation de 2°C maximum de la température de la planète, jusqu'en 2015.

La promotion de l'efficacité énergétique du parc immobilier européen est la première des dix propositions formulées par la FIEC. M. Willemen regrette que les gouvernements nationaux n'aient pas atteint le rythme d'amélioration requis pour atteindre les objectifs fixés par l'UE en termes d'efficacité énergétique. Ceci dit, il se félicite du défi posé au secteur de la construction de rénover son parc immobilier énergivore : « Les entrepreneurs représentent le groupe par excellence possédant les solutions pour transformer les bâtiments européens, un grand nombre d'entre eux ayant grand besoin d'être rénovés en profondeur ».

L'efficacité énergétique n'est pas la seule solution permettant d'atténuer le changement climatique ou

de s'y adapter. Des villes entières doivent résister au changement climatique et protéger les citoyens contre toute future catastrophe climatique. La FIEC propose de collaborer avec les urbanistes et les autorités publiques locales afin de garantir que de solides programmes de maintenance et de construction relèvent le défi posé par le changement climatique, en anticipant les risques et en apportant des solutions.

« Pendant des années, nous avons déblayé, réparé et reconstruit après de graves inondations et d'autres catastrophes imputables au changement climatique » poursuit M. Willemen. Il explique que la construction est un secteur essentiel qui apporte déjà des solutions au changement climatique, certaines d'entre elles ayant été présentées, ce matin, lors de cette conférence coorganisée avec la Fédération Nationale des Travaux Publics et la Fédération Française du Bâtiment.

Le message clé délivré par la FIEC aux leaders mondiaux réunis à Paris pour la COP21 est le suivant : la construction est un secteur à haute productivité et haute technicité, ainsi qu'un acteur majeur dans les ressources mondiales disponibles pour s'attaquer à la problématique du changement climatique. En résumé : « La construction est le secteur qui peut apporter la solution ! »

II. Buildings Day – La FIEC a rejoint la *Global Alliance for Buildings and Construction*

Durant le premier « Buildings Day » jamais organisé, qui s'est tenu le 3 décembre et qui va dorénavant devenir une constante des sommets de la COP, le Président de la FIEC a signé une déclaration commune. Elle débute comme suit :

En approuvant la formation d'une Alliance Globale pour les Bâtiments et la Construction, nous reconnaissons la contribution considérable du secteur de la construction à l'atteinte des objectifs climatiques ainsi que de l'objectif commun visant à contenir l'élévation de la température de la planète en-dessous de 2°C.

La Global ABC a été créée par le Programme des Nations Unies sur l'Environnement en tant que catalyseur dans l'optique de stimuler « un rythme et un impact accrus du paquet sur le climat dans le secteur de la construction ». En présence du ministre marocain du Logement et des Villes, M. Willemen a signé la déclaration commune avec le Président de la CICA, la Confédération des associations d'entrepreneurs internationaux, dont la FIEC est la fédération membre européenne. Le Maroc devrait accueillir la COP22 en novembre 2016.

Session de la matinée : "Europe : construire une société à faible bilan carbone"

Intervenants de la table ronde (de gauche à droite) : Niels Heidtmann (Komproment), Antonio Ramos (ARPHO), Jean-Pierre Levillain (STRRES), Bart Dijk (OKRA), Klaus Kondrup (DG CLIMA), Claude Loréa (CEMBUREAU), Michael Terhorst (SPIE Energy)

**Session de l'après-midi "International : connecter finance et innovation pour un développement urbain durable"**

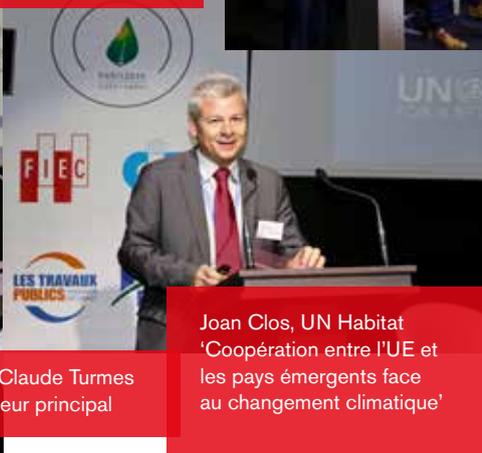
Intervenants de la table ronde (de gauche à droite) : Jean-François Corte (AIPCR – World Road Association), Regis Ortmans (HORIZON Group), Trino Beltran (Bouygues Construction), Annette Esnault Filet (Soletanche Bachy), Dogan Altinbilek (World Water Council), Alex Taylor (modérateur)



Conférence FIEC-FNTP-FFB-CICA "Changement Climatique : les Solutions de l'Industrie de la Construction"(4/12/2015 – Paris)



MPE Claude Turmes
– orateur principal



Joan Clos, UN Habitat
'Coopération entre l'UE et
les pays émergents face
au changement climatique'



MPE Gilles Pargneaux
– orateur principal

III. Efficacité énergétique

1. Efficacité énergétique des bâtiments

En 2015, la FIEC a contribué à la consultation publique sur l'Appui financier à apporter dans le cadre de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

La Directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) devrait faire l'objet d'une révision – ou à tout le moins d'une revue – en 2016. En mars 2016, la FIEC a pris part à un workshop organisé par la Commission, qui était consacré à la fois à la Directive EPBD et à celle sur l'efficacité énergétique (EED). Une proposition formelle est attendue pour septembre 2016.

D'aucuns dans le secteur plus vaste de la construction affirment que la directive EPBD ne doit pas être revue, mais que c'est sa mise en œuvre à l'échelon national qui doit considérablement s'améliorer. La FIEC va probablement rédiger une prise de position à ce sujet, dès qu'elle aura plus de détails sur la proposition formulée par la Commission.

IV. Union de l'énergie

En février 2015, la Commission européenne a dévoilé son Paquet « Union de l'énergie », qui

repose sur trois objectifs bien établis de la politique européenne en matière d'énergie, à savoir :

- Sécurité d'approvisionnement
- Durabilité
- Compétitivité

Les aspects de ce Paquet, qui intéressent TEC, sont la législation relative à l'efficacité énergétique, l'étiquetage énergétique et l'écoconception, ainsi que la rénovation de bâtiments existants. En 2016, TEC-3 suivra l'action spécifique envisagée par la Commission, de la manière suivante :

- Stratégie destinée à faciliter les investissements dans des systèmes de chauffage et de refroidissement urbains
- Revue et, le cas échéant, révision nécessaire de la législation relative à l'efficacité énergétique
- Initiative *Smart Financing for Smart Buildings* (avec ECO)

V. Proposition de règlement sur l'étiquetage énergétique

En novembre 2015, la FIEC a publié une prise de position priant la Commission européenne de ne pas intégrer les produits de construction au champ d'application de la proposition de règlement

définissant le cadre de l'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique et abrogeant la Directive 2010/30/UE.

Cette prise de position faisait suite à l'implication de la FIEC dans le Forum de consultation, organisé par la DG Energy en septembre 2015, sur les produits liés aux fenêtres en particulier, ainsi qu'à un courrier adressé par la FIEC à Glass for Europe, au début de cette année, et témoignant de notre préoccupation concernant une vidéo, destinée aux consommateurs, qui encourage vivement le concept d'un étiquetage énergétique pour les fenêtres. Le point de vue de la FIEC sur cette vidéo et sur l'étiquetage énergétique des fenêtres est d'ailleurs partagé par de nombreuses autres associations concernées du secteur. Ceci dit, le débat est loin d'être clos et la FIEC continuera à suivre l'évolution du dossier de l'étiquetage énergétique en 2016.

La FIEC recommande vivement que la proposition de règlement se borne aux produits de consommation, pour lesquels un étiquetage énergétique peut véritablement aider les consommateurs à réduire leurs factures d'énergie.

Dans de nombreux cas, les consommateurs ne tireront aucun avantage d'un étiquetage indiquant la cote énergétique d'un produit de construction. En l'absence d'une expertise pertinente, les consommateurs courent le risque d'être induits en erreur par une cote énergétique apposée sur un produit de construction. Ils pourraient en effet être amenés à choisir un produit plus cher qui ne contribuera, en fin de compte, pas à leur faire économiser de l'énergie dans leur bâtiment, que ce soit à leur domicile ou au travail.

G) Substances dangereuses

I. ECHA, partie prenante

Vers la fin de l'année 2015, la FIEC a posé sa candidature auprès de l'Agence européenne des produits chimiques afin de devenir membre de l'un de ses groupes d'intervenants. Cette candidature a été acceptée et TEC-3 évaluera en 2016 l'utilité de faire partie de ce groupe.

Voici quelques exemples du travail accompli par la Commission Technique au cours de l'année écoulée :

Prises de position

Prise de position FIEC – Proposition de règlement sur l'étiquetage en matière d'efficacité énergétique (6/11/2015)

Prise de position FIEC – Plan d'action sur l'économie circulaire (18/1/2016)

Prise de position conjointe FIEC/CPE – Règlement sur les produits de construction et normalisation (22/4/2016)

Prise de position conjointe FIEC/CPE – Surveillance du marché (22/4/2016)

La FIEC a également envoyé la correspondance suivante pour exprimer sa préoccupation :

Courriel adressé à Glass for Europe concernant sa vidéo de promotion d'un étiquetage énergétique pour les fenêtres (24/6/2015)

Lettre au Chef d'unité faisant fonction de l'Unité Construction, DG GROW en réaction au rapport final de RPA sur le règlement sur les produits de construction (2/10/2015)

Communiqués de presse

La FIEC rejoint la Global Alliance for Buildings and Construction (3/12/2015)

La FIEC soutient les objectifs de la COP21 (4/12/2015)

Faisons de l'économie circulaire une réalité (25/1/2015)

Autres

"10 propositions pour faire face au changement climatique" (4/12/2015)

Réponses aux consultations publiques

Réponse de la FIEC à la consultation publique sur l'économie circulaire (11/8/2015)

Réponse de la FIEC à la consultation publique sur la directive relative à la performance énergétique des bâtiments (28/9/2015)

Initiative personnelle de réponse aux rapports de l'UE

Amendements proposés par la FIEC au rapport du Parlement européen sur l'utilisation efficace des ressources : vers une économie circulaire (2014/2208(INI))

Évènements de la FIEC

Webinaire de TEC-1 sur les normes d'exécution (13/4/2015)
 "Climate Change: Solutions from the Construction Industry".
 Conférence organisée à Paris avec les fédérations membres françaises FNTP et FFB (4/12/2015)

Intervention lors d'évènements publics

"Un plan d'investissement pour l'Europe" organisé par la DG ECFIN (13/1/2015). Participation de Kjetil Tønning, Président TEC, en compagnie du Président de la FIEC et de Vincent Piron, Vice-Président ECO.

Discours d'Eric Winnepenninx, Rapporteur TEC-1 lors de l'atelier organisé par Construction Products Europe sur la normalisation et le règlement sur les produits de construction (28/4/2015)

Discours de Johan Willemen lors de la Conférence de la FIEC (supra) et de la conférence de presse (4/12/2015).



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE
EUROPÉENNE DE LA
CONSTRUCTION

La Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC) est le « partenaire social » qui représente les employeurs du Dialogue social sectoriel européen « Construction ». La FIEC représente, par le biais de ses 30 fédérations membres nationales dans 27 pays (24 de l'UE et de l'AELE et la Turquie), des entreprises de construction de toute taille, c'est-à-dire des petites et moyennes entreprises, ainsi que des « acteurs globaux » de toutes les spécialités du bâtiment et du génie civil.

Contact presse : Sue Arundale
 FIEC / Avenue Louise 225, BE-1050 Bruxelles www.fiec.eu Registre de transparence : 92221016212-42
 Tél. : +32 (0)2 514 55 35 / Fax. +32 (0)2 511 02 76
 e-mail : s.arundale@fipec.eu



Construction Products Europe (CPE) est une association internationale sans but lucratif composée d'autres associations nationales et européennes qui représentent des petites et moyennes entreprises ainsi que des sociétés de renommée internationale. Son objectif est de promouvoir l'industrie de la construction européenne, de partager des informations relatives à la législation et à la normalisation européennes, ainsi que de fournir un apport pour toutes les initiatives liées à la construction européenne.

Contact presse : Oscar Nieto
 Construction Products Europe / Blv. du Souverain 68, BE-1170 Bruxelles www.construction-products.eu Registre de transparence : 48010783162-91
 Tél. : +32 (0)2 514 52 07 / Fax. +32 (0)2 645 52 13
 E-mail : oscar.nieto@construction-products.eu

Communiqué de presse FIEC / CPE

22/4/2016

La normalisation et la surveillance du marché menacent de faire fausse route.

Les fabricants et les entrepreneurs sollicitent des mesures pertinentes de la RPC.

Construction Products Europe ainsi que la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction, qui représente les entrepreneurs (petites, moyennes et grandes entreprises), défendent les intérêts des secteurs complémentaires dans la chaîne de valeur de la construction. Les membres de Construction Products Europe fabriquent des composants qu'installent les membres de la FIEC. Ces deux secteurs interdépendants et les deux associations européennes qui les représentent ont uni leurs forces pour signaler les aspects du règlement sur les produits de construction (RPC) qui doivent être améliorés à l'avantage des deux secteurs.

Les deux associations industrielles européennes sont en faveur d'un système de normalisation européen ouvert et transparent dans lequel se retrouvent toutes les parties. Elles se réjouissent des mesures européennes qui créent des conditions de concurrence équitables et qui garantissent que le bon produit est utilisé dans des circonstances appropriées pour les bâtiments et infrastructures. À l'inverse, le RPC influence le développement des normes de sorte qu'aucun de ces objectifs n'a été atteint. « Ce n'est ni le marquage CE ni la déclaration de performance qui indique à l'entrepreneur qu'il dispose du produit adapté à la tâche » explique Kjetil Tønning, vice-président de la FIEC et président de sa Commission technique. « Le simple fait de savoir que le produit peut être vendu dans l'Union européenne ne garantit pas qu'il correspond aux fins convenues pour chaque projet de construction. C'est pour cette raison que le marquage CE et le RPC se sont avérés être totalement inutiles pour les entrepreneurs dans la pratique ».

Les normes européennes harmonisées devraient permettre aux utilisateurs d'obtenir les informations dont ils ont besoin pour sélectionner le bon produit en termes de caractéristiques techniques et de performances. Heimo Scheuch, président de Construction Products Europe, a déclaré : « Même si le RPC constitue un important catalyseur pour le développement des normes des produits européens, il a fortement influencé le processus de normalisation des produits de construction. Nous souhaiterions ainsi que le système soit plus flexible afin de permettre aux fabricants de fournir des informations supplémentaires spontanément, comme les exigences de nos consommateurs, de nos entrepreneurs et des autres utilisateurs ».

Interprétation non conforme

Les deux associations européennes craignent que l'application réelle manque de cohérence et semble donc être une interprétation extensive du RPC, même si l'instrument juridique qui régit le placement des produits de construction sur le marché est une réglementation et a des effets directs sur les États membres. Par ailleurs, le statut juridique des directives de la Commission européenne, bienvenues en principe, sous la forme de Questions fréquemment posées, entre autres choses, est imprécis et exacerbe la confusion. Pire encore, les autorités de surveillance des États membres manquent de ressources et sont dans l'incapacité de répondre aux exigences liées à leurs tâches.

Nos positions communes, à propos d'une part du RPC et de la normalisation et, d'autre part, de la surveillance du marché, se trouvent sur le site Web des organisations (voir ci-dessus).

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Frank Dupré, DE
Représentant pour les PME

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



A) Micro, petites, moyennes et grandes entreprises : une représentativité complète

L'industrie européenne de la construction est à une écrasante majorité constituée d'artisans, de PME et d'entreprises familiales. Cette réalité se reflète également dans les fédérations membres de la FIEC. La diversité des membres de la FIEC garantit sa représentativité complète au sein de l'industrie européenne de la construction, c.-à-d. les entreprises qui exécutent toutes sortes de travaux de construction et de génie civil, qu'elles agissent en qualité d'entrepreneurs principaux ou de sous-traitants.

La FIEC défend sans aucune discrimination les intérêts des entreprises de construction de toutes tailles :

- Artisans, entrepreneurs et micro-entreprises,
- Petites et moyennes entreprises,
- Grandes et très grandes entreprises.

Ces entreprises peuvent être des propriétés familiales ou des sociétés de capital-actions ; elles peuvent être dirigées par les familles elles-mêmes ou par un conseil externe. Mais ce sont toutes des entreprises de construction : en tant que telles, elles ont bien plus d'intérêts communs que de conflits d'intérêts.

C'est toute la force des initiatives et des positions de la FIEC : celles-ci reposent sur les avis et l'expérience d'une formidable variété d'entreprises originaires d'un très grand nombre de pays.

Outre la défense générale et permanente des intérêts des PME dans chacun des thèmes

spécifiques abordés par les commissions, sous-commissions et groupes de travail de la FIEC, la FIEC a créé en 2002 une vice-présidence spécifique pour les enjeux des PME intitulée « Représentant pour les PME ».

Le Représentant pour les PME de la FIEC vérifie et revérifie dans chacun des thèmes soulevés que les prises de position et les initiatives de la FIEC tiennent dûment compte des intérêts des PME et des entreprises familiales.

B) Implication totale des PME dans le dialogue social sectoriel

Le comité pour le dialogue social dans la construction de la FIEC/FETBB est généralement reconnu comme un comité de dialogue social sectoriel dans lequel les PME participent activement sans subir la moindre discrimination.

Par ailleurs, la représentativité globale de la FIEC a été à nouveau confirmée par la dernière « étude sur la représentativité » menée par Eurofound pour la Commission européenne. Selon cette étude, 56,1 % des employés/travailleurs du secteur de la construction dépendent d'entreprises affiliées aux fédérations membres de la FIEC. Il s'agit, jusqu'ici, du taux le plus élevé de toutes les organisations contrôlées au niveau de l'employeur.

Ainsi, cette représentativité complète de la FIEC garantit le plein respect des intérêts des PME dans le travail du comité pour le dialogue social sectoriel et ses groupes de travail spécialisés. La FIEC et son partenaire social FETBB ont considérablement investi dans ce dialogue social sectoriel tout à fait représentatif, fort et efficace, qu'ils ont démarré il y a de nombreuses années avant son institutionnalisation par la Commission européenne.

C. Enterprise Europe Network (EEN)

La DG ENTR de la Commission européenne a mis sur pied ce réseau sur la base des expériences antérieures réalisées avec le Réseau des Euro-Info-Centres (EIC) et le Réseau des Centres Relais Innovation (IRC). Selon le site Internet du réseau, Enterprise Europe Network aide les petites entreprises à exploiter au maximum les opportunités commerciales du marché européen. Le réseau EEN comprend près de 600 organisations membres proposant une gamme étendue de services gratuits, par exemple dans les domaines suivants : aide à la recherche de partenaires internationaux ou de fournisseurs de nouvelles technologies, critères des subventions de l'UE ou financement et conseils sur des thèmes aussi variés que la propriété intellectuelle, l'internationalisation ou les lois et normes de l'UE.

Comme pour le Réseau des Euro-Info-Centres, la FIEC a été acceptée par la Commission européenne en qualité de « Membre associé » du réseau EEN. Cela signifie que la FIEC ne fournit aucun des services EEN directement à ceux qui cherchent des conseils mais fournit aux membres à part entière de l'EEN des conseils/informations sectoriels et collaborent sur des événements, des formations et des projets communs.

Pour toute information complémentaire, consultez le site <http://een.ec.europa.eu/>

“ La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. ”

Extrait de l'article 2 de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE

Communication de la Commission – Exemple de déclaration portant sur des renseignements relatifs à la qualité de PME d'une entreprise, JOCE, C 118 du 20/5/2003, p. 5 à 15.

	micro	petite	moyenne	grande
travailleurs / salariés (y compris propriétaire/ exploitant, hors apprentis) et ...	1-9	10-49	50-249	(250 +)
(soit) chiffre d'affaires annuel jusqu'à x millions €	2	10	50	(50+)
(ou) bilan annuel jusqu'à x millions €	2	10	43	(43+)

LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN (MEDA)

Guillermo Aparicio, ES

Président
(-12/2015)

Maria Angeles Asenjo, ES
Rapporteur



Au cours de l'année écoulée, la FIEC a poursuivi sa mission d'informer les fédérations membres à propos des aspects essentiels de l'activité des institutions de l'UE concernant les pays partenaires méditerranéens.

Les conflits, le terrorisme et l'extrémisme croissant, les flux de réfugiés, la protection des droits humains et d'autres défis lancés au droit international sont au centre des préoccupations des institutions de l'UE et ont donné lieu à des domaines d'action fondamentaux permettant de faire face à la situation actuelle.

En dépit de tout cela, il est intéressant de noter que le 18 novembre 2015, la Commission européenne et le Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont présenté une communication commune concernant une **révision de la politique européenne de voisinage (PEV)**. La PEV a été mise en place par l'UE en 2004 dans le but de soutenir et de promouvoir la stabilité, la sécurité et la prospérité dans les pays les plus proches de ses frontières. Des transformations radicales se sont produites dans un grand nombre de pays au cours de ces douze dernières années. Bien que la PEV ait pu engendrer un certain nombre de développements positifs, les événements récents et actuels ont conduit à la nécessité d'une nouvelle approche, d'une redéfinition des priorités et d'une introduction de nouvelles méthodes de travail. La Communication souligne que la différenciation sera la marque de la nouvelle PEV, tout en reconnaissant que pas tous les voisins aspirent aux règles et aux normes de l'UE, et reflétant les souhaits de chaque pays concernant la nature et la focalisation de son partenariat avec l'UE. Une consultation publique concernant la révision de la PEV a été réalisée en

2015 et cette Communication montre les résultats de celle-ci, mettant en avant les principaux points de consensus qui découlent des réponses de la consultation et abordant différentes dimensions.

Afin d'informer les membres de la FIEC tout au long de l'année, le bulletin **MEDA newsletter** a été publié régulièrement, contenant des informations pertinentes et actualisées principalement en provenance de la **Commission européenne**, du **Conseil de l'Union européenne**, de la **Banque européenne d'investissement (BEI)** – plus particulièrement la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) –, le **Comité économique et social européen** et l'**Union pour la Méditerranée**.

En ce qui concerne l'activité BEI-FEMIP en 2015, les données initiales révèlent un total de 1,4 milliard d'euros de prêts signés pour 12 opérations et près de 750 millions d'euros distribués au cours de l'année. L'activité de la BEI par pays a été la suivante : Egypte (61%), Tunisie (14%), Israël (9,9%), Jordanie (8,2%) et Maroc (6,3%) ; par secteur : énergie (53%), transport (24,7%), financement des PME (12,3%) et eau, eaux usées et déchets solides (8,7%).

Comme d'habitude, les bulletins MEDA sont disponibles sur le site Internet de la FIEC pour les fédérations membres.

GROUPE DE TRAVAIL « LOGEMENT »

Martin Lemke, BFW
Président (-12/2015)

Marie-Lorraine Bareth,
Confédération Construction, BE
(rapporteur temporaire)



Le groupe de travail « Logement » traite la question du financement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, ainsi que les questions liées au marché du logement en général, en particulier dans le cadre du « European Housing Forum ».

La FIEC au sein du European Housing Forum

Le « European Housing Forum » (EHF), partenaire de l'HYPERLINK "<http://urban-intergroup.eu/>" « **intergroupe URBAN du Parlement européen** » est une plate-forme de discussion abordant des sujets de politique européenne qui ont une influence sur le marché résidentiel. Pour la FIEC, l'EHF est un partenaire clé pour une défense plus intensive de ses intérêts dans le secteur de l'immobilier. Les membres de l'EHF comprennent, entre autres, les associations représentatives des locataires, le logement social, les promoteurs, les professions immobilières et les entrepreneurs. Être co-président du « European Housing Forum » avec le UIPI et l'UEPC est un honneur pour la FIEC, étant donné qu'elle est ainsi en mesure de contribuer activement aux discussions sur les questions de logement, en collaboration étroite avec les institutions de l'UE.

La dernière réunion du « European Housing Forum », qui a eu lieu en février 2016, s'est essentiellement tournée vers la présentation du pacte d'Amsterdam par Judit Torokne, chef d'unité pour la croissance inclusive et le développement urbain et territorial à la DG REGIO. Le pacte d'Amsterdam, qui doit être signé d'ici la fin du mois de mai 2016, donnera un cadre opérationnel au partenariat entre la Commission, les États membres, les villes, les ONG et les experts sur la politique urbaine de l'UE. Le plan d'action devrait durer trois ans et aboutir à une meilleure législation, un meilleur financement et un partage amélioré des connaissances sur les douze thèmes prioritaires. Parmi eux, on

dénombre les emplois et les compétences dans l'économie locale, la pauvreté urbaine, le logement, l'économie circulaire, l'adaptation climatique, transition énergétique et la mobilité urbaine.

L'EHF abordera ce plan d'action et les actions de suivi lors de ses prochaines réunions, afin de s'assurer que la voix du secteur européen de la construction se fasse entendre au cours de ces processus.

Plus d'informations sur le site de l'EHF :
<http://www.europeanhousingforum.eu/>

“
La FIEC assure la co-présidence de l'EHF, conjointement avec l'UIPI et l'UEPC. Cette combinaison d'expériences et d'expertises complémentaires assure une continuité efficace dans le travail du European Housing Forum.”

EUROPEAN INTERNATIONAL CONTRACTORS (EIC)



Philippe Dessoy, BE
Président



Frank Kehlenbach, EIC
Directeur

Les EIC (European International Contractors) représentent les intérêts internationaux de l'industrie européenne de la construction vis-à-vis des décideurs politiques européens et des établissements financiers internationaux. Ses membres titulaires sont des fédérations de la construction en provenance de 15 pays européens qui sont liées directement ou indirectement à la FIEC et ont des entreprises affiliées actives sur le plan international.

A) Organisation

Les EIC fondés en 1970 sont enregistrés depuis 1984 en tant qu'association indépendante de droit allemand à Berlin. Le mandat des EIC consiste à promouvoir les intérêts des entreprises de l'industrie européenne de la construction en rapport avec leurs activités internationales. Par conséquent, la fédération entretient des relations étroites avec toutes les organisations européennes, internationales et autres, dont les politiques sont intéressantes pour l'activité internationale de construction. Cela inclut la Commission européenne (CE), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'OCDE, la Banque mondiale ainsi que d'autres organisations non gouvernementales telles que la FIDIC ou CoST (Construction Industry Transparency Initiative).

Fin 2015, le Comité de Direction des EIC était composé comme suit :

- Président Philippe Dessoy (BESIX, Belgique)
- Vice-président George Demetriou (J&P Avax, Grèce)
- Trésorier Per Nielsen (NCC, Suède)
- Guillermo Aparicio Torres (FCC, Espagne)
- Jesper Arkil (Arkil Holding, Danemark)

- Duccio Astaldi (Conditte d'Acqua, Italie)
- Selim Bora (Summa Group, Turquie)
- Juha Kostiainen (YIT, Finlande)
- António Mota (Mota-Engil, Portugal)
- Karl-Heinz Müller (Strabag International, Allemagne)
- Christophe Pélissier du Rausas (VINCI Concessions, France)
- Wouter Remmelts (BAM International, Pays-Bas)
- Karl-Heinz Strauss (PORR, Autriche)

Le Président Philippe Dessoy représente également les EIC en sa qualité de Vice-président du Comité de Direction de la FIEC.

B) Mission & Priorités

Les EIC sont l'unique association du secteur qui représentent les intérêts des entrepreneurs européens actifs sur le plan international dans le processus d'élaboration des politiques, dirigé par les institutions de l'UE et impliquant d'autres organisations internationales et établissements financiers et la société en général.

Les EIC prônent une concurrence internationale loyale et des conditions contractuelles équilibrées, des formes de passation de marchés et de

contrats basées sur la qualité et des plans de réalisation de projets innovateurs, ainsi que des méthodes de construction durables.

Les EIC encouragent les nouvelles opportunités commerciales pour les entrepreneurs européens en promouvant une collaboration plus étroite entre les organismes de financement du développement et commerciaux et en encourageant le concept des partenariats public-privé à l'échelle internationale.

Les EIC offrent un forum unique de networking où partager leurs expériences dans tous les domaines liés aux activités internationales de construction.

Dans la gamme très étendue des conditions générales qui influencent le travail des entrepreneurs internationaux européens à l'étranger, les thèmes suivants ont été identifiés comme des questions prioritaires pour les activités des EIC en 2015.

I. Modèles de Contrats FIDIC

Depuis plus de 40 ans, le groupe de travail « Conditions contractuelles » des EIC révisé et commente les modèles de contrats de la FIDIC. Le travail du groupe a été condensé dans plusieurs publications de grande qualité intitulées « Guides des EIC à l'attention des entrepreneurs », qui fournissent non seulement aux membres un bref aperçu des risques et des écueils potentiels des modèles de contrats FIDIC mais influencent aussi le débat sur des conditions contractuelles équitables et équilibrées en général.

Le groupe se penche actuellement sur les mises à jour prévues de la série de contrats 1999 de la FIDIC, dont la publication est prévue en 2016. Les EIC ont entamé en octobre 2015 leur « révision amicale » de la mise à jour du « Livre Jaune » 1999 de la FIDIC. Par principe, les EIC demandent à la FIDIC de s'abstenir de réaligner le profil de risque, qui a déjà augmenté suite à la série de contrats 1999 de la FIDIC et les formulaires subséquents, au détriment de l'entrepreneur.

Par ailleurs, les EIC demandent à la FIDIC de perpétuer sa longue tradition qui veut que les formulaires standards de contrats FIDIC revêtent la forme d'un « manuel de bonne pratique d'ingénierie préparé par des ingénieurs aux fins d'un usage pratique ». Étant donné que le « Livre Jaune » 1999 de la FIDIC a été largement accepté sur le marché, les EIC recommandent que la FIDIC concentre son travail rédactionnel sur l'élimination des failles existantes et la modification des passages qui requièrent une amélioration ou une rectification correspondant à l'expérience des utilisateurs

de la FIDIC, au lieu de s'embarquer dans un remaniement approfondi de l'édition actuelle.

Par ailleurs, les membres du groupe de travail des EIC « Conditions Contractuelles » discutent actuellement le projet du nouveau formulaire de contrat FIDIC/ITA prévu pour les travaux souterrains avec le groupe de travail respectif. Les EIC approuvent l'approche conceptuelle actuelle qui veut que l'employeur soit obligé de réaliser une étude préliminaire suffisamment détaillée pour permettre à l'entrepreneur de préparer un avant-projet détaillé et de calculer un prix de soumission. Les EIC demandent que l'employeur soit prié de définir l'étendue des travaux par le biais de mesures que l'entrepreneur accomplira pour exécuter les travaux et au cas où des mesures complémentaires seraient nécessaires, le contrat prévoit un mécanisme permettant de convenir de coûts et de délais supplémentaires.

II. Offres anormalement basses

Au cours de ces dernières années, le problème des prix de contrats d'entreprise des Offres anormalement basses (OAB) est devenu une préoccupation majeure des Banques multilatérales de développement (BMD) et leurs emprunteurs dans le cadre de projets du secteur public. Pour résoudre ce problème, les BMD ont convenu qu'un Groupe de travail BMD spécial, coordonné par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), soit chargé d'identifier les solutions potentielles à ce problème.

La BERD a invité les EIC à donner leur avis sur les éventuelles pratiques aux fins de définir et rejeter les OAB. Étant donné qu'il n'existe pas actuellement de définition communément acceptée de ce qui compose une OAB ou un cadre permettant de détecter ces offres dans la pratique, les EIC ont résumé leur point de vue dans un document de synthèse en février 2015, qui a été largement approuvé par la CICA et, moyennant des qualifications mineures, par la FIDIC également.

Les EIC soutiennent l'approche suivant laquelle, si le prix de l'offre la plus basse s'avère être nettement inférieur au prix de l'offre classée deuxième, les règles des BMD en matière de passation de marchés devraient obliger ses emprunteurs à examiner l'offre basse en question et à la rejeter au cas où il serait établi qu'il s'agit d'une OAB. Tandis que les EIC sont d'accord avec l'hypothèse des BMD, suivant laquelle toutes les offres en deçà d'un certain seuil doivent être vérifiées eu égard à leur risque OAB lorsqu'elles entrent en ligne de compte pour l'attribution d'un contrat, nous invitons les BMD à abandonner l'option

actuelle permettant aux Emprunteurs d'augmenter la Garantie de bonne fin dans le cas d'une OAB présumée, dès qu'un mécanisme fiable et pratique permettant de réagir à une OAB est mis en place.

III. Cadre en matière de politiques et de procédures de passation de marchés de la Banque Mondiale

2012 est l'année où la Banque mondiale a lancé le premier examen approfondi de son système de passation de marchés. En juillet 2015, le Conseil d'administration de la Banque Mondiale a approuvé une nouvelle politique régissant les passations de marchés dans les projets financés par la Banque qui seront mis en œuvre en 2016.

Les EIC ont participé activement aux différentes séries de consultations et ont invité la Banque à veiller à ce que les appels d'offres internationaux (AOI) demeurent une disposition impérative en matière de passation de marchés pour les investissements à valeur élevée, avec une supervision appropriée de la Banque. En ce qui concerne les projets d'infrastructures complexes et de grande envergure, les EIC prônent le maintien de la « règle d'or » de la Banque des documents et des pratiques de passation de marchés.

Au terme du processus, l'impact de la pression exercée par les EIC sur la version finale du nouveau cadre de passation de marchés était visible dans les règles suivantes : les documents standard en matière de passation de marché sont demeurés en place pour les appels d'offres internationaux, l'utilisation de « l'Offre la plus avantageuse sur le plan économique » est devenue acceptable dans le contexte des contrats d'entreprise également, l'option de la passation de marchés durable a été introduite sur une base volontaire, les arrangements alternatifs en matière de passation de marchés sont admissibles au cas par cas uniquement après avoir été soumis à un processus d'évaluation rigoureux, les réclamations liées aux contrats seront considérées par la Banque et les services de soutien à la gestion des marchés seront axés sur les contrats significatifs à haut risque et à valeur élevée.

IV. Systèmes de conception-construction-exploitation

La Commission européenne étudie actuellement la possibilité d'élargir les options de passation de marchés en vertu du PRAG (Practical Guide

Procedures for EU External Actions) aux systèmes de conception-construction-exploitation (CCE) aux fins de maximiser l'impact et la valeur ajoutée des fonds de la CE affectés aux actions externes de l'UE. Une étude mandatée par la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) a établi que les contrats de conception-construction-exploitation présentent des avantages considérables par rapport à l'approche conception-soumission-construction conventionnelle, notamment en ce qui concerne la fourniture d'actifs à long terme plus durables, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services destinés aux utilisateurs finaux, le transfert de technologie vers les pays en voie de développement, un meilleur contrôle du risque et une passation de marché offrant le meilleur rapport qualité-prix.

Les EIC encouragent un changement de mentalité en faveur des systèmes de conception-construction-exploitation, ce qui pourrait donner lieu à une gestion de projet plus efficace et à un rendement optimal par rapport aux montants engagés pour l'UE même, ses pays partenaires et les sociétés impliquées dans la réalisation des infrastructures. Les EIC recommandent d'attribuer le projet sur la base de « l'offre la plus avantageuse sur le plan économique » à mettre en place en appliquant un « système à deux enveloppes » qui garantit que les propositions techniques sont évaluées en premier lieu avec comme conséquence que les solutions techniques les plus attrayantes aux yeux du Pouvoir Adjudicateur peuvent être sélectionnées sans aucun préjugé basé sur la connaissance du prix de la solution en question.

Le groupe de travail des EIC « Afrique » a soumis ses observations lors des différentes phases de l'étude de l'UE et la Commission de l'UE approuve l'appel des EIC pour une répartition équilibrée des risques dans le cadre des systèmes conception-construction et exploitation. Plus particulièrement, la Commission a assuré les EIC qu'elle n'entendait pas s'écarter de la répartition conventionnelle des risques, telle qu'elle est inscrite dans la version actuelle des Conditions générales des marchés de travaux financés par le FED. La Commission européenne prépare actuellement deux projets pilotes en Afrique qui feront l'objet d'un appel d'offres comprenant des modifications sur mesure des Conditions générales existantes pour les marchés de travaux remesurables.

V. « Blending 2.0 » de l'UE

Le groupe a également continué à travailler sur sa proposition d'instrument de financement mixte révisé qui prône la combinaison de

subventions européennes et de prêts européens à taux bonifiés pour des projets d'infrastructures du secteur public « non-commercialement viables » en Afrique (« Blending 1.0 ») avec un financement de banques commerciales couvert par des capacités d'assurance-crédit à l'exportation européennes (« Blending 2.0 »).

Le concept des EIC « Blending 2.0 » suggère que les institutions financières éligibles pour le développement syndiquent une certaine tranche du prêt parmi des banques commerciales dans la mesure où ces fonds peuvent être garantis par une couverture d'assurance complète offerte par les organismes de crédit à l'exportation (OCE). Ce modèle permettrait de mobiliser des fonds supplémentaires du secteur privé pour des projets d'infrastructure typiques du secteur public qui ne génèrent pas suffisamment de revenus directs du projet, mais qui sont cruciaux pour le développement social et économique du pays.

En septembre 2015, le Président des EIC, Philippe Desso, a rencontré à Bruxelles le Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement Neven Mimica afin de lui présenter le concept des EIC pour un nouveau mécanisme de mixage. Le Commissaire Mimica a souligné l'importance de la mobilisation de ressources complémentaires provenant du secteur privé pour permettre à la communauté de développement global de respecter ses engagements ambitieux en matière de développement post-2015. Il a trouvé le concept intéressant et a invité les EIC à le présenter dans le cadre d'une réunion de la Plate-forme de l'UE pour le mixage dans la coopération extérieure (EUBEC).

En octobre 2015, les EIC ont présenté leur proposition pour un concept de mixage intitulé « Blending 2.0 » lors d'une réunion du Groupe technique sur la participation du secteur privé de la Plate-forme de l'UE pour le mixage dans la coopération extérieure (EUBEC) à Bruxelles. La proposition des EIC a été soutenue par les organismes européens de crédit à l'exportation de Belgique (Delcredere/DuCroire) et du Danemark (EKF). La Fédération bancaire de l'Union européenne (FBE) a ajouté que le concept des EIC permettrait d'améliorer la situation des exportateurs européens en matière de concurrence, plus particulièrement en Afrique, où leurs concurrents n'appartenant pas à l'OCDE jouissent d'un accès plus aisé au financement subventionné. Les membres de l'EUBEC ont cité le « projet de parc éolien au Lac Turkana » à titre d'exemple récent d'une collaboration étroite entre IED et OCE et encouragé les entrepreneurs internationaux européens à approcher de manière

proactive les institutions financières européennes pour le développement et à leur soumettre leurs idées de projet à un stade précoce.

VI. Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Les EIC soutiennent pleinement les efforts des organisations internationales et des institutions financières internationales visant à convenir d'une série de normes environnementales, éthiques et sociales rigoureuses permettant de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes dans les projets de construction internationaux et de créer des conditions de concurrence égales pour tous les entrepreneurs actifs sur le plan international.

Depuis 2011, les EIC approuvent officiellement l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la construction (CoST) qui vise à accroître la transparence et la responsabilité pour les projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement public de par le monde. Représentant la FIEC et les EIC, le Directeur des EIC participe actuellement au processus d'examen stratégique de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la construction (CoST) qui explore la manière dont l'initiative CoST peut accroître son impact afin de soutenir les communautés à l'échelle mondiale, y inclus l'Europe.

En 2015, les EIC ont organisé un atelier intitulé « Connecting Partners - Supply Chain Responsibility in International Construction Projects » dans le cadre de leur conférence d'automne 2015 à Rotterdam, dans le but d'identifier des stratégies qui permettraient aux entrepreneurs internationaux européens de relever les défis en termes de RSE. Cet atelier a décidé le Comité de Direction des EIC à lancer un nouveau groupe de travail sur la « Responsabilité sociale des entreprises » afin de mettre en évidence la performance de sociétés européennes dans l'application des normes SRE dans leurs activités internationales. Compte tenu de la nouvelle option de durabilité dans la passation de marchés qui a été incluse dans le nouveau Cadre de passation de marchés de la Banque mondiale, le groupe de travail préparera également des conseils techniques destinés aux clients qui cherchent à intégrer des critères de durabilité dans leurs offres.

C) Statistiques des EIC

En octobre 2015, les EIC ont **publié leurs Statistiques annuelles des contrats internationaux avec l'aide de leurs fédérations membres. Ces statistiques, qui présentent les chiffres d'affaires internationaux et**

les nouveaux contrats, offrent une vision approfondie de la manière dont le marché évolue pour les entrepreneurs européens

et sont plus exactes que d'autres statistiques comparables étant donné qu'elles intègrent l'activité de construction internationale des entreprises plutôt que le chiffre d'affaires de leur groupe entier.

Le chiffre d'affaires international des entrepreneurs européens affiliés aux fédérations membres des EIC est demeuré à un niveau élevé en 2014, en atteignant plus de 165,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 2% par rapport à 2013. Les Fédérations membres des EIC de 13 pays européens ont publié les chiffres pour 173 entrepreneurs actifs à l'échelle internationale pour 2014.

Par ailleurs, les EIC ont réalisé une analyse des politiques de développement des pays européens représentés dans le réseau des EIC (en ce compris le Royaume-Uni). L'analyse des EIC relative à l'aide publique au développement (APD) soutient les fédérations membres dans leurs activités de lobbying au niveau national. Elle révèle que la plupart des pays sont loin d'atteindre l'accord international visant à accroître leur APD à 0,7% du revenu national des donateurs.

Sur la base des données OCDE les plus récentes concernant l'APD pour 2014, la majorité des pays membres des EIC ont distribué plus de 60% de leur APD bilatéralement. Seules l'Italie et l'Espagne ont attribué plus de 50% de leur APD à des organisations multilatérales. L'analyse a montré que la plupart des pays européens investissent moins d'un cinquième de leur APD bilatérale dans des projets d'infrastructure, les deux donateurs principaux, c'est-à-dire la France et l'Allemagne, étant les seules exceptions. La France a consacré 36% et l'Allemagne 41% de leur APD nationale à des projets d'infrastructure en 2014.

D) Conférences des EIC

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, des représentants de toutes les fédérations membres sont invités à assister aux Assemblées générales des EIC qui sont suivies d'un Workshop. Ces Workshops sont soit axés sur un thème et mettent l'accent sur des conditions cadre spécifiques importantes pour tous les entrepreneurs internationaux européens, comme l'assurance-crédit à l'exportation, les garanties ou l'influence de l'informatique sur la construction, ou ils examinent la situation actuelle sur le marché de la construction d'une région spécifique. À ces occasions, il est fait appel pour les débats à l'expertise d'orateurs de haut niveau provenant de différentes institutions en dehors de l'industrie. Les conférences accueillent traditionnellement des directeurs internationaux de grandes entreprises européennes ainsi que d'industries afférentes.

Les 16-17/4/2015, la fédération membre italienne ANCE a accueilli la conférence des EIC à Florence avec un atelier sur les **opportunités des marchés mondiaux pour les entrepreneurs européens**.

La conférence d'automne des 8-9/10/2015 a été organisée par la fédération membre néerlandaise des EIC NABU à Rotterdam avec un atelier intitulé **'Connecting Partners – Supply Chain Responsibility in International Construction Projects'**.

Pour les activités FIEC/EIC conjointes, référez-vous au chapitre page 20.

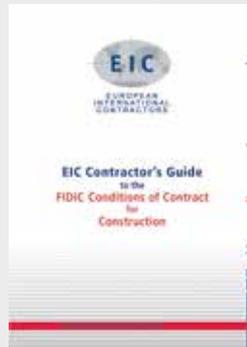
Pour vous abonner au Bulletin mensuel des EIC ou obtenir de plus amples informations concernant les activités, les conférences et les membres des EIC, consultez le site Internet EIC : eic-federation.eu.



EIC publications



EIC Turnkey Contract, 1994



EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Construction, 2002



EIC White Book on BOT/PPP, 2003



EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Plant and Design-Build, 2003



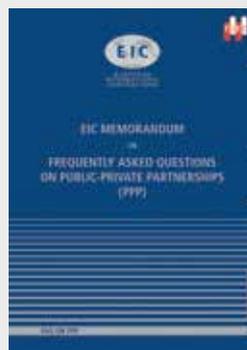
EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for EPC Turnkey Projects, 2003



EIC Blue Book on Sustainable Procurement, 2004



Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Design, Build and Operate Projects, 2009



EIC/FIEC Memorandum on Frequently Asked Questions on Public-Private Partnerships (PPP), 2006



EIC Contractor's Guide to the MDB Harmonised Edition of the FIDIC Conditions of Contract for Construction (June 2010), "The Pink Book Guide", 2011

CONFEDERATION OF INTERNATIONAL CONTRACTORS' ASSOCIATIONS (CICA)



Emre Aykar
CICA Président



Roger Fiszelson
Directeur Général

64

A) Événements CICA

I. Réunions avec la Banque Mondiale

La CICA organise des réunions avec la Banque mondiale tous les deux ans à Washington DC. Les prochaines réunions auront lieu les 19-20/5/2016. La CICA a planifié des réunions avec les Vice-Présidents de la Banque Mondiale, des administrateurs ainsi que des représentants des Opérations, de la Société financière internationale (SFI) et de l'Agence de garantie des investissements multilatéraux (AGIM).

Les principaux thèmes discutés sont :

- Retours de la Banque concernant la mise en œuvre de la réforme récemment adoptée de sa politique de passation de marchés;
- L'incorporation de clauses relatives à l'environnement, la sécurité, la santé et l'hygiène dans des contrats financés par la Banque;
- La formation professionnelle à la fois technique et managériale pour les travailleurs locaux dans le cadre de contrats financés par la Banque;
- La facilitation de l'accès aux contrats financés par la Banque pour des entreprises locales. Le soutien du financement d'études préliminaires, des besoins en trésorerie et de l'accès aux cautions;

- Le développement de la capacité des organisations professionnelles des pays en développement à bas et moyens revenus, contribuant à plus de transparence et de comportements éthiques.

II. Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE)

La CICA a participé au Forum international sur les PPP organisé par l'UNECE à Genève les 30-31/3/2016 et le 1/4/2016, sur le thème « Implementing the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development through effective, people-first Public-Private Partnerships ». (Mettre en œuvre le programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 au moyen de partenariats public-privé efficaces et axés sur l'Homme).

La CICA a contribué avec une présentation sur la lutte contre la corruption dans les marchés PPP, donnée par le Centre d'excellence international sur les concessions et les PPP, et a également exposé la proposition de financement mixte soutenue par le Groupe de travail Afrique des European International Contractors.

III. Chambre de Commerce Internationale (CCI)

La CICA participe régulièrement aux activités du comité français de la CCI et aux réunions à Paris de plusieurs commissions internationales de la CCI :

- Droit commercial et pratique commerciale;
- Responsabilité sociétale et lutte contre la corruption;
- Propriété intellectuelle;
- Commission sur l'environnement et l'énergie.

IV. OCDE - Sécurité des investissements dans la région méditerranéenne (ISMED)

La CICA contribue au travail accompli par le groupe de travail "Encourager les investissements en infrastructures au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA)". Le groupe de travail aborde la question de savoir comment faciliter le processus décisionnel du secteur privé en vue d'investir dans des projets d'infrastructure dans la région MENA, y compris ceux réalisés en PPP. Les discussions portent en particulier sur la façon d'étendre l'utilisation des garanties et mécanismes de répartition des risques existants.

Quatre groupes de travail abordent les thèmes suivants :

- I Instruments d'atténuation des risques;
- II Développement de l'arbitrage dans la région méditerranéenne;
- III Atténuation des risques dans les PPP;
- IV Financement islamique.

La CICA dirige le Groupe de travail III.

La CICA participe à la rédaction d'un vade-mecum simplifié sur la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance pour les PPP.

V. Dispute Resolution Board Foundation (DRBF)

La CICA collabore avec le Dispute Resolution Board Foundation pour organiser des événements sur la prévention des litiges et les techniques alternatives de règlement des litiges dans les projets internationaux de construction et d'infrastructures.

VI. Réunion du Conseil d'Administration à Washington D.C.

La CICA organisera son Conseil d'Administration de printemps à Washington le 20/5/2016. Des réunions avec des sénateurs et des membres du Congrès des États-Unis sont aussi organisées.

VII. CHINCA 7e III&CF

Macao, 2-3/6/2016

Suite à une demande de CHINCA, la CICA participera au 7e Forum sur la Construction et les Investissements en Infrastructures au niveau international à Macao en juin 2016. La CICA dirigera conjointement la table ronde des Présidents des associations d'entrepreneurs. Les sujets à aborder sont actuellement en discussion avec CHINCA.

B) Groupes de travail de la CICA

I. Groupe de travail Partenariats public-privé

Le groupe de travail PPP est dirigé par Fernando LAGO (fédération argentine de la construction et représentant de FIIC) et par Vincent PIRON (ancien Directeur Stratégie et Investissements chez Vinci Concessions).

Ce groupe de travail se concentre essentiellement sur les réflexions, l'organisation et l'animation du Centre international d'excellence pour les concessions et partenariats public-privé spécialisé dans le droit, les bonnes pratiques et les institutions. La CICA a participé à la création de ce Centre avec l'Institut français d'experts juridiques internationaux (IFEJI), sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE). Ce Centre, activement soutenu par la CICA, a été lancé le 21/5/2015 à Paris.

Le Centre a une double fonction : collecte, analyse et propositions de textes et de bonnes pratiques dans le cadre du Centre de Connaissances, d'une part, et actions de renforcement des compétences du personnel des administrations dans les pays émergents et en développement (ainsi que des banques multilatérales de développement par exemple) par le biais d'un Centre de Formation, d'autre part. Une association d'experts totalement



CICA et CBIC
Réunion
Internationale sur
les Infrastructures
et les PPP,
28/4/2015 - Brésil

indépendants, multidisciplinaires et hautement qualifiés, ETIC-PPP, a été créée sous la présidence de Vincent Piron pour réunir les compétences requises, permettant de couvrir les diverses disciplines (juridique, contractuelle, économique, financière, technique, managériale,...) contribuant à la réalisation réussie de projets PPP durables.

Ce processus fait seulement partie du projet de création de plateformes régionales du Centre afin de tenir compte des conditions économiques, financières, juridiques et culturelles prévalant dans les différentes zones géographiques. Le but est aussi d'attirer des investissements à long terme (assurance, capitaux privés, fonds de pension privés, etc.) pour le financement de projets d'infrastructures.

II. Groupe de travail Passation de marchés

Depuis 2005, la CICA, en collaboration avec les European International Contractors (EIC) et la Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC), joue le rôle de partenaire dans les groupes de travail consultatifs successifs qui ont été constitués par la Banque Mondiale dans le contexte de sa réforme sur la passation de marchés.

La CICA a régulièrement assisté à des réunions du Groupe consultatif international pour la passation des marchés (IAGP).

En ce qui concerne la réforme de la passation de marchés de la Banque mondiale, le secteur de la construction, représenté par la CICA, les EIC et la FIDIC, est particulièrement intéressé par les aspects suivants :

- Renforcement des capacités;
- Renforcement institutionnel;
- Prise de décisions fondées sur le rapport qualité-prix;
- Marchés publics durables;
- Appels d'offres internationaux;
- Intégrité et lutte contre la corruption;

- Mission fiduciaire et supervision des banques multilatérales de développement;
- Prévention et résolution de litiges.

La CICA organise des réunions et des tables rondes pour discuter des procédures de passation de marchés de la Banque mondiale et participe à des réunions externes sur ce thème. Avec les EIC et en collaboration avec la FIDIC, des prises de position sont élaborées afin d'exprimer les préoccupations du secteur de la construction dans ce domaine.

La CICA participe aussi à des groupes de consultation créés par d'autres banques multilatérales de développement, comme la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) etc., pour leur réforme sur la passation de marchés et d'autres procédures.

III. Groupe de travail Well Prepared Project (WPP - Projet bien préparé)

Ce groupe de travail est dirigé par Michel Demarre, Directeur Général SEFI, Vice-président Commission Europe et International de la FNTP et ancien Président des EIC.

L'absence d'un pipeline de projets d'infrastructure dans les pays en développement et émergents ainsi que l'échec d'un trop grand nombre de projets sont dus au manque de préparation adéquate des projets. Pour remédier à cette situation, la CICA travaille sur la bonne préparation de projets depuis 2004 et propose de mettre en œuvre le concept de « Well Prepared Project » (Projet bien préparé) qui a été lancé en novembre 2009 lors de la réunion des Responsables de la passation de marchés de la Banque Mondiale à Thessalonique et dans la déclaration finale du G20 en 2011.

Le travail se poursuivra avec l'Association internationale permanente des congrès de la route (AIPCR) et la FIDIC. Une prise de position a été présentée au

nom de la CICA lors du congrès de l'Association internationale de la route à Séoul en novembre 2015 sur "Comment une bonne préparation de projet routier peut aider à enrayer la corruption".

La CICA a participé activement au travail préparatoire pour la création de l'International Infrastructure Support System (IISS) et a participé à son lancement à Washington D.C. le 27/1/2016. L'IISS est une plateforme numérique innovante créée par la Banque asiatique de développement et à présent dirigée par la Fondation pour l'Infrastructure Durable, dont le siège principal est situé à Genève. Cette plateforme qui est soutenue par les principales BMD (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement) et deux FID (BNDES, Brésil et DBSA, Afrique du Sud) contribuera à fournir des informations en amont concernant un pipeline de projets spécifique au pays. Elle offre un outil interactif aux entrepreneurs intéressés qui veulent obtenir plus d'informations sur les aspects techniques, juridiques, financiers, économiques environnementaux, sociaux et de gouvernance des projets.

IV. Groupe de travail sur le financement à long terme des infrastructures

L'intérêt pour ce groupe de travail a été confirmé lors de la réunion du Conseil d'Administration de CICA à Brasilia le 27/4/2015. Il a aussi été confirmé par l'intérêt suscité par la table ronde sur le "Marché de financement à long terme et ses sources" organisée pendant la réunion internationale sur les infrastructures et les PPP de CBIC, suite à la réunion du Conseil à Brasilia.

En effet, s'il est reconnu à l'unanimité que la création, la rénovation et l'entretien des infrastructures de services publics sont essentiels à l'établissement d'une économie prospère, les conditions pour y parvenir ne sont que très insuffisamment satisfaites. L'absence de capacité publique de financement est fréquemment citée comme la raison principale expliquant ces manquements. Le recours aux techniques du financement sur projet/PFI est présenté comme étant la solution. Bien qu'elle soit utile, cette approche est totalement insuffisante pour répondre à l'immense besoin mondial en infrastructures d'ici 2030. Le but de ce groupe de travail est de renforcer la reconnaissance de la contribution des infrastructures au développement, à la croissance économique et à l'emploi.

“

La CICA participe à des groupes de consultation créés par la Banque Mondiale et d'autres banques multilatérales de développement, comme la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) etc., pour leur réforme sur la passation de marchés et d'autres procédures.”

La CICA a aussi organisé des tables rondes en marge de son Conseil d'Administration à Paris les 16-17/11 pour :

- discuter de la manière de mieux identifier les facteurs expliquant le retrait des banques commerciales du financement de projets d'infrastructure, en particulier à cause des règles prudentielles comme Bâle III et CRD IV ;
- expliquer la faible participation d'investisseurs à long terme dans des projets d'infrastructure, notamment suite à la réglementation Solvency II. La CICA réalise une étude pour mieux prendre en considération les futures recettes fiscales générées par les nouvelles infrastructures.

Quoi de neuf sur www.cica.net?

La CICA a entièrement revu son site Internet et a créé une page Corporate sur Linked In. La CICA publie régulièrement des résumés d'études qui peuvent être intéressantes pour les entrepreneurs.

V. La CICA a approuvé l'adhésion d'un nouvel Ami : Frayland Construction

Frayland est une grande entreprise de construction, de développement et de décoration intérieure basée à Dubaï, qui est établie au Moyen-Orient depuis 30 ans. Frayland est spécialisée dans le design de luxe et réalise des projets immobiliers dans le secteur résidentiel et commercial, elle est également à l'avant-garde de la réalisation de complexes de loisirs et d'autres projets associés à Dubaï.

Site Internet : <http://www.frayland.com/>



IT © Federico Rostagno - fotolia.com

EUROPEAN CONSTRUCTION FORUM (ECF)

Michail Daktylidis, GR
Vice-Président en charge de
ECF

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur



A) Qu'est-ce que le European Construction Forum (ECF) ?

L'ECF est une plate-forme de coopération regroupant des organisations indépendantes qui représentent les principaux acteurs du secteur de la construction et qui traitent de sujets d'intérêt commun sur une base volontaire.

B) Quels sont les objectifs de l'ECF ?

- L'objectif principal de l'ECF est l'établissement et la reconnaissance d'une approche politique globale unique pour le secteur européen de la construction en attirant l'attention des décideurs européens sur les thèmes spécifiques qui concernent l'ensemble du secteur. À cette fin, les organisations participantes s'efforcent d'arriver à des consensus sur des thèmes d'intérêt commun.
- À terme, cela devrait conduire à :
 - une implication directe plus grande du secteur de la construction dans la préparation des mesures, programmes et actions législatives prises par l'UE et qui ont une influence sur le secteur
 - une approche plus cohérente et mieux coordonnée des institutions européennes à l'égard du secteur.

C) La nouvelle Commission européenne

Il y a quelque temps, l'ECF avait demandé un « Commissaire à la construction » pour améliorer la coordination entre les différentes DG et leurs activités relatives à notre secteur.

En fait, nos attentes étaient grandes quant à la nouvelle structure de la Commission, composée de Vice-Présidents coordinateurs, de groupes de Commissaires et de services réorganisés. Après une bonne année d'expérience pratique, nous sommes reconnaissants pour les efforts réellement mis en œuvre pour améliorer la coordination des actions de la CE à propos du secteur de la construction et nous apporterons certainement notre contribution issue d'expériences pratiques afin de continuer à obtenir de nouvelles améliorations.

Bâtir la prospérité pour l'avenir de l'Europe – Un Manifeste d'action du European Construction Forum (version révisée du 28/1/2013)

Ce Manifeste, qui a été présenté le 29/1/2013 lors du Forum de haut niveau de l'UE intitulé « Communication sur la compétitivité », par le Vice-Président de la FIEC, Paolo Astaldi, au nom des participants de l'ECF, n'a rien perdu de son importance pour le travail en cours, à présent intitulé « Construction 2020 » (voir page 16)

70

Ce que le secteur de la construction peut offrir	Les décisions que les hommes politiques européens devraient prendre
<p>Croissance économique et création d'emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des retombées positives pour l'économie dans son ensemble grâce à l'effet multiplicateur dû à la contribution importante du secteur de la construction dans le PIB de l'UE ▶ Des bâtiments et des infrastructures bien conçus et durables, essentiels pour la future croissance de l'Europe ▶ Des emplois écologiques basés sur une connaissance approfondie des techniques et des matériaux qui s'inscrivent dans une culture de la santé et de la sécurité ▶ Identification et anticipation des besoins en main-d'oeuvre qualifiée en vue d'une orientation politique adéquate 	<p>Cadre politique intégré</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Établir un cadre réglementaire stable, coordonné et de longue durée pour garantir une croissance durable et compétitive ▶ Mettre en oeuvre des politiques basées sur des analyses d'impact qui mettent au même niveau les trois piliers de la durabilité ▶ Promouvoir les activités de rénovation et de nouvelles solutions novatrices et efficaces dans les bâtiments et les infrastructures, en vue d'obtenir des bâtiments plus économes (tant neufs qu'existants), avec une consommation d'énergie quasi nulle ▶ Donner la priorité à la modernisation des infrastructures, y compris les réseaux intelligents pour la distribution d'énergie et les réseaux de transport durables ▶ Adopter un système d'évaluation axé sur un cycle de vie complet pour les bâtiments ▶ Investir dans la formation, l'enseignement et les qualifications des travailleurs, en allant au-delà de l'échange d'informations et de bonnes pratiques
<p>Engagement en faveur de l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fort engagement en faveur de l'innovation dans l'activité quotidienne des entreprises ▶ Promouvoir la R & D grâce à une participation proactive aux programmes de recherche de l'UE et aux plateformes industrielles ▶ Identification des lacunes technologiques tout au long de la chaîne de valeur de la construction en réponse à la volonté d'innovation de la Commission 	<p>Stimuler les investissements dans la recherche et l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenir pleinement compte du rôle stratégique du secteur de la construction dans le budget proposé pour le programme Horizon 2020 ▶ Encourager le recours aux Fonds structurels et de cohésion pour stimuler les investissements dans des bâtiments et des infrastructures efficaces sur le plan énergétique ▶ Soutenir un transfert technologique efficace

Ce que le secteur de la construction peut offrir	Les décisions que les hommes politiques européens devraient prendre
<p>Respect de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorations dans l'utilisation des ressources et l'efficacité énergétique ▶ Contribution aux infrastructures d'énergie et de transport. 	<p>Mener une politique environnementale cohérente</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une cohérence et une intégration entre la politique environnementale et les politiques visant à stimuler la croissance dans l'industrie ▶ Donner la priorité à l'optimisation des performances énergétiques et environnementales des bâtiments ▶ Établir des cadres réglementaires adéquats pour le recyclage et la gestion des déchets
<p>Répondre aux besoins sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement en faveur d'un environnement bâti sûr et de qualité, adapté aux défis démographiques et sociaux ▶ Solutions pour des logements abordables ▶ Construction résistante et capable de faire face au changement climatique 	<p>Développer une politique du logement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Concevoir des systèmes de planification et de permis qui facilitent de nouveaux développements (l'UE devrait comparer différents systèmes de planification régionaux) ▶ Faciliter l'accès au crédit pour investir dans des logements abordables ▶ Octroyer des incitants fiscaux mesurés et proportionnés pour la construction et la rénovation de logements

Le secteur de la construction appelle la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres à coordonner leurs efforts à tous les niveaux gouvernementaux afin de mettre en oeuvre des politiques et des lois cohérentes et équilibrées sur la base d'un traitement équitable entre les acteurs privés et publics ainsi qu'entre l'UE et les pays tiers.

Plus spécifiquement, les décideurs politiques nationaux et européens devraient garantir une cohérence entre leurs décisions politiques et les décisions qui en découlent en matière d'investissements, même si cela requiert des dérogations ponctuelles aux principes du pacte de stabilité.



L'ECF élaborera des actions spécifiques sur la base de ce Manifeste et de l'agenda européen.

Site web : www.ecf.be



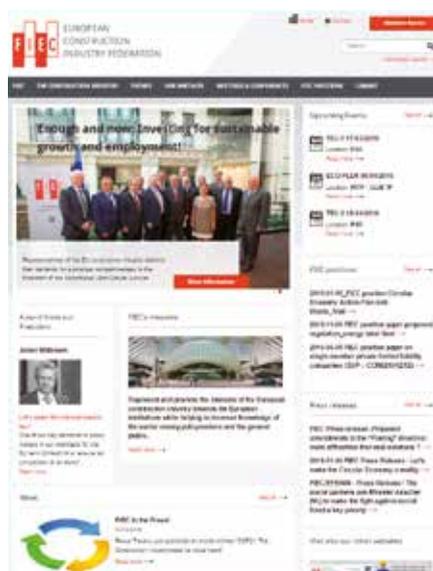
COMMUNICATION

Ricardo Gomes, PT
Vice-Président en charge de la
Communication



www.fiec.eu

- La partie publique du site présente les activités de la FIEC et les préoccupations de l'industrie européenne de la construction. Il est destiné à un public externe et contient des dossiers thématiques, des sujets d'actualité et des prises de position
- La partie « Pour nos membres », dont l'accès est protégé, contient l'outil de communication qui relie la FIEC à ses fédérations membres.



Publications périodiques de la FIEC

Rapport Statistiques (1/an)

La FIEC publie un document donnant des informations sur l'activité de la construction en Europe. Il traite chaque pays de façon singulière et l'Europe de façon globale sous les aspects suivants :

- aperçu économique général (situation économique générale, politique économique générale, politique gouvernementale en relation à l'industrie de la construction)
- activité globale de la construction (y inclus l'emploi)
- nouvelles constructions résidentielles
- réhabilitation et maintenance des bâtiments résidentiels
- bâtiments non résidentiels
- génie civil et construction internationale

Les données s'étalent sur une période de 5 à 10 ans. Les prévisions vont jusqu'à un an maximum.





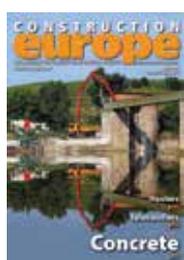
▪ **Rapport Annuel (1/an)**

Ce document donne une vue d'ensemble des thèmes et des prises de positions de la FIEC dans la période séparant deux assemblées générales.



▪ **La Construction en Europe – Chiffres clés (1/an)**

Cette publication, dans un format de poche très pratique, présente au lecteur un bref aperçu des chiffres clés essentiels de la construction européenne et internationale et présente la FIEC en quelques mots.



▪ **Article dans « Construction Europe » (10/an)**

La FIEC collabore depuis de nombreuses années avec le magazine « Construction Europe », dans lequel elle publie tous les mois un article d'actualité européenne.

Publications ponctuelles de la FIEC



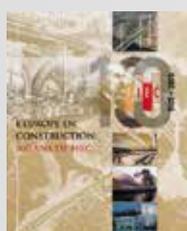
▪ **10 propositions pour faire face au changement climatique Les solutions de l'industrie de la construction**

La construction est un secteur hautement technologique et à haute productivité, ainsi qu'un acteur majeur au niveau des ressources disponibles pour lutter contre le changement climatique. La FIEC propose donc de collaborer avec les urbanistes et les pouvoirs locaux pour mettre en place des programmes de construction et de maintenance performants, capables de relever les défis que représente le changement climatique, tout en anticipant les risques et en proposant des solutions. « La construction est l'industrie de la solution ! »



▪ **Manifeste de la FIEC pour le terme 2014-2019 de l'Europe :**

Le Manifeste de la FIEC définit 10 champs d'action qui jouent un rôle clé dans l'établissement du cadre adéquat pour permettre au secteur de la construction d'être réellement un levier efficace pour la croissance et l'emploi dans tous les domaines de l'industrie européenne, d'une manière durable et tournée vers l'avenir.



L'Europe en Construction : 100 ans de FIEC (2005)



Les Principes de la FIEC relatifs au Développement Durable (2005) y compris les Principes de RSE



Déclaration FIEC/EIC concernant la prévention de la corruption dans l'industrie de la construction (2009)

Toutes ces publications ainsi que plus d'informations peuvent être obtenues auprès du bureau de la FIEC à Bruxelles. Pour les publications des EIC, veuillez vous référer à la p. 63

Représentants de la FIEC à des conférences et des débats (sélection)

Questions économiques et juridiques

Conférence 'Marchés publics : Ville révolution mondiale' - Université de Nottingham

Nottingham, Royaume-Uni (15-16/6/2015)
« Questions pratiques sur le fonctionnement des réformes de l'UE - Les perspectives de l'industrie de la construction ». Présentation en anglais par Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC.

La responsabilité décennale française des constructeurs européens : bilan et perspectives

Bruxelles, BE (23/9/2015)
Conférence organisée par la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances)
Participation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

« Plan d'investissement pour l'Europe - Fonds européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) », un atelier organisé par la DG ECFIN (Affaires économiques et financières)

Bruxelles, BE (1/10/2015)
Participation de Vincent Piron, Vice-président du groupe de travail de la FIEC « Infrastructures et Financement »

« La politique de cohésion et les opportunités financières pour le développement urbain dans les villes de 2ème rang », un atelier organisé par la DG du Marché Intérieur/REGIO

Bruxelles, BE (13/10/2015)
Le point de vue des entrepreneurs. Présentation de Daniel Boscarì, Vice-président du groupe de travail de la FIEC « Infrastructures & Financement »

Questions sociales

Réunion des ministres en charge de l'éducation et de la formation professionnelle, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne

Riga, LT (22/6/2015)
Débat « Les attentes des entreprises, organisations professionnelles et partenaires sociaux et les prochaines étapes pour l'EAFA » (Alliance européenne pour l'apprentissage), Participation au débat d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Conférence du CESE (Comité économique et social européen) et du Comité des régions (CdR) sur le thème « Désamianter l'Europe en toute sécurité »

Bruxelles, BE (24/6/2015)
Participation au débat de Mme Cristina Garcia Herguedas, Directrice de la santé et la sécurité au FCC Construcción (ES), Présidente de la sous-commission « Santé et Sécurité » de la FIEC

« Les conditions de travail de demain » - Conférence organisée par le Grand-Duché de Luxembourg lors de la présidence du Conseil européen

Mondorf-les-Bains, LU (11/9/2015)
Table ronde « Agir en faveur de conditions de travail équitables dans le secteur de la construction »
Présentation de la position commune de la FIEC/FETBB par Maxime Verhagen, Vice-Président de la FIEC, Président de la Commission sociale de la FIEC

Atelier sur la mobilité du travail d'Eurociett (Confédération européenne des agences d'emploi privées)

Bruxelles, BE (15/9/2015)
« Activités et expérience liées au détachement des travailleurs »
Présentation de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Forum européen de l'éducation, de la formation et de la jeunesse 2015 - Nouvelles priorités, Forum organisé par la DG EAC (Éducation et Culture)

Bruxelles, BE (19-20/10/2015)
Initiatives en faveur de l'emploi des jeunes dans l'industrie de la construction.
Présentation (EN) de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Assemblée générale de la FETBB

Varsovie, PL (26/11/2015)
Présentation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Réunion FIEC/FETBB avec le ministre néerlandais des Affaires sociales, M. Asscher, sur la question de la « Lutte contre la fraude sociale »

La Haye, Pays-Bas (12/9/2015)
Participation de Maxime Verhagen, Vice-président de la FIEC, Président de la Commission sociale - Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC et Domenico Campogrande, Directeur des Affaires sociales (voir également le communiqué de presse sur le site Web de la FIEC www.fiec.eu)

Conférence « Promouvoir le travail décent » organisée par le ministère néerlandais des Affaires Sociales et de l'Emploi

Amsterdam, NL (8-9/2/2016)
La mobilité de la main d'œuvre et le détachement au sein de l'UE - Débat avec les partenaires sociaux.
Participation au débat de Maxime Verhagen, Vice-président de la FIEC, Président de la Commission sociale

Questions techniques et environnementales

Réunion à l'AELE (Association européenne de libre-échange) avec une délégation de la Norvège - le conseil d'administration des normes

Bruxelles, BE (29/10/2015)
Lobbying de l'UE et la FIEC, les principales questions sur la normalisation
Présentation en anglais de Sue Arundale, Directrice des Affaires techniques

« Vers une alliance mondiale pour les bâtiments et la construction » - Buildings Days à la COP 21

Paris, FR (3/12/2015)
Cérémonie de signature avec Johan Willemen, Président de la FIEC et Emre Aykar, Président de la CICA et Vice-président de la FIEC

Réunion organisée par notre membre belge de la Confédération Construction - Présentation de la publication de la FIEC : « 10 propositions pour lutter contre le changement climatique »

Bruxelles, BE (9/12/2015)
Présentation en anglais de Johan Willemen, Président de la FIEC

Conférence « COP 21 : quelle est la prochaine étape ? » organisée par l'Intergroupe sur l'investissement à long terme du Parlement Européen

Bruxelles (PE), BE (16/2/2016)
Débat « Financement de la transition vers une économie faible en carbone »
Participation au débat de Kjetil Toning, Vice-président de la FIEC et Président de la Commission Technique

Table ronde « L'intégration de la durabilité dans l'évaluation des biens » (Projet RenoValue)

Bruxelles (Parlement européen), BE (26/1/2016)
Participation d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Questions sur l'Europe et la FIEC

Réunion du conseil de la fédération régionale de Niedersachsen allemande (ZDB) (Baugewerbe-Verband Niedersachsen)

Bruxelles, BE (1/10/2015)
Défense des intérêts du secteur de la construction au niveau européen
Présentation en allemand d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Rencontre avec une délégation de représentants de la Fédération membre française FNTP.

Bruxelles, BE (14/10/2015)
Présentation en français de la structure de la FIEC, des activités principales et du lobbying de l'UE par Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC et Christine Le Forestier, Directrice des Affaires économiques et juridiques

Événement européen organisé par la fédération régionale de Hesse allemande (ZDB) (Verband baugewerblicher Unternehmer Hessen)

Francfort, DE (16/11/2015)

« Construction 2020 : Stratégie européenne pour une compétitivité durable du secteur de la construction européenne »

Présentation en allemand d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

« Les aides de l'État et l'aide liée » - Conférence de l'EuDA (L'association européenne de dragage)

Bruxelles, BE (17/11/2015)
Exemples de menaces en Europe (accès au marché des pays tiers)
Présentation en anglais d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Conférence « Infrastructures polonaises - 7e édition »

Varsovie, PL (23/2/2016)
« Le marché des infrastructures en Pologne - un point de vue extérieur »
Présentation en anglais d'Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

FÉDÉRATIONS MEMBRES DE LA FIEC

AT



Bundesinnung Bau – BI Bau
Schaumburgergasse 20/8

AT – 1040 Wien

T (+43.1) 718.37.37.0
F (+43.1) 718.37.37.22
office@bau.or.at
http://www.bau.or.at



Fachverband der Bauindustrie – FVBI
Schaumburgergasse 20/8
AT – 1040 Wien

T (+43.1) 718.37.37.0
F (+43.1) 718.37.37.22
office@bau.or.at
http://www.bau.or.at

BE



Confédération Construction
34-42 rue du Lombard
BE – 1000 Bruxelles

T (+32.2) 545.56.00
F (+32.2) 545.59.00
info@confederationconstruction.be
http://www.confederationconstruction.be

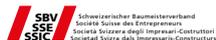
BG



Bulgarian Construction Chamber – BCC
6 Mihail Tenev Str.
BG – 1784 Sofia

T (+359.2) 806.29.11 / 806.29.12
F (+359.2) 963.24.25
office@ksb.bg
http://www.ksb.bg

CH



Schweizerischer Baumeisterverband – SBV
Société Suisse des Entrepreneurs – SSE
Weinbergstraße 49 – Postfach 198
CH – 8042 Zürich

T (+41.44) 258.81.11
F (+41.44) 258.83.35
verband@baumeister.ch
http://www.baumeister.ch

CY



Federation of the Building Contractors
Associations of Cyprus – OSEOK
3A, Androcleous Str.
CY – 1060 Nicosia

T (+357.22) 75.36.06
F (+357.22) 75.16.64
oseokseo@cytanet.com.cy
http://www.oseok.org.cy

DE



Hauptverband der Deutschen
Bauindustrie e.V. – HDB
Kurfürstenstraße 129
DE – 10785 Berlin

T (+49.30) 212.86.0
F (+49.30) 212.86.240
info@bauindustrie.de
http://www.bauindustrie.de



Zentralverband des Deutschen
Baugewerbes – ZDB
Kronenstraße 55-58
DE – 10117 Berlin

T (+49.30) 20.31.40
F (+49.30) 20.31.44.19
bau@zdb.de
http://www.zdb.de

DK



Dansk Byggeri
Nørre Voldgade 106
Postboks 2125
DK – 1015 København K

T (+45) 72 16 00 00
F (+45) 72 16 00 10
info@danskbyggeri.dk
http://www.danskbyggeri.dk

EE



Estonian Association of Construction
Entrepreneurs – EACE
Pärnu mnt 141
EE – 11314 Tallinn

T (+372) 687 04 35
F (+372) 687 04 41
eeel@eeel.ee
http://www.eeel.ee

ES



Confederación Nacional de la Construcción –
CNC
C/ Diego de León 50
ES – 28006 Madrid

T (+34.91) 562.45.85 / 561.97.15
F (+34.91) 561.52.69
cnc@cnc.es
http://www.cnc.es

FI



Confederation of Finnish Construction
Industries – RT
Unioninkatu 14 – PO Box 381
FI – 00131 Helsinki 13

T (+358.9) 129.91
F (+358.9) 628 264
rt@rakennusteollisuus.fi
http://www.rakennusteollisuus.fi/

FR



Fédération Française du Bâtiment – FFB
33 avenue Kléber
FR – 75784 Paris Cedex 16

T (33-1) 40.69.51.00
F (33-1) 45.53.58.77
diallom@national.ffbatiment.fr
http://www.ffbatiment.fr



Fédération Nationale des Travaux Publics – FNTF
3 rue de Berri
FR – 75008 Paris
T (33-1) 44.13.31.44
F (33-1) 45.61.04.47
fntp@fntp.fr
http://www.fntp.fr

GR



Association Panhellénique des Ingénieurs
Diplômés Entrepreneurs de Travaux Publics –
PEDMEDE
23 rue Asklipiou
GR – 106 80 Athènes
T (+302.10) 361.49.78
F (+302.10) 364.14.02
info@pedmede.gr
http://www.pedmede.gr

HR



HUP – UPG
Radnička cesta 52
HR – 10 000 Zagreb
T (+385 1) 4897.580
F (+385 1) 4897.556
upg@hup.hr
http://www.hup.hr

HU



National Federation of Hungarian
Contractors – ÉVOSZ
Döbrentei tér 1.
HU – 1013 Budapest
T (+36.1) 201.03.33
F (+36.1) 201.38.40
evosz@evosz.hu
http://www.evosz.hu

IE



Construction Industry Federation – CIF
Construction House
Canal Road
IE – Dublin 6
T (+353.1) 40.66.000
F (+353.1) 496.69.53
cif@cif.ie
http://www.cif.ie

IT



Associazione Nazionale Costruttori Edili –
ANCE
Via Guattani 16-18
IT – 00161 Roma
T (+39.06) 84.56.71
F (+39.06) 84 56 75 50
info@ance.it
http://www.ance.it

LT



Lithuanian Builders Association – LSA
Lukiškių st. 5-501, 502
LT – 01108 Vilnius
T (+370) 52 12 59 01
F (+370) 52 12 59 01
info@statybininkai.lt
http://www.statybininkai.lt

LU



Groupe des Entrepreneurs du Bâtiment et
des Travaux Publics – GEBTP
7 rue Alcide de Gasperi
LU – 1615 Luxembourg
T (+352) 43.53.66
F (+352) 43.23.28
group.entrepreneurs@fedil.lu
http://www.fedil.lu

MT



Federation of Building and Civil Engineering
Contractors – FOBC
(-12/2015)

NL



Bouwend Nederland
Postbus 340
NL – 2700 AH Zoetermeer
T (+31-79) 325 22 52
F (+31-79) 325 22 90
info@bouwendnederland.nl
http://www.bouwendnederland.nl

NO



Entreprenørforeningen – Bygg og Anlegg
EBA
P.O. Box 5485 Majorstuen
NO – 0305 Oslo
T (+47) 23 08 75 00
F (+47) 23 08 75 30
firmapost@ebanett.no
http://www.eba.no

PT



Portuguese Federation of construction and
public works' industry – FEPICOP
Praça de Alvalade, n.º 6, 7º Fte
PT – 1700 – 036 Lisboa
T (+351.21) 311 02 00
F (+351.21) 355 48 10
fepicop@fepicop.pt
http://www.fepicop.pt

RO



The Romanian Association of Building Contractors – ARACO
17 Papiu Ilarian Street
cod 031691, Sector 3
RO – Bucharest
T (+40.21) 316.78.96
F (+40.21) 312.96.26
contact@araco.org
http://www.araco.org

SK



Zväz stavebných podnikateľov Slovenska – ZSPS
Sabinovska 14
SK – 821 02 Bratislava
T (+421.2) 43 633 263
F (+421.2) 43 426 336
sekretariat@zsps.sk
http://www.zsps.sk

SE



Sveriges Byggindustrier – BI
Storgatan 19
BOX 5054
SE – 102 42 Stockholm
T (+46.8) 698 58 00
F (+46.8) 698 59 00
info@bygg.org
http://www.bygg.org/

TR



Turkish Contractors Association – TCA
Birlik Mahallesi, Dogukent Bulvari, 447.
Sokak No. 4
TR – 06610 Cankaya-Ankara
T (+90.312) 439.17.12/13
F (+90.312) 440.02.53
tmb@tmb.org.tr
http://www.tmb.org.tr

SI



Chamber of Construction and Building Materials Industry of Slovenia - CCBMIS
Dimiceva 13
SI – 1504 Ljubljana
T (+386 1) 58 98 242
F (+386 1) 58 98 200
zgigm@gzs.si
http://www.gzs.si

Membres associés :

EFFC



European Federation of Foundation Contractors
Devonshire House Business Centre
29-31 Elmfield Road
UK - Bromley, Kent BR1 1LT

T (+44.208) 663.09.48
F (+44.208) 663.09.49
effc@effc.org
<http://www.effc.org>

EQAR



European Quality Association for Recycling e.V.
Kronenstraße 55-58
DE – 10117 Berlin

T (+49.30) 203.14.575
F (+49.30) 203.14.565
mail@eqar.info
<http://www.eqar.info>

Membre de :

CICA



Confederation of International Contractors'
Associations
Rue de Berri 3
FR – 75008 Paris

T (+33) 1 58 56 44 20
F (+33) 1 58 56 44 24
cica@cica.net
<http://www.cica.net>

En étroite coopération avec :

EIC



European International Contractors
Kurfürstenstrasse 129
DE – 10785 Berlin

T (+49) 30 212 86 244
F (+49) 30 212 86 285
info@eic-federation.eu
<http://www.eic-federation.eu>

Accord de Coopération :

NFB



National Federations of Builders
Spectrum House, Suite AF29,
Beehive Ring Road, Gatwick,
UK -West Sussex, RH6 0LG

T (+44) 8450 578160 / 1293 586540
F (+44) 8450 578161 / 1293 536827
paul.bogle@builders.org.uk
<http://www.builders.org.uk>

Design inextremis.be

Original : Anglais

Traductions française et allemande DSDB Bruxelles

© 2015 FIEC, Tous droits réservés



COMPETITIVENESS
GROWTH
 ENERGY NETWORKS
 EMPLOYMENT

SOCIAL INFRASTRUCTURE
BIM
 WATER NETWORKS
 ENVIRONMENT

TRANSPORT INFRASTRUCTURE

IT-NETWORKS
ENERGY EFFICIENCY

CONSTRUCTION IS THE SOLUTION INDUSTRY

YOUTH EMPLOYMENT
 RESOURCE EFFICIENCY

JOB
 SKILLS TRAINING/EDUCATION
 CLIMATE CHANGE
 RECYCLING

ENERGY PRODUCTION
STANDARDISATION
 INFRASTRUCTURE
 INNOVATION



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE
 EUROPÉENNE DE LA CONSTRUCTION



« Association déclarée » selon la loi
 française du 1er juillet 1901 ;
 Préfecture de Police, Paris, N°69921.P

Siège social :
 Rue Washington 10
 F-75008 Paris

Transparency Register: 2221016212-42

Avenue Louise 225- B-1050 Bruxelles
 T +32(0)2 514.55.35
 F +32(0)2 511.02.76
 info@fiiec.eu
 www.fiec.eu

Permanent office: Brussels
 Enterprise number 0447633818